

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE 2023



Au Crédit Agricole Atlantique Vendée,
on croit au pouvoir des rencontres.

ENTRE VOUS
ET NOUS **#ÇA MATCHE**



1.

Édito

2023 s'est révélée une année chaotée.

Hausse des taux, inflation record, croissance ralentie, dette publique en hausse, marché immobilier au ralenti... Un contexte économique auquel n'ont pas échappé la Loire-Atlantique et la Vendée. Pourtant cette année, au Crédit Agricole Atlantique Vendée, nous avons fait le choix de la responsabilité et de l'optimisme.

Nous avons choisi de continuer à accompagner les projets de nos clients dans tous leurs moments de vie. Avec plus de 25 000 projets accompagnés, dont plus de 1200 pour les entreprises, 4 000 pour les professionnels, 6 000 pour les agriculteurs, nous réaffirmons notre rôle de soutien de l'économie du territoire. Bien sûr, les projets habitat ont diminué, mais nous avons continué à soutenir les projets d'acquisition et de rénovation des logements jusqu'à représenter près de 30 % des crédits logement du territoire. Et dans le contexte économique difficile, nous avons continué d'apporter une attention particulière aux clients en situation fragile, avec 230 clients accompagnés via notre Espace Solidaire-Point Passerelle. Nous avons également structuré des pôles d'expertise dédiés aux moments de vie difficiles, comme les séparations-divorces, la fraude aux moyens de paiement, le soutien des majeurs protégés etc. Et nous avons soutenu les Sapeurs-Pompiers de Loire-Atlantique et de Vendée, via deux partenariats qui engagent nos équipiers et administrateurs sur l'ensemble du territoire.

L'année 2023 a aussi été pour nous une année d'accélération des projets liés à la transition écologique. Avec « #Jécorénove mon logement », nous avons lancé une offre de conseil destinée à accompagner nos clients dans leurs projets de rénovation

énergétique. Nous avons aussi créé une offre Transition Agricole, co-construite avec nos administrateurs agriculteurs, pour favoriser leur transition écologique, via des projets photovoltaïques par exemple (189 projets accompagnés en 2023 vs 131 en 2022). Nous avons obtenu le Label relations fournisseurs et achats responsables, et participé au Fonds CA Transition énergétique Normandie Pays de la Loire pour financer la production et la consommation locale d'énergie décarbonée.

Croyant fermement à l'impact des femmes et des hommes de notre entreprise, nous avons poursuivi l'accompagnement de nos 2400 collaborateurs, et notamment des jeunes. Comment ? En recrutant plus de 200 personnes en CDI en 2023, et en formant plus de 150 jeunes alternants dans leur premier élan professionnel. En investissant dans la formation et la montée en compétences de nos équipes, avec plus de 15 000 jours de formation. En rénovant 7 agences en 2023 et en finalisant les travaux de notre Campus by CA à La Roche sur Yon. 2023 a aussi été l'année de notre campagne de communication « Entre vous et nous, ça matche », destinée à valoriser notre proximité avec nos clients. Une proximité qu'ils peuvent expérimenter à travers nos 171 agences et nos offres en ligne.

Notre modèle unique de banque coopérative et mutualiste nous permet d'être proches de nos clients. Pour 2024, nous réaffirmons notre volonté d'accompagner les habitants du territoire dans tous leurs moments de vie, de contribuer aux projets du monde de demain, et de favoriser l'accomplissement personnel et professionnel des jeunes.

Bonne lecture, et au plaisir de vous retrouver l'année prochaine !

Nicole GOURMELON
Directrice générale



Luc JEANNEAU
Président

2.

DPEF

Déclaration de Performance Extra-Financière

Présentation du Crédit Agricole Atlantique Vendée4	
Banque coopérative et mutualiste et Modèle d'affaires.....4	
Faits marquants 2023.....6	
La RSE au Crédit Agricole Atlantique Vendée8	
Une nouvelle stratégie en 19 engagements pour incarner la RSE.....8	
Les principaux risques extra-financiers de la Caisse régionale.....10	
Présentation de 11 engagements de la Caisse régionale	
ENGAGEMENT 1	
Renforcer le modèle coopératif et associer les parties prenantes.....11	
ENGAGEMENT 2	
Exercer les métiers avec éthique et responsabilité.....13	
ENGAGEMENT 3	
Garantir l'engagement de l'entreprise sur les enjeux sociétaux et environnementaux.....15	
ENGAGEMENT 4	
Accompagner tous les clients avec expertise et dans tous leurs moments de vie.....16	
ENGAGEMENT 5	
Prendre des risques pour accompagner les entreprises à impact positif pour le territoire et la société.....18	
ENGAGEMENT 6	
Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs et réaffirmer les valeurs du pacte social basé sur le temps long.....21	
ENGAGEMENT 7	
Poursuivre les actions en matière de qualité de vie au travail.....23	
ENGAGEMENT 8	
Favoriser la diversité et la mixité au sein de l'entreprise et lutter contre les discriminations à l'embauche.....24	
ENGAGEMENT 9	
Accompagner les transitions agricoles et agro-alimentaires.....26	
ENGAGEMENT 10	
Respecter la trajectoire définie par l'accord de Paris Neutralité Carbone 2050.....27	
ENGAGEMENT 11	
Intégrer dans les orientations de financement la prise en compte de l'impact environnemental.....29	
Informations complémentaires67	
Annexe 1.....68	
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière71	

BANQUE COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Agir chaque jour
dans l'intérêt des clients
et de la société

NOS VALEURS

- > Responsabilité
- > Solidarité
- > Proximité

NOTRE ORGANISATION

STRUCTURE COOPÉRATIVE



394 460
sociétaires



862
administrateurs



74
Caisses locales



Conseil d'administration
de la Caisse régionale

STRUCTURE COMMERCIALE

930 632
clients



2330
collaborateurs



171
points de vente



Direction
de la Caisse régionale



Banque multicanale de proximité :

100% HUMAINE, 100% DIGITALE

Notre modèle de distribution permet au client de choisir à tout moment
le mode d'interaction qui lui convient le mieux : en agence ou en ligne

ÊTRE AVEC VOUS

pour accompagner
avec expertise et attention
les habitants dans tous
leurs moments de vie,

pour contribuer
au monde de demain,

pour favoriser
l'accomplissement
personnel et professionnel
des jeunes,

ENTRE VOUS
ET NOUS **#ÇA MATCHE**

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée

MODÈLE D'AFFAIRES

NOTRE CONTRIBUTION / UTILITÉ AU TERRITOIRE

UNE BANQUE QUI SOUTIEN T SON TERRITOIRE

4 millions d'euros investis par le Fonds d'investissement Atlantique Vendée, 16 startups accompagnées par le Village by CA Atlantique Vendée.

UN EMPLOYEUR ATTRACTIF ET À L'ÉCOUTE

6,27 % de la masse salariale consacrée à la formation, 218 recrutements en CDI, une moyenne de 192 CDD présents, 153 alternants, et 120 stagiaires en 2023.

UNE BANQUE QUI ACCOMPAGNE LES PROJETS DE SES CLIENTS

13 525 projets habitat, 6 026 projets agricoles, 4 082 projets professionnels, 1 232 projets entreprises, 83 500 contrats d'assurance.

UN FINANCEUR DE PREMIER PLAN

PNB : 432,8 millions d'euros, Résultat net consolidé : 86,4 millions d'euros (normes IFRS). 24,4 milliards d'euros d'encours de crédit et 30,4 milliards d'euros d'encours de collecte.

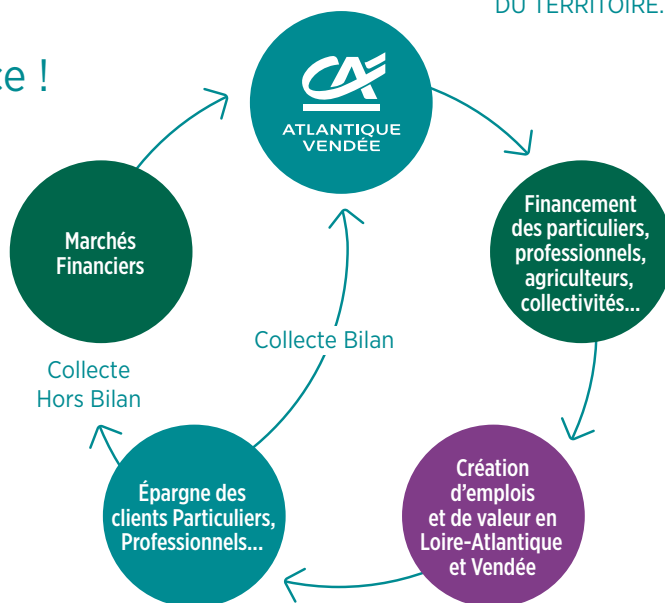
NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Banque universelle de proximité,
930 632 clients nous font confiance !

- > **86%** clients particuliers,
- > **6%** professionnels,
- > **3%** entreprises,
- > **3%** agriculteurs,
- > **2%** autres

Nos métiers / Épargne / Crédit
/ Banque au quotidien / Financements spécialisés / Assurances et immobilier

L'ÉPARGNE DU TERRITOIRE
SERT LES PROJETS ÉCONOMIQUES
DU TERRITOIRE.



NOS RESSOURCES

NOTRE MODÈLE DE BANQUE MUTUALISTE

- **74** Caisses Locales
- **394 460** sociétaires (43,3% des clients)

NOTRE CAPITAL HUMAIN

- **2 330** collaborateurs
- **862** administrateurs

NOTRE CAPITAL FINANCIER

Total Bilan : **31 159** millions d'euros,
Fonds propres : **3 745** millions d'euros

NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL ET DIGITAL

- **171** agences • **294** distributeurs
- **1** site internet • **7** applications

ET DES STRUCTURES SPÉCIALISÉES

- **3** agences Habitat
- **3** agences Banque privée
- **5** agences Entreprises et Grandes Entreprises
- **1** banque d'Affaires
- **1** agence Innovation
- **2** Campus by CA regroupant les expertises du Groupe Crédit Agricole en proximité

UN GROUPE AUX MULTIPLES EXPERTISES

- Gestion d'épargne et assurances
- Services financiers spécialisés
- Banque de financement et d'investissement
- Banque en ligne

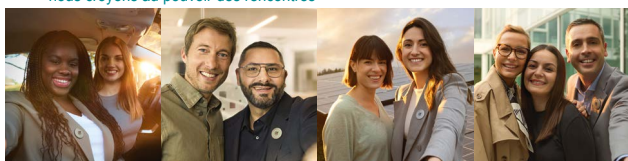
Le Crédit Agricole Atlantique Vendée

FAITS MARQUANTS 2023

1^{er} TRIMESTRE

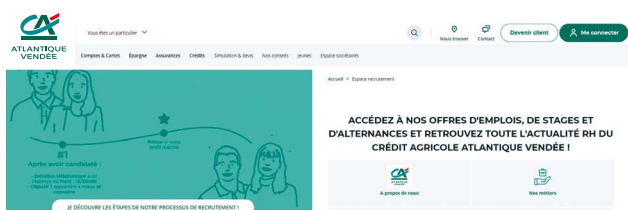
RAYONNEMENT : Lancement de la campagne de communication **Entre Vous et nous #ça matche** présentant nos 3 messages prioritaires : accompagner les habitants du territoire dans tous leurs moments de vie, contribuer aux projets du monde de demain, et favoriser l'accomplissement personnel et professionnel des jeunes.

Au Crédit Agricole Atlantique Vendée, nous croyons au pouvoir des rencontres



ENTRE VOUS ET NOUS #ÇA MATCHE

RECRUTEMENT : Refonte de l'espace en ligne dédié au **recrutement** pour mieux valoriser les métiers, les offres d'emploi, et les avantages à rejoindre le Crédit Agricole Atlantique Vendée.



ENTREPRISES : **International Business Day** au sein du Campus by CA de Nantes, le rendez-vous incontournable des cadres et dirigeants qui s'intéressent à l'export.

MUTUALISME : **Assemblée générale de la Caisse régionale le 30 mars 2023 au sein du Campus by CA de Nantes, en présence des Sapeurs-Pompiers de Vendée et de Loire-Atlantique.** Au préalable, chacune des 74 Caisses locales avait réalisé son Assemblée générale en vote à distance et organisé sa rencontre « **Conviviale de printemps** » entre clients, sociétaires et administrateurs.



2^e TRIMESTRE

RSE : Lancement de la **plateforme « J'écorénove mon logement »** pour favoriser la rénovation énergétique des logements et lutter contre les passoires thermiques.



PARTENARIAT : **La Caisse régionale devient partenaire du HBC Nantes**, club emblématique du hand-ball nantais qui partage ses valeurs comme la solidarité et le soutien à la jeunesse.



AGENCES : **Inauguration de l'agence de Pont-Château, 135^e** agence en concept Horizon, pour accueillir les clients dans un environnement confortable et multicanal. Les points de vente d'Orvault Petit Chantilly et Saint Hilaire des Loges sont également rénovés avant l'été.

SOCIÉTAL : La Caisse régionale met en place deux **partenariats avec les Sapeurs-Pompiers** : en juin avec le SDIS et l'UDSP de Vendée et en octobre avec le SDIS et l'UDSP de Loire-Atlantique.



3^e TRIMESTRE

PARTICULIERS : Création de plusieurs pôles d'expertise pour accompagner les clients dans tous leurs moments de vie et notamment les séparations-divorces, l'accompagnement des majeurs protégés, et la fraude aux moyens de paiement.



EMPLOYEUR RESPONSABLE : La Caisse régionale obtient son 7^e label Happy Trainees. Plébiscité par les stagiaires et les alternants, le Crédit Agricole Atlantique Vendée agit pour l'emploi et la formation des jeunes en recrutant plus de 150 alternants en 2023 et 120 stagiaires, en plus des 220 embauches en CDI de l'année 2023.



DIGITAL : Cyber sécurité show au Campus by CA de Nantes, dans le cadre du partenariat avec la Nantes Digital Week.



RSE : Obtention du Label relations fournisseurs et achats responsables, une nouvelle preuve de l'engagement de la Caisse régionale, après la signature de la charte relations fournisseurs et achats responsables en 2021.



RSE : Signature du Fonds CA Transition énergétique Normandie Pays de la Loire pour financer la production et la consommation locale d'énergie décarbonée.

4^e TRIMESTRE

MUTUALISME : Premières Conviviales d'automne : des animations en agence menées avec les administrateurs pour présenter aux clients sociétaires, ou futurs sociétaires, les associations soutenues par leurs Caisses locales et pour lesquelles ils pourront prochainement voter en ligne.



PARTENARIAT : La Caisse régionale partenaire de l'exposition Gengis Kahn au Château des Ducs de Bretagne, et Soljenitsyne à l'Historial de la Vendée, un partenariat renouvelé pour 3 ans.

SOCIÉTAL : Le Crédit Agricole Atlantique Vendée soutient les actions d'Octobre Rose en étant partenaire de La Joséphine en Vendée et des Foulées Nazairiennes contre le cancer.

JEUNES : Partenariat avec Audencia dans la création d'une formation certifiante RSE, et mécénat du parcours SIRIUS qui permet à des bacheliers d'envisager des études supérieures.

INNOVATION : Lancement officiel du tiers lieu des Herbiers : le Local CA Vous by CA est à disposition des acteurs du territoire pour des ateliers, des rencontres, et l'accueil de coworkers.



RSE : Lancement d'une offre destinée à accompagner les transitions des agriculteurs, co-construite avec les administrateurs de la Caisse régionale.

IMMOBILIER : La Caisse régionale continue d'investir. Elle rénove de nouvelles agences : Pont-Saint-Martin, Varades et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, et termine l'aménagement du Campus by CA La Roche-sur-Yon après plus de 3 ans de travaux.



La RSE au Crédit Agricole Atlantique Vendée

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est un acteur majeur du développement du tissu économique et social de la Loire-Atlantique et de la Vendée en proximité avec tous ses clients. La Caisse régionale a la volonté d'investir et d'intensifier son soutien au territoire et à ses habitants notamment pour permettre à la Loire-Atlantique et à la Vendée de réaliser leur transition environnementale et sociale.

La Caisse régionale est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'intégration des exigences en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Sa stratégie RSE, d'abord majoritairement orientée vers l'inclusion, la solidarité et la proximité, évolue pour s'adapter aux exigences de la société et de ses clients. Il s'agit notamment de se mettre en ordre de marche pour financer les transitions environnementales et sociales, en priorisant, dans un 1^{er} temps, les transitions énergétique et agricole. Fidèle à son engagement social historique, le Crédit Agricole Atlantique Vendée veille à ce que ces transitions soient socialement justes.

Fin 2021, le Groupe Crédit Agricole a pris l'engagement d'atteindre la neutralité carbone en 2050 pour son empreinte de fonctionnement mais aussi pour ses portefeuilles de financement et d'investissement. La Caisse régionale s'est engagée avec le Groupe Crédit Agricole à atteindre cet objectif sur son périmètre d'activité. Si 2022 a été l'année de la mobilisation des équipes, 2023 a été celle de la mise en mouvement avec 3 réussites majeures :

- L'embarquement des collaborateurs ; plus de 400 collaborateurs ont réalisé la fresque du climat. 80 % des collaborateurs se sont formés aux enjeux des transitions. Les résultats de l'indice d'engagement des collaborateurs 2023 (IER) matérialisent cet embarquement avec une démarche qui s'enracine et des collaborateurs qui se positionnent de plus en plus en acteurs.
- L'évolution du positionnement de la RSE au sein de l'entreprise ; passage d'une activité d'expert à une prise en compte dans tous les métiers. La RSE devient une composante de l'accompagnement client pour leur permettre de réaliser leur transition environnementale et sociale.
- La prise en compte de l'impact environnemental des activités de financement avec la co-construction d'un accompagnement

des transitions agricoles et des trajectoires de décarbonation des secteurs de financement les plus émetteurs à savoir l'immobilier résidentiel et commercial, l'agriculture, l'automobile et la production d'électricité.

Ce bilan 2023 permet au Crédit Agricole Atlantique Vendée de se positionner comme un acteur majeur dans l'accompagnement des transitions des clients et de prendre des positions fortes pour faire de la nécessité de s'adapter une opportunité. Ainsi, des futurs relais de développement émergeront par le financement de la production d'énergie renouvelable, la rénovation énergétique des bâtiments, l'accès à une mobilité douce et en permettant aux clients d'épargner dans des fonds durables.

Ce document dresse un panorama complet des actions RSE de la Caisse régionale et permet de constater que si elle a accéléré sur l'accompagnement des transitions cela ne s'est pas fait au détriment des actions tournées vers l'inclusion, la solidarité et la proximité qui restent majeures dans l'accompagnement de tous les clients.

À titre d'exemple, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a signé une convention de partenariat avec RÉAGIR 44 et 85, afin d'accompagner les clients agriculteurs en difficulté. Avec la contribution technique de RÉAGIR, son rôle est d'accompagner les exploitations fragilisées. En 2023, 15 situations ont été analysées afin de proposer des solutions permettant la poursuite d'activité.

En 2023, le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est aussi engagé dans deux partenariats ambitieux avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire-Atlantique pour une durée de 5 ans.

À ce titre, le Crédit Agricole Atlantique Vendée permet à ses salariés, sapeurs-pompiers volontaires ou désireux de le devenir, de s'absenter pendant leur temps de travail pour se former ou réaliser des missions opérationnelles dans la limite de 15 jours ouvrés par an.

Dans les années qui viennent les actions menées en 2022 et 2023 seront amplifiées et leur efficacité sera suivie. La Caisse régionale devra aussi prendre en compte les problématiques liées à la ressource en eau, à la biodiversité et à la transition juste.

Une nouvelle stratégie en 19 engagements pour incarner la RSE

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) rend compte de la conduite de la stratégie de Responsabilité Sociétale du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Banque coopérative et mutualiste de plein exercice, la Caisse régionale a pour mission de fournir des solutions de crédit, d'épargne, d'assurance, ainsi que les services associés à ses clients ligériens et vendéens.

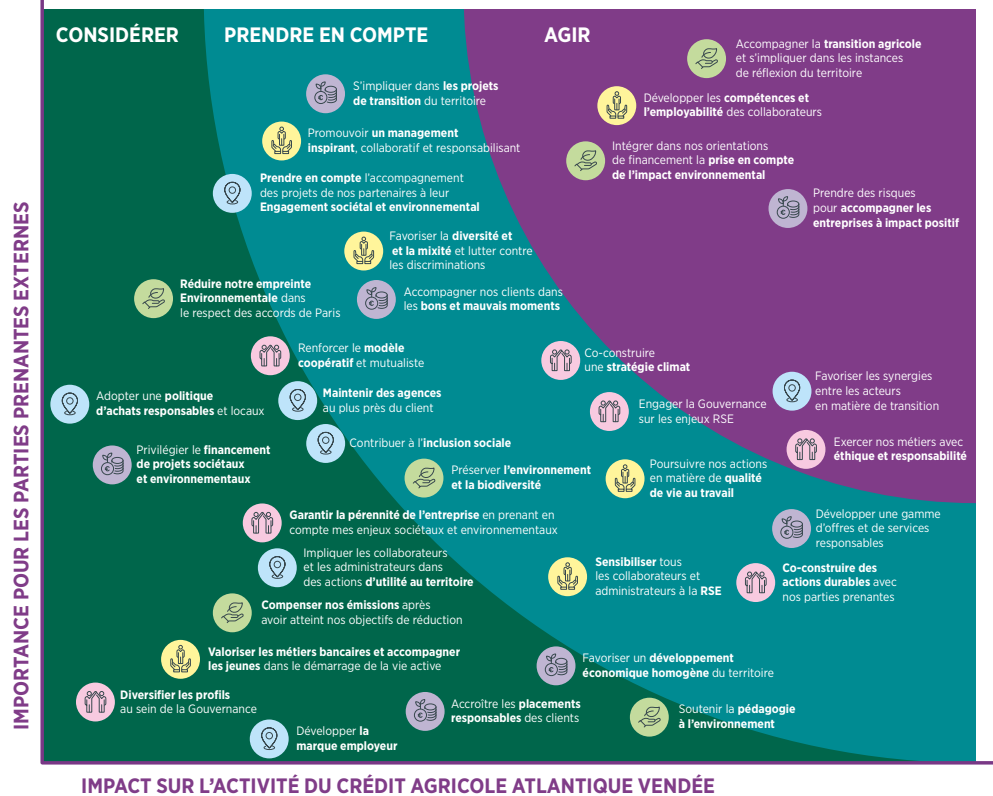
Le 24 novembre 2017, la Caisse régionale a validé une stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise en 8 engagements qui a guidé son action jusqu'à fin 2021.

Afin de prendre en compte l'amplification des attentes de ses clients et de la société en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises, la Caisse régionale a organisé une consultation des parties prenantes internes et externes représentatives de son

écosystème au cours de l'année 2021. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a ainsi échangé avec ses interlocuteurs internes : collaborateurs, administrateurs, Conseil d'administration, Comité de direction, et groupe (C.A.S.A.). Elle a également consulté ses interlocuteurs externes : clients, sociétaires, associations partenaires, chambres consulaires (Agriculture, Métiers et Artisanat, Commerce), ONG (WWF, Oxfam, 60 millions de consommateurs, Shift Project/Novethic) afin d'élaborer une nouvelle stratégie RSE. Ces travaux ont été réalisés en partenariat avec la Chaire à impact positif d'Audencia.

Cette consultation a permis d'identifier 33 enjeux majeurs sur lesquels les parties prenantes souhaitaient voir la Caisse régionale s'engager.

Ces 33 enjeux ont été priorisés dans la matrice de matérialité ci-après :



Pour prendre en compte ces enjeux, la Caisse régionale a repensé sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Le Conseil d'administration a validé une nouvelle stratégie RSE le 25 mars 2022 comprenant 19 engagements, qui dictent désormais sa ligne de conduite à long terme, et sur lesquels elle rendra compte régulièrement. Ces 19 engagements sont répartis dans 5 piliers :

Piliers	Engagements
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Garantir l'engagement de l'entreprise sur les enjeux sociétaux et environnementaux. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité. Renforcer le modèle coopératif et associer nos parties prenantes.
Économie	<ul style="list-style-type: none"> S'impliquer dans les projets de transitions du territoire. Prendre des risques pour accompagner les entreprises à impact positif pour le territoire et la société. Favoriser le développement économique durable de notre territoire. Accompagner tous les clients avec expertise et dans tous leurs moments de vie.
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la transition agricole. Intégrer dans les orientations de financement la prise en compte de l'impact environnemental. Respecter la trajectoire définie par l'accord de Paris (neutralité carbone 2050).
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un réseau d'agences au plus près des clients. Favoriser les synergies entre les acteurs du territoire en matière de transitions. Être utile au territoire et développer l'inclusion. Conditionner les partenariats aux engagements sociétaux et environnementaux des porteurs de projets. Amplifier notre politique d'achats responsables et locaux.
Social	<ul style="list-style-type: none"> Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs et réaffirmer les valeurs de notre pacte social basé sur le temps long. Favoriser la diversité et la mixité au sein de l'entreprise et lutter contre les discriminations à l'embauche. Poursuivre les actions en matière de Qualité de Vie au Travail. Promouvoir un management inspirant, collaboratif et responsabilisant.

Les principaux risques extra-financiers de la Caisse régionale

En 2022, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a analysé ses risques extra-financiers sur la base d'un référentiel Groupe Crédit Agricole (méthodologie concertée dans le cadre d'un groupe de travail national composé de plusieurs Caisses régionales, sous l'égide de Crédit Agricole S.A. et de la Fédération Nationale du Crédit Agricole).

Les risques identifiés pour la Caisse régionale sont hiérarchisés selon une échelle de cotation des impacts (image, perte d'activité, sanctions), cotation croisée avec le niveau de gravité à l'égard des

parties prenantes, et la probabilité d'occurrence du risque. Les risques dits « majeurs » sont ceux qui présentent les cotations les plus élevées.

En accord avec la Direction des risques de l'entreprise, cette cotation a été réalisée « à dire d'expert » par les spécialistes de la Caisse régionale concernés par les risques RSE analysés et le responsable RSE. Cette analyse a été validée en Comité de direction le 12 décembre 2022.

Leviers	Risques RSE majeurs	Engagements de la Caisse régionale
Gouvernance	Absence de dialogue avec les parties prenantes (Collaborateurs, administrateurs, fournisseurs, CCI, chambre agriculture, ONG...).	Renforcer le modèle coopératif et associer les parties prenantes.
	Décalage entre la communication et les pratiques de l'entreprise.	
	Profil des administrateurs non représentatif de la sociologie territoriale.	
	Pratique déloyale ou contraire aux règles de déontologie et d'éthique de la Caisse régionale.	Exercer les métiers avec éthique et responsabilité
	Défaut de prise en compte de l'enjeu de transition énergétique dans le fonctionnement de l'entreprise.	Garantir l'engagement de l'entreprise sur les enjeux sociétaux et environnementaux.
Économie	Inadaptation du conseil à la clientèle (expertise insuffisante, non prise en compte des critères ESG, spécificités clientèles non prises en compte dans l'adaptation du conseil aux besoins du client / loyauté) et/ou inadaptation des produits ou services aux besoins du client.	Accompagner tous les clients avec expertise et dans tous leurs moments de vie.
	Déficit de pratiques inclusives à l'égard des clientèles fragiles ou populations défavorisées.	Prendre des risques pour accompagner les entreprises à impact positif pour le territoire et la société.
	Insuffisance de soutien aux acteurs référents en matière de protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.	
Social	Insuffisance de mise en œuvre du plan de développement des compétences.	Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs et réaffirmer les valeurs du pacte social basé sur le temps long.
	Dysfonctionnement de la politique de prévention de l'entreprise en matière de santé et sécurité sur le lieu de travail.	Poursuivre les actions en matière de Qualité de Vie au Travail.
	Absence ou dysfonctionnement de la politique de mixité hommes/femmes de l'entreprise.	Favoriser la diversité et la mixité au sein de l'entreprise et lutter contre les discriminations à l'embauche.
	Défaut ou dysfonctionnement de politique en faveur de l'insertion professionnelle des salariés en situation de handicap.	
Environnement	Absence d'accompagnement et d'offres pour les transitions agricoles et agro-alimentaires.	Accompagner la transition agricole.
	Non-respect des obligations légales incombant à l'entreprise (Bilan Carbone, audit énergétique, plan de mobilité).	Respecter la trajectoire définie par l'accord de Paris (neutralité carbone 2050).
	Inadéquation et absence de mise en œuvre de la trajectoire ou du plan d'action pour contribuer à la neutralité carbone pour l'empreinte interne de l'entité.	
	Non prise en compte des risques climatiques et des phénomènes associés extrêmes, absence de mesures en faveur de la biodiversité dans la politique de continuité de l'entreprise.	Intégrer dans les orientations de financement la prise en compte de l'impact environnemental.

Engagement 1

Renforcer le modèle coopératif et associer les parties prenantes

1. Définition du risque

Levier	Risques RSE majeurs	Engagement de la Caisse régionale
Gouvernance	Absence de dialogue avec les parties prenantes (Collaborateurs, administrateurs, CCI, chambre agriculture, ONG, fournisseurs...).	Renforcer le modèle coopératif et associer les parties prenantes.
	Décalage entre la communication et les pratiques de l'entreprise.	
	Profil des administrateurs non représentatif de la sociologie territoriale.	

2. Politique et engagements

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'engage en collaboration avec ses parties prenantes, au service de la construction d'un futur durable, tout en assurant sa performance et sa stabilité.

Forts des valeurs de banque coopérative et mutualiste, les administrateurs et collaborateurs portent le sens de l'engagement RSE de la Caisse régionale. Au quotidien, ils développent une relation équilibrée et transparente propice à l'échange et à la co-construction et créatrice de valeur.

3. Actions et résultats

Initier et développer le dialogue avec les parties prenantes

Cette année encore, la Caisse régionale a favorisé l'écoute, le dialogue et la co-construction avec ses parties prenantes (collaborateurs, administrateurs, CCI, chambre agriculture, ONG, fournisseurs). Elle s'est appuyée sur son statut de banque coopérative animé par ses collaborateurs et administrateurs pour construire de nouveaux modèles de relation et créer de la valeur avec ses interlocuteurs.

Valoriser les actions mutualistes de la Caisse régionale

Le Crédit Agricole est une banque coopérative et mutualiste. Tout au long de l'année, ses 74 Caisses locales initient des actions et accompagnent des projets utiles au territoire. Ces projets sont validés dans chaque conseil de Caisse locale avant réalisation. Les Caisses locales valorisent leurs actions sur un outil interne à destination des collaborateurs nommé Canal 129. Elles peuvent également communiquer sur leurs actions, ou les temps forts de leurs partenaires, sur les écrans d'affichage dynamique de leurs agences.

Enfin, elles organisent 2 rendez-vous annuels qui sont l'occasion de valoriser ces partenariats. En 2023, chaque Caisse locale a

ainsi accueilli ses sociétaires, dans le cadre de ses Conviviales de Printemps et a présenté à cette occasion l'ensemble des actions qu'elle a porté au cours de l'année. Le second rendez-vous annuel, appelé Conviviales d'automne, a permis d'accueillir les sociétaires et tous les clients intéressés par la vie de la Caisse locale, le samedi 25 novembre dans toutes les agences bancaires. Les associations concernées étaient présentées aux sociétaires dans les agences à l'occasion des Conviviales d'automne. Ce temps fort a également permis d'organiser des temps d'échange entre collaborateurs et administrateurs.

Mobiliser les Caisses locales sur des projets de sociétés

Ce qui fait la particularité d'une banque coopérative et mutualiste, c'est son utilité au territoire décuplée par l'action de ses Caisses locales, conjuguée à celle de la Caisse régionale. À l'instar du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale Atlantique Vendée décline sur son territoire une stratégie RSE en cohérence avec le projet sociétal du Groupe. Comme toutes les parties prenantes, les Caisses locales se mobilisent pour illustrer concrètement cette utilité au plus près des besoins.

Pour accompagner ces sujets, la représentativité des sociétaires et donc l'implication des administrateurs de Caisse locale est essentielle. Cela commence par un recrutement de nouveaux profils et une diversité d'âge au sein des Conseils d'administration des Caisses locales. Ces nouvelles compétences, recrutées au fur et à mesure des années et tout particulièrement en 2023, permettent à la Caisse régionale d'organiser des groupes de travail sur le sujet des transitions. Concrètement, cette année, les administrateurs agriculteurs ont participé à la définition de l'offre Transitions mise en place par l'équipe du marché de l'agriculture. Grâce à leur regard de professionnels, cette offre est plus pertinente et adaptée au besoin réel du milieu agricole. Ces travaux continueront en 2024 et devraient être déclinés sur d'autres marchés.

En 2023, les Caisses locales ont travaillé sur un projet coopératif. Après plusieurs étapes de réflexion, elles ont choisi plusieurs actions qu'elles déclineront sur les prochaines années, en s'appuyant sur 4 thèmes identifiés à partir des résultats du sondage IER des administrateurs (Indice d'Engagement et de Recommandation).

De plus, les administrateurs disposent d'un parcours de formation dédié pour leur permettre de tenir leur rôle.

Expérimenter avec les clients et les acteurs de notre territoire

L'Atelier by CA a vu le jour en septembre 2020. Laboratoire dédié à l'expérimentation et à l'innovation dans la relation clients, son objectif est de comprendre leurs attentes et leurs besoins pour co-construire la relation avec le Crédit Agricole Atlantique Vendée. L'Atelier by CA s'appuie sur son écosystème. Avec 300 m² d'espaces modulables au cœur du quartier de la création sur l'Île de Nantes, il renforce sa logique d'interaction avec les acteurs des industries culturelles et créatives. Son équipe accompagne des projets orientés clients et utiles au territoire. Sa réflexion s'organise en plusieurs étapes autour de la méthodologie design : du recueil du besoin jusqu'à l'expérimentation.

L'Atelier by CA porte 3 ambitions :

- Faire de l'Atelier by CA un lieu d'expression des jeunes clients, pour les accompagner dans la construction de leur avenir,
- Regrouper les solutions d'accompagnement des seniors dans le cadre de la Filière Santé et Bien Vieillir,
- Fédérer les acteurs nantais de l'urbanisme et des nouveaux usages.

Pour répondre à ses ambitions, l'Atelier by CA a accompagné 6 projets en 2023 autour de ces sujets dont :

- La création d'un club d'investissement pour les 18-25 ans avec le lauréat du concours de pitch interne 2022,

- Le parcours d'accueil dans les agences bancaires pour penser les nouveaux usages des espaces en partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSA),
- Le prototypage d'un Serious Game pour accompagner la connaissance budgétaire pour les 18-22 ans pour intégrer dans le Parcours Jeune proposé aux clients.

En 2023, l'Atelier by CA a construit et animé 10 laboratoires avec des clients, usagers et collaborateurs pour les mettre au centre de la réflexion : des labs pour servir les filières d'avenir comme le tourisme et la santé mais également des « Labs » sur l'animation de communautés, sur le parcours de souscription de la carte bancaire ou bien encore sur la construction de la réunion d'équipe idéale... et des périodes de tests sur les sujets du Serious Game avec des étudiants de La Joliverie et sur la construction de la réunion d'équipe idéale.

L'Atelier by CA a également mené des études terrains sur les sujets de la fidélité, de l'offre de santé, du parcours de souscription de la carte bancaire et sur la rénovation énergétique résidentielle.

Afin de construire ses projets avec son écosystème, l'Atelier by CA a animé 3 partenariats avec des acteurs emblématiques de Loire-Atlantique et de Vendée :

- La Nantes Digital Week avec un événement autour du sens et du numérique pour accompagner et combler des déficiences sensorielles,
- L'École nationale supérieure d'architecture de Nantes, avec un projet d'Open Innovation pour associer les jeunes à la recherche de solutions innovantes et imaginer les agences bancaires de demain,
- Le Festival de la créativité Chtiing avec la Samoa de Nantes pour proposer une expérience de workshop sur le design fiction en collaboration avec le service du management de l'Innovation.

Se rapprocher des acteurs RSE du territoire

Les changements complexes et profonds que notre société doit mener nécessitent une collaboration plus forte entre les parties prenantes d'un écosystème. La Caisse régionale s'appuie sur son modèle coopératif et mutualiste ainsi que sur les principaux acteurs RSE de son territoire pour construire son accompagnement des transitions. Depuis 2020, la Caisse régionale a rejoint la Plateforme RSE Nantes Métropole en tant qu'ambassadeur « Grandes entreprises » et a adhéré à l'association Dirigeants Responsables de l'Ouest (DRO), réseau de dirigeants d'entreprises qui se mobilisent, expérimentent et transforment leurs entreprises pour contribuer à un futur désirable.

En 2023, la Caisse régionale a fait le choix de compléter ce dispositif en adhérant à l'association des Pays de la Loire « Ruptur » qui a pour mission de faciliter la transformation environnementale et inclusive des modèles économiques des entreprises.

Participer à cet écosystème permet de partager les bonnes pratiques, de monter en connaissances sur des sujets transformant et de coopérer pour que les transitions soient plus rapides.

Avoir une politique d'achats responsables et une démarche d'amélioration continue du label Relations Fournisseurs et Achats Responsables RFAR (ISO 9001)

Afin de répondre aux grands enjeux de demain sur son territoire et contribuer à la performance globale des entreprises, la Caisse régionale a signé, en 2018, la politique d'achats responsables du Groupe Crédit Agricole. Fin 2021, la Caisse régionale poursuit son engagement en signant la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables.

L'année 2023 est marquée d'une part par l'obtention du label Relations Fournisseurs et Achats Responsables décerné par les pouvoirs publics et d'autre part par l'ajout de la transition carbone

dans la politique achats du Groupe Crédit Agricole déclinée dans la politique de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Des indicateurs Achats RSE communs au Groupe Crédit Agricole sont suivis annuellement par le Comité de direction de la Caisse régionale. Dans les appels d'offres menés en 2023, la RSE représente 15 % et la proximité géographique 5 % de la notation multicritères (conformément aux seuils planchers).

Informier et communiquer sur les actions menées en interne comme en externe

Mettre en place le rayonnement de l'entreprise

En 2023, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a lancé une campagne de communication autour de son nouveau territoire de communication sur le pouvoir des rencontres, afin de faire passer à tous ses publics (clients, candidats, partenaires, parties prenantes, grand public etc.) 3 messages : le Crédit Agricole Atlantique Vendée,

- Accompagne les habitants du territoire dans tous leurs moments de vie,
- Contribue aux projets du monde de demain,
- Favorise l'accomplissement personnel et professionnel des jeunes.

Renforcer le modèle coopératif pour une gouvernance d'entreprise solide et transparente

Le modèle de banque coopérative et mutualiste de la Caisse régionale est basé sur le principe « un homme, une voix ». Il permet à chacun des sociétaires de se faire entendre et d'être acteur de sa banque. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée veille à la représentativité et à la diversité au sein des Conseils d'Administration des Caisses locales et de la Caisse régionale. Il prend également soin de recruter des administrateurs de tous âges. Toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées. En 2023, la Caisse régionale a pu ainsi s'appuyer sur ses 862 administrateurs. Les Caisses locales élisent elles-mêmes leurs représentants, les 19 administrateurs de la Caisse régionale qui siègent au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Accélérer le développement du sociétariat en Loire-Atlantique et Vendée

Le modèle coopératif de la Caisse régionale repose sur l'engagement de ses clients qui deviennent sociétaires par adhésion aux valeurs mutualistes : proximité, utilité et solidarité. En souscrivant des parts sociales, les clients sociétaires prennent ainsi part aux choix stratégiques de leur banque en exprimant leur avis et en élisant leurs représentants, les administrateurs. La souscription des parts sociales des Caisses locales se fait en agence bancaire. Pour aider les équipes concernées, des rencontres et des échanges réguliers sont organisés avec les administrateurs, pour partager les actualités des Caisses locales. Enfin, l'espace « Sociétariat et Mutualisme » disponible dans l'intranet de la Caisse régionale, a été simplifié pour faciliter l'accès aux informations utiles aux collaborateurs.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a continué à développer le sociétariat sur son territoire. Au 31 décembre 2023, la Caisse régionale compte ainsi 394 460 sociétaires, 43,32 % des clients sont sociétaires. Le nombre de sociétaires continue de progresser malgré une baisse sensible du montant de souscription moyen, en raison d'une attractivité plus forte de l'épargne sur livret et d'un besoin de liquidité plus important des clients.

Avoir une nouvelle relation avec les sociétaires

Pour la troisième année consécutive, les Caisses locales du

Crédit Agricole Atlantique Vendée ont organisé leur Assemblée générale en alliant innovation et convivialité. Les sociétaires ont exprimé leur vote via une plateforme dédiée. Ils ont ensuite été invités à participer à un temps d'échange et de partage appelé « Conviviales de printemps ». Le vote à distance est désormais installé dans les pratiques des sociétaires et dès l'ouverture de la plateforme de vote, le jeudi 9 février et jusqu'à sa clôture le 9 mars 2023, ils se sont exprimés massivement.

4. Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateurs clés de performance	2022	2023	Évolution (n / n-1)	Objectif
Part de sociétaires parmi les clients	42,81 %	43,31 %	+0,51 %	En augmentation

Engagement 2

Exercer les métiers avec éthique et responsabilité

1. Définition du risque

Levier	Risque RSE majeur	Engagement de la Caisse régionale
Gouvernance	Pratique déloyale ou contraire aux règles de déontologie et d'éthique de la Caisse régionale	Exercer les métiers avec éthique et responsabilité

2. Politique et engagements

Acteur bancaire majeur sur son territoire, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a pour objectif que ses collaborateurs exercent leur métier avec éthique et responsabilité. Contribuant au développement économique et à la création d'emplois en Loire-Atlantique et en Vendée, le Crédit Agricole Atlantique Vendée met tout en œuvre pour être à la hauteur de cette ambition par la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants. Cette culture s'appuie sur le déploiement de la Charte éthique, qui promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe Crédit Agricole.

Dans le prolongement de la Charte éthique, le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est doté d'un code de conduite, qui vient la décliner opérationnellement. Il s'applique à tous, que ce soit les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs, quelles que soient leur situation et leur fonction. Il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi dite Sapin II, relative à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Le déploiement de cette culture éthique est complété par un dispositif d'alerte, qui garantit la confidentialité de l'auteur du signalement, des faits et des personnes visées.

3. Actions et résultats

Protéger les clients

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Crédit Agricole Atlantique Vendée, qui s'inscrit totalement dans les volets « excellence relationnelle » et « engagement sociétal » du projet de l'entreprise.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée porte une attention spécifique à la qualité de l'information et du conseil délivrés et au bon respect des règles d'adéquation des produits proposés aux attentes et besoins des clients. Cela repose notamment sur la connaissance des clients à l'entrée en relation et pendant toute la durée de la relation bancaire.

La Caisse régionale a souhaité renforcer depuis 2022 l'intégration de la connaissance client (KYC) comme une étape incontournable de la démarche conseil.

Le réflexe de connaissance client à chaque interaction client (KYC au fil de l'eau) doit permettre d'accroître l'hyperpersonnalisation dans la relation et le conseil avec les clients avec un système d'information nourri et fiabilisé. Ce sujet est suivi et animé au sein de la Caisse régionale.

Par ailleurs, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a développé des dispositifs « d'écoute client », au travers d'enquêtes régulières et du suivi rapproché des réclamations formulées par les clients.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée accorde également une attention particulière aux clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer un accompagnement spécifique et des solutions adaptées.

Lutter contre la corruption

Agir dans l'intérêt des clients et de la société, viser l'excellence relationnelle, c'est aussi lutter contre toute forme de corruption au sein de la Caisse régionale. Cet engagement repose sur un dispositif complet, d'information, de formation et sur l'application d'une politique de tolérance zéro vis-à-vis de tout acte de corruption qui serait contraire aux valeurs fondamentales du Groupe et de la Caisse régionale : rigueur, loyauté, sincérité et intégrité.

Les collaborateurs du Crédit Agricole Atlantique Vendée jouent un rôle essentiel dans le dispositif de prévention de la corruption. Il leur revient d'agir de manière loyale et responsable. Ils sont régulièrement sensibilisés grâce à des modules de formation pour savoir comment agir au quotidien. Les collaborateurs plus particulièrement exposés aux risques de corruption suivent également un module de formation spécifique.

Un dispositif de contrôle et d'audit est en place pour vérifier la bonne prise en compte des consignes à appliquer.

Lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme s'appuie sur une cartographie des risques validée par les instances dirigeantes. Face à chacune des zones de risque identifiées, un dispositif est déployé (procédures, outils de détection, analyse, escalade...). Il permet à la Caisse régionale de couvrir le risque identifié et de garantir le strict respect de la réglementation qui s'impose aux établissements financiers, et de jouer pleinement son rôle de banquier responsable.

Former et sensibiliser les collaborateurs

La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement l'ensemble des parties prenantes de la Caisse régionale : collaborateurs, dirigeants et administrateurs.

La campagne de sensibilisation à l'éthique 2023 destinée à tous les salariés de l'entreprise s'est traduite par différentes actions :

- Une animation sur les Campus de la Caisse régionale,
- La réalisation du quiz «l'éthique & vous» portant sur différentes thématiques (relation clients et fournisseurs, démarche environnementale, diversité RH, corruption et conflit d'intérêts...),
- Une vidéo des deux Directeurs généraux adjoints de la Caisse régionale, interviewés sur leur définition et leur vision de l'éthique dans l'entreprise, et partagée dans toutes les réunions d'équipes.

Exercer les métiers avec éthique et responsabilité, est une des priorités de la stratégie de l'entreprise.

Des modules et supports de formation (généralistes ou spécifiques destinés aux collaborateurs plus exposés) couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme, et du respect des sanctions internationales...

En plus de ces formations, des actions spécifiques sont menées par les équipes en charge de la conformité, auprès des managers et des nouveaux collaborateurs. Ces actions de sensibilisation permettent de donner le sens, créer un lien avec les formations réglementaires obligatoires et acculturer tous les collaborateurs aux règles essentielles de bonne conduite éthique et conformité.

Protéger et sécuriser les données personnelles

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée porte une attention toute particulière à la protection des données de ses clients et prend en compte l'ensemble de la réglementation dans le domaine.

En lien avec le Groupe Crédit Agricole et sous l'impulsion du DPO (*data protection officer*) de la Caisse régionale, le dispositif de conformité à la réglementation RGPD (règlement général sur la protection des données) a été déployé. Une charte des données personnelles rappelle les engagements que prend le Crédit Agricole sur la protection des données de ses clients.

Permettre aux clients d'être préparés en cas de fraude

Il est important de sensibiliser les clients à ce genre de pratique, de les former à la détection des différentes fraudes couramment employées, et aux actions à mettre en œuvre quand ils en sont victimes.

Pour lutter contre la fraude et protéger ses clients, le Crédit Agricole Atlantique Vendée, dispose d'un espace dédié sur son site internet, « Fraude et Sécurité ». Sur cet espace, les clients ont accès aux informations suivantes : « Que faire en cas de fraude ? », « Les bonnes pratiques », « Le Crédit Agricole et la Cyber sécurité », « Nos services », « Signaler un contenu douteux », « Lexique de la Cyber sécurité ». Cette liste s'enrichit régulièrement afin de mieux informer les clients, particuliers ou entreprises, des différents scénarios de fraude : e-mails de phishing, SMS frauduleux, faux messages diffusant des malwares, arnaques, tentatives de vol de données confidentielles.

La liste actualisée des différentes pratiques de fraude est également mise à disposition ainsi que les actualités liées à ce sujet. En parallèle, les conseillers bancaires restent disponibles pour informer les clients et réagir en cas de besoin.

Renforcer la cybersécurité dans la Caisse régionale

En lien avec le Groupe Crédit Agricole, un renforcement de la cybersécurité en Caisse régionale est organisé pour répondre à l'évolution grandissante de la cybercriminalité. Ce renforcement s'appuie sur un dispositif de prévention qui repose sur des acteurs multiples et complémentaires mettant en avant la solidarité du Groupe Crédit Agricole au service de chaque entité :

- Une organisation Cybersécurité Groupe gouvernant la cybersécurité au sein du Groupe au travers de la définition du cadre et des règles, du déploiement et du pilotage des dispositifs cyber industriels, et du contrôle de la Cyber en Caisse régionale,
- Des dispositifs de protection et de détection visant à réaliser une veille internet active, une supervision en temps réel, des tests de sécurité et des tests d'intrusion,
- Des programmes de renforcement Cyber couvrant des contrôles et indicateurs Cyber, la réglementation Cyber, la gestion et sécurité des accès et la mise en œuvre d'une plateforme technique répondant aux enjeux d'industrialisation et d'optimisation des dispositifs de sécurité.

Pleinement inscrite dans ce dispositif Groupe, la stratégie IT (*Information Technology*) de la Caisse régionale vise à répondre à ses besoins spécifiques portés par son projet d'entreprise qui sont d'accompagner le développement de l'entreprise, à répondre à sa politique d'innovation et, dans un contexte d'accélération de la cybercriminalité, à renforcer sa politique sécuritaire afin de protéger l'entreprise, ses actifs et ses données clients.

4. Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateurs clés de performance	2022	2023	Évolution	Objectif
Taux de collaborateurs formés aux règles de conformité et de sécurité financière	100 %	99,96 %	+ 0,04 %pts	100 %

Engagement 3

Garantir l'engagement de l'entreprise sur les enjeux sociétaux et environnementaux

1. Définition du risque

Levier	Risque RSE majeur	Engagement de la Caisse régionale
Gouvernance	Défaut de prise en compte de l'enjeu de transition énergétique dans le fonctionnement de l'entreprise	Garantir l'engagement de l'entreprise sur les enjeux sociétaux et environnementaux

2. Politique et engagements

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée croît, plus que jamais, en son modèle de banque coopérative et mutualiste. Ce modèle, centré sur le service rendu, a pour finalité l'utilité à son territoire, et travaille chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

Face aux enjeux liés aux changements climatiques, la Caisse régionale souhaite être un acteur important de la transformation du territoire et s'engage résolument dans les transitions climatique, écologique et sociale. Ainsi une stratégie sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ambitieuse et axée sur la co-construction avec les parties prenantes a été mise en place. Cette stratégie est présente dans toutes les strates de l'entreprise et dans les différents services experts du siège et du réseau d'agences bancaires pour que tous soient mobilisés sur les enjeux et acteurs de ces différentes transitions.

Pour atteindre ses objectifs la Caisse régionale se transforme dans tous les métiers, aussi bien dans son fonctionnement en interne, dans ses pratiques et ses comportements, que dans la relation avec ses clients.

3. Actions et résultats

Mettre en place une gouvernance transverse au sein de la Caisse régionale

Pour accompagner et suivre le déploiement de la stratégie RSE, une gouvernance RSE est mise en place à tous les niveaux de l'entreprise. Elle s'organise autour de :

3 instances exécutives :

- Un comité de direction RSE qui pilote l'avancement du plan d'actions et propose les inflexions. Il rend compte à la gouvernance des orientations et des inflexions prises. Il se réunit trimestriellement,
- Un comité de pilotage RSE sponsorisé par le Directeur général adjoint en charge de la RSE et piloté par le directeur en charge de la RSE. Ce comité a pour mission de déployer de manière opérationnelle la stratégie RSE. Il est composé d'un membre de chacune des directions de la Caisse régionale. Il se réunit trimestriellement.
- Une communauté de collaborateurs « engagés » qui relaie la

stratégie RSE et mène des actions concrètes au sein des unités ou agences. Elle s'est réunie régulièrement en 2023.

2 instances politiques :

- Audace Coopérative qui réunit les représentants des Caisses locales de la Caisse régionale et le Conseil d'administration de la Caisse régionale. L'avancement du déploiement de la stratégie RSE de la Caisse régionale a été présenté au Conseil d'administration le 15 décembre 2023,
- Un comité des parties prenantes à qui la Caisse régionale rendra compte de l'avancement du déploiement de la stratégie RSE une fois par an. Ce comité des parties prenantes est en cours de constitution.

Au niveau opérationnel, l'animation et le suivi transverse du déploiement de la stratégie RSE au sein de chacune des directions de l'entreprise sont des missions assurées par le service RSE de la Caisse régionale.

Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de transitions climatiques

La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux climatiques a démarré en 2022 avec deux modalités :

- Des ateliers « Ma vie bas carbone » lors de réunions d'équipe ou de réunions de Caisses locales. À la suite de ces ateliers, il a été proposé aux collaborateurs et aux administrateurs de réaliser leur propre bilan carbone à l'aide du site proposé par l'ADEME <https://nosgestesclimat.fr/> pour qu'ils puissent avoir leur point de référence individuel,
- Un e-learning sur les enjeux climatiques «Au cœur du projet sociétal» qui reprend les principaux enjeux sociétaux, les parties prenantes engagées sur le terrain sociétal, l'action du Groupe Crédit Agricole pour répondre aux enjeux sociétaux avec le plan programme «Projet Sociétal» (3 priorités et 10 engagements) et enfin le rôle de chacun pour relever ces défis : élu, dirigeant et collaborateur. Ce module e-learning a été réalisé par 91,62 % des collaborateurs.
- Une sensibilisation des collaborateurs grâce à la « Fresque du climat ». Cet outil ludique et collaboratif permet de co-construire une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Au 31 décembre 2023, 435 personnes ont ainsi réalisé la Fresque du climat au sein de la Caisse régionale, et ce déploiement continuera en 2024 et 2025.

4. Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateurs clés de performance	2022	2023	Évolution	Objectif
Nombre de collaborateurs/administrateurs sensibilisés par la fresque du climat	161	435	+11,49 % des collaborateurs	Pour 2024 900 collaborateurs

Engagement 4

Accompagner tous les clients avec expertise et dans tous leurs moments de vie

1. Définition du risque

Levier	Risques RSE majeurs	Engagement de la Caisse régionale
Économie	Inadaptation du conseil à la clientèle (expertise insuffisante, non prise en compte des critères ESG, spécificités clientèles non prise en compte, adaptation du conseil aux besoins du client, loyauté) et/ou inadaptation des produits et services aux besoins du client.	Accompagner tous les clients avec expertise et dans tous leurs moments de vie.
	Déficit de pratiques inclusives à l'égard des clientèles fragiles ou des populations défavorisées	

2. Politique et engagements

Le Groupe Crédit Agricole a pour raison d'être d' « Agir chaque jour dans l'intérêt des clients et de la société ». Cette raison d'être est naturellement déclinée par le Crédit Agricole Atlantique Vendée sur son territoire. Elle repose notamment sur un modèle relationnel qui vise l'excellence relationnelle avec les clients mais aussi avec les collaborateurs.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée souhaite ainsi proposer à ses clients une Banque Assurance tant digitale qu'humaine qui simplifie et facilite leur vie et leurs projets. Il s'appuie sur sa dimension mutualiste, son fort maillage territorial et son offre en ligne (site internet, applications, etc.) qui facilitent l'accès au conseil et à un haut niveau d'expertise. Le modèle de Banque Multicanale De Proximité (BMDP) déployé en 2017 en est la traduction opérationnelle.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée assure une écoute active de ses clients via des enquêtes mesurant son Indice de recommandation client (IRC). Ce suivi permet d'identifier les motifs de satisfaction et les axes d'amélioration. La recommandation des clients demeure une priorité de la Caisse régionale. Les réclamations clients sont ainsi minutieusement traitées par un service spécialisé.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée accompagne ses clients durablement dans les bons comme dans les mauvais moments et favorise l'inclusion bancaire et financière au travers de dispositifs adaptés tels que l'association « Espace Solidaire » ou encore les unités « l'espace conseil majeurs protégés » et « l'espace conseil séparation-divorce ».

3. Actions et résultats

Viser l'excellence relationnelle en donnant accès au conseil, et à une expertise de qualité, à tous les clients

Depuis plusieurs années, le Crédit Agricole Atlantique Vendée se

base sur l'Indice de recommandation client (IRC) pour mesurer l'efficacité de ses actions sur la relation avec ses clients. Cet indice, calculé à partir d'enquêtes clients, porte sur leur perception de leur agence, de la relation conseil et sur leur intention de recommander le Crédit Agricole Atlantique Vendée à leurs proches.

Avec un résultat positif de + 6, l'IRC est resté stable en 2023, 28 % des clients se déclarant promoteurs de la Caisse régionale.

Animer un modèle d'excellence relationnelle

Dans le cadre de ses travaux visant l'excellence relationnelle, le Groupe Crédit Agricole a décidé après le déploiement du modèle relationnel en 2019/2020 (des postures et pratiques communes dans la relation clients), de déployer une formation ambitieuse auprès de ses conseillers en termes de Démarche Conseil au cours de l'année 2023. Celle-ci vise à accroître le niveau de compétences des conseillers dans l'accompagnement des projets des clients de manière globale et personnalisée. La démarche conseil a pour vocation de générer de la satisfaction auprès des clients tout en étant présent dans tous leurs moments de vie et également de leur faire vivre une expérience simple et personnalisée à chaque interaction par le biais de 21 pratiques animées dans cette démarche (à titre d'exemple : promouvoir l'utilité du Crédit Agricole sur les territoires et ses valeurs, proposer un éventail de solutions et une alternative digitale, etc).

L'ensemble des conseillers du Crédit Agricole Atlantique Vendée seront ainsi formés sur cette thématique jusqu'à fin février 2024.

Apporter un meilleur conseil aux clients

Au regard des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance de plus en plus prégnants, le Groupe Crédit Agricole s'engage fortement au travers de son Projet Sociétal. Accompagner la société dans ce mouvement, les clients dans leurs choix d'investissement, et prendre en compte leurs préférences en termes d'épargne durable est primordial. C'est pourquoi depuis juin 2023, lors de chacun des rendez-vous épargne les clients sont interrogés sur leur préférence sur ce sujet. Le développement de la nouvelle démarche « Trajectoires Patrimoine » permet ainsi d'apporter la meilleure expertise à chacun des clients pour établir leur stratégie patrimoniale en fonction de leurs attentes et de leurs préoccupations.

Suivre et traiter efficacement les réclamations

La recommandation des clients, symbole de leur satisfaction, demeure une priorité pour la Caisse régionale. Les collaborateurs travaillent chaque jour leur excellence relationnelle et opérationnelle en traitant toutes les réclamations clients. Ainsi, quelle que soit l'agence qui reçoit la réclamation et le service qui la traite, la Caisse régionale s'engage à délivrer un service homogène respectant les exigences de qualité et de réglementation, le tout dans une démarche d'amélioration continue. En 2023, une baisse du nombre de réclamations clients a été constatée. 2 415 réclamations ont été ouvertes, soit 11 % de moins qu'en 2022. 93 % des réclamations ont été prises en charge sous 48h (niveau stable par rapport à 2022). 82 % des réclamations ont été traitées dans les délais annoncés aux clients (en baisse de 1,5 point par rapport à 2022).

Accompagner les clients dans les bons et les mauvais moments

Banque des bons mais aussi des mauvais moments, le Crédit Agricole Atlantique Vendée soutient et accompagne l'ensemble de ses clients en offrant des dispositifs personnalisés et adaptés à différentes situations de vie.

Le dispositif met l'accent sur 3 situations : les séparations ou divorces, la clientèle fragile comprenant le surendettement et l'accompagnement des majeurs protégés.

Séparations ou Divorces : En 2023, 937 dossiers de clients en

situation de séparations/divorces, ont été pris en charge par les experts de l'espace conseil séparation-divorce. La volonté affichée de la Caisse régionale d'être présente dans ce moment de vie a notamment permis un accompagnement de 90 % des situations par la mise en place de solutions crédit adaptées. Pour ce faire, les experts sont en lien direct avec les notaires et les avocats, voire avec les clients eux-mêmes, pour fluidifier la procédure, faciliter les démarches du client et apporter les réponses adaptées aux besoins spécifiques à ce moment de vie.

Clientèle Fragile / Surendettement : Au 31 décembre 2023, 846 dossiers de surendettement sont en cours de gestion. Les clients en situation de surendettement sont accompagnés pour retrouver un équilibre, mais aussi pour améliorer la gestion de leur budget. Cet engagement en faveur de la clientèle en situation de fragilité financière est mis en œuvre en développant des synergies avec les acteurs PCB (Point Conseil Budget) de notre territoire.

Majeurs protégés : Un « Espace conseil » dédié à l'accompagnement de cette clientèle a été mis en place. Cette structure favorise l'intégration des personnes sous mesure de protection au travers de l'accompagnement des associations tutélaires et des mandataires privés, ainsi que des représentants familiaux. Un espace dédié sur le site internet permet de faciliter l'accompagnement des majeurs protégés, à la mise en place ou pendant la vie de la mesure.

Suivre les accidents de vie des clients via l'Espace Solidaire

La Caisse régionale soutient ses clients les plus fragiles avec l'association Espace Solidaire. Créée en 2008, cette association accompagne les clients qui rencontrent des difficultés de toute nature suite à un accident de la vie (aide aux démarches administratives, accompagnement budgétaire, avance à 0 %, etc.). En 2023, les 4 conseillers spécialisés de l'association Espace solidaire ont aidé 183 familles et ont étudié 241 dossiers.

Mettre en place la contagion du plafonnement des frais de dysfonctionnement aux partenaires liés pour la clientèle fragile

Pour sa clientèle fragile, la Caisse régionale a appliqué les principes de contagion du plafonnement des frais de dysfonctionnement aux partenaires liés. Elle a donc mis en place les décrets réglementaires sur l'application des frais. En parallèle, elle a procédé à la détection des risques à naître pour anticiper les problèmes des clients.

Depuis le premier octobre 2022, le Crédit Agricole Atlantique Vendée applique des mesures en faveur des clients fragiles qui vont au-delà des exigences réglementaires avec l'exonération totale des frais d'incidents pour les clients équipés de l'offre « clientèle fragile ».

Mettre en place la caution BPI pour les prêts étudiants

La Caisse régionale propose depuis septembre 2021 le prêt étudiant garanti par l'État (BPI France) pour financer les études des jeunes qui n'ont pas de caution familiale solvable.

Cette offre inclusive montre son utilité sociétale en permettant d'accompagner des clients pour qui ce n'était pas possible avant.

Accompagner avec des parties prenantes de Loire-Atlantique et Vendée

Le jeudi 29 septembre 2022, l'association 60 000 rebonds Grand-Ouest, et la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée ont signé une convention de mécénat. 60 000 rebonds a pour objectif de changer le regard sur l'échec et ambitionne de ne laisser aucun entrepreneur post-liquidation au bord de la route.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est devenu membre du Club des entreprises du rebond et accompagne financièrement l'association. Il s'engage, par exemple, à analyser avec attention

les projets de création ou de reprise portés par les entrepreneurs accompagnés par l'association, et à sensibiliser les équipes de la Caisse régionale à la situation des entrepreneurs en difficulté ou en rebond.

Un collaborateur de la Caisse régionale siège également au comité « Envol » (parcours d'accompagnement spécifique des entrepreneurs qui souhaitent reprendre une entreprise existante ou créer une nouvelle entreprise).

En 2023, la collaboration s'est traduite dans les faits par la tenue de l'Assemblée générale de l'association dans les locaux du Campus by CA de Nantes, par l'organisation d'une conférence de 60 000 rebonds à destination des collaborateurs de la filière recouvrement sur le Campus by CA de La Roche-sur-Yon et, par la participation au premier comité Envol.

Par cette signature de convention de mécénat et par ces initiatives, le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'affirme encore plus comme la banque des bons et des moins bons moments.

Former des bénévoles pour animer des ateliers budgétaires auprès des jeunes

En 2023, Espace Solidaire a poursuivi l'animation d'ateliers d'éducation budgétaire, en s'appuyant sur un réseau de partenaires identifiés par les Caisses locales (établissements de formation, missions locales...). L'objectif est d'acquérir les notions de base sur le reste à vivre et la priorisation des dépenses, et de prévenir les éventuelles situations de surendettement à travers l'apprentissage de règles de gestion d'un budget. En 2023, 46 ateliers ont été réalisés dont 17 animés par des administrateurs. Espace solidaire intervient auprès de 4 maisons familiales rurales, 12 missions locales, 1 association d'insertion, 3 lycées professionnels dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.

420 jeunes ont bénéficié de cet atelier d'une demi-journée. Les animateurs sont formés par les équipes du Crédit Agricole Atlantique Vendée et recrutés parmi les administrateurs de Caisse locale.

4. Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateurs clés de performance	2022	2023	Évolution	Objectif
Indice de recommandation client (IRC)	6 pts	6 pts	0 pts	En augmentation

Engagement 5

Prendre des risques pour accompagner les entreprises à impact positif pour le territoire et la société

1. Définition du risque

Levier	Risque RSE majeur	Engagement de la Caisse régionale
Économie	Insuffisance de soutien aux acteurs référents en matière de protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique	Prendre des risques pour accompagner les entreprises à impact positif pour le territoire et la société.

2. Politique et engagements

En tant que banque coopérative et mutualiste, la Caisse régionale s'implique fortement dans les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Au quotidien, le Crédit Agricole Atlantique Vendée construit une politique de résultats durables en s'appuyant sur ses trois métiers fondamentaux que sont la banque, l'assurance et l'immobilier.

La Caisse régionale assume pleinement sa responsabilité de financeur de l'économie locale en accompagnant financièrement et humainement l'ensemble des projets de ses sociétaires et clients : particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, associations et collectivités publiques. Elle propose à ses clients des offres et des services en adéquation avec les enjeux sociétaux et les préoccupations environnementales (économie d'énergie, gaz à effet de serre, biodiversité, etc.). Elle privilégie les circuits courts, une majeure partie de l'épargne conservée des clients, restant ainsi sur le territoire pour accompagner les projets locaux.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée soutient les actions innovantes, la création, la reprise et le développement des entreprises. Ainsi, en partenariat avec les acteurs locaux, la Caisse régionale met en place des actions qui contribuent au dynamisme de son territoire.

En corrélation avec le Groupe, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a choisi de développer et de soutenir fortement quatre domaines, véritables relais de croissance et qui correspondent à des attentes sociétales fortes : l'agriculture et l'agroalimentaire, la santé et le bien vieillir, le logement, les économies d'énergie et la protection de l'environnement.

La Caisse régionale met son leadership et son ancrage territorial au service du développement de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Il soutient le tissu associatif, favorisant ainsi le dynamisme local et l'attractivité des territoires.

3. Actions et résultats

Assumer la responsabilité d'acteur de l'économie locale

À travers la croissance responsable de la Caisse régionale et sa

capacité à créer de l'emploi localement, celle-ci contribue durablement au développement économique et social de son territoire.

Jouer le rôle de Banque Assurance sur le territoire

En 2023 malgré un contexte de taux complexe, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a plus que jamais soutenu et financé l'ensemble des projets de ses clients. Particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, associations et collectivités publiques ont ainsi pu être accompagnés par tous les métiers de la banque de proximité. Engagée dans une relation durable avec ses sociétaires et ses clients, la Caisse régionale a réalisé plus de 4.16 milliards d'euros de crédits sur son territoire (hors prêts garantis par l'État). Ainsi notre part de marché sur le territoire est de 26,69 % en termes de crédits.

Accompagner chacun des clients dans leur projet d'habitation

En 2023, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a atteint un niveau historique de mise en place de crédits habitat. Dans un contexte de hausse des taux, près de 14 000 projets ont été accompagnés sur les deux départements de Loire-Atlantique et de Vendée pour un montant de prêts accordés supérieur à 2 milliards euros.

Le Crédit Agricole a mis en place en 2023 une plateforme « j'éco-rénove mon logement » qui permet aux clients d'estimer la performance énergétique de leur logement, le montant des travaux en fonction de leur besoin, le montant des aides, leur capacité de financement et de trouver des professionnels certifiés RGE (reconnus garants de l'environnement).

En 2022 le Crédit Agricole Atlantique Vendée a également déployé une nouvelle offre de financement de travaux de rénovation énergétique des logements. Il s'agit d'une alternative à l'éco PTZ pour les clients ne souhaitant pas ou ne pouvant pas en bénéficier : un prêt à des conditions avantageuses, accessible à tous, simple et rapide, à la main de l'ensemble des conseillers. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée démontre ainsi son engagement dans ces projets en cohérence avec les enjeux sociétaux et environnementaux du territoire par la réalisation de 24,4 millions d'euros en 2023 contre 20,29 millions euros de prêts en 2022.

Proposer des offres spécifiques aux clients sociétaires

Sûre de son modèle, la Caisse régionale s'attache à développer le sociétariat sur son territoire depuis plusieurs années.

En devenant sociétaires, les clients de la Caisse régionale se voient proposer des offres utiles et porteuses de sens avec notamment une carte bancaire et un livret spécifiques sociétaires. En complément, ils bénéficient de réductions tarifaires et avantages exclusifs auprès de partenaires du Groupe Crédit Agricole. Présents dans la région, mais aussi dans toute la France, ces partenaires proposent aux sociétaires un accès à la culture, au sport, au tourisme et aux formations premiers secours.

La carte bancaire sociétaire permet de participer au financement d'actions liées aux valeurs coopératives. À chaque utilisation, le Crédit Agricole Atlantique Vendée reverse 1 centime d'euro sans coût particulier pour le sociétaire. Les fonds ainsi rassemblés financent de nombreux projets utiles au territoire, détectés notamment par les Caisses locales. L'accompagnement est validé par une instance se réunissant chaque mois, dont les membres sont administrateurs de la Caisse régionale.

En 2023, la Caisse régionale a enregistré une augmentation de 9,67 % du nombre de cartes sociétaires, permettant d'afficher un stock de 292 073 contrats cartes sociétaires.

Fin 2023, la Caisse régionale comptabilise 49 530 livrets engagés sociétaires. Depuis 2022, en cohérence avec le Projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, tous les livrets sociétaires ont été transformés en livrets engagés sociétaires. Ils permettent ainsi aux sociétaires, non seulement d'épargner, mais aussi d'avoir la garantie que les fonds de ce livret contribuent intégralement au financement de projets de transition écologique, agri-agro, d'inclusion

ou de cohésion sociale. Des exemples de financement locaux sont publiés sur le site internet de la Caisse régionale et remis à jour régulièrement.

Proposer des offres et services en adéquation avec les enjeux sociétaux

Déployer des offres « Impact Responsable » pour la mobilité douce

Depuis 2019, le Crédit Agricole Atlantique Vendée propose un prêt avantageux pour le financement d'un véhicule électrique ou hybride. En 2023, la Caisse régionale a accompagné ses clients vers une mobilité plus douce pour un montant total 18,5 millions euros.

Accompagner et soutenir l'installation de professionnels

Pour faciliter le parcours des entrepreneurs la Caisse régionale organise des « cafés de la création » en collaboration avec l'écosystème local (experts-comptables, réseaux d'accompagnement, chambres consulaires...). 7 « cafés de la création » ont été organisés en 2023. Près d'une centaine de porteurs de projet ont ainsi bénéficié d'expertises pour faciliter leur parcours de création d'entreprise.

En complément la Caisse régionale propose un prêt à 0 % sans garantie, dont le montant peut être doublé en cas d'accompagnement du porteur par le Réseau Initiative ou le Réseau Entreprendre. En 2023, 412 prêts Ozé Pro ont été mis à disposition des nouveaux entrepreneurs.

En 2022 et 2023 la Caisse régionale a mis l'accent sur la primo-installation des femmes entrepreneurs et la lutte contre la désertification médicale. À ce titre, elle s'est appuyée sur des enveloppes de financement dédiées et bonifiées.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a également poursuivi son soutien financier aux réseaux de création d'entreprise, et a facilité l'éclosion de sociétés innovantes par des abondements à des fonds dédiés sur deux plateformes du Réseau Initiative.

Au total et malgré une conjoncture rendue difficile en raison de la tension inflationniste et des incertitudes sur certaines activités liées à l'habitat, la Caisse régionale a mis à disposition plus d'un million d'euros au service de l'économie de son territoire.

Faire émerger des prêts à impact pour les entreprises

Les entreprises s'emparent des sujets RSE. Les prêts à impact leur permettent d'investir dans des actions en lien avec des critères extra-financiers (diversité, réduction des émissions de gaz à effet de serre, inclusion...). En 2023, plusieurs entreprises ont contracté un prêt avec un bonus/malus sur le taux du crédit, en fonction de l'atteinte de l'objectif RSE sur l'ensemble du territoire. 7 millions euros ont été accordés en collaboration avec CACIB (*Crédit Agricole Corporate and Investment Bank*).

Proposer une offre de crédit-bail dédiée à la transition énergétique

Une gamme d'offres de crédit-bail matériel dédiée à la transition énergétique est proposée aux clients entreprises, professionnels et agriculteurs.

- Une offre éclairage LED pour rénover le système d'éclairage,
- Une offre mobilité verte pour financer l'achat de véhicule électrique,
- Une offre auto conso solaire pour financer la mise en place de panneaux photovoltaïques.

La Caisse régionale accompagne les entreprises de Loire-Atlantique et de Vendée en leur offrant expertises, solutions entrepreneuriales et soutien à l'innovation.

La Caisse régionale a accompagné 68 projets pour ses clients professionnels et entreprises.

Soutenir l'innovation, la création, la reprise et

le développement des entreprises

Plus qu'une banque, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis en place depuis trois ans un écosystème puissant avec le Campus by CA. Il rassemble les expertises du Groupe Crédit Agricole pour apporter des solutions, en proximité, à tous les projets de ses clients. Ainsi 14 filiales apportent un conseil d'expert sur les métiers de l'immobilier, de l'entreprise, de la banque privée et de l'innovation.

Le Campus by CA est un écosystème d'innovation qui encourage l'émergence de nouvelles solutions afin de faciliter les transitions de la société. Une école des transitions y accueille 2 écoles partenaires.

Créateur de liens, il favorise les rencontres entre les acteurs du territoire qui facilitent la création de valeur pour les différentes parties prenantes.

En 2023, 200 évènements ont été organisés au sein du Campus by CA de Nantes et de La Roche-sur-Yon sur des sujets tels que l'innovation, la ré industrialisation du territoire, l'habitat, l'entrepreneuriat.

Animer et développer le Village by CA

Depuis sa création en 2017, le Village by CA Atlantique Vendée a accompagné 82 start-up dans la structuration de leur croissance et de leur développement, soutenant ainsi la création de plus de 500 emplois.

En 2023, 10 nouvelles start-up ont rejoint le Village by CA pour porter à 16 le nombre de start-up en cours d'accompagnement, parmi lesquelles plusieurs start-up à impact :

Économie circulaire et énergie

REBOND conçoit et produit des ballons de sport en matériaux biosourcés ; BOUT à BOUT déploie une filière de consigne, lavage et réemploi des contenants en verre ; LISY.CO propose une solution digitale pour faciliter le déploiement de modèle de distribution en circuits courts ; THERMI UP propose des solutions de récupération de chaleur issue des eaux grises dans les bâtiments.

Inclusion

ICI TOILETTES donne accès à des WC dans des commerces partenaires en complément des solutions publiques existantes ; TZAR traite le sujet de l'accompagnement pédagogique et méthodologique des étudiants du supérieur.

Santé et bien vieillir

CHEZ DOM conçoit des habitats partagés entre soignants et malades de la maladie d'Alzheimer, MEMENTOP propose des solutions pour prolonger l'autonomie des personnes atteintes de maladies dégénératives.

Mobilité douce

TEMO propose des solutions de mobilité marine douce (mobilité douce) ; DOOITCH assure la livraison à vélo de matériaux de chantier et d'outillage.

Le Village by CA Atlantique Vendée a également organisé et animé 5 sessions d'un club des responsables RSE des entreprises partenaires des Villages by CA. Ce club anime des partages de bonnes pratiques et d'outils innovants au service de la démarche RSE. Enfin, les prestations événementielles organisées par le Village by CA s'appuient sur un fournisseur de boissons conditionnées en verre consigné (LE FOURGON).

Développer l'Agence Innovation

Dans la continuité du Village by CA, la Caisse régionale dispose de 2 structures complémentaires à destination des entreprises innovantes de Loire-Atlantique et Vendée : l'Agence Innovation et le fonds AVI (Atlantique Vendée Innovation).

L'Agence Innovation propose une expertise dédiée et un accom-

pagement (financement et services bancaires) pour les projets innovants des start-up. Les entreprises qui entrent dans le champ d'intervention de l'Agence Innovation sont celles qui offrent un produit ou service nouveau sur son marché, celles qui sont déjà identifiées par des structures d'accompagnement de l'écosystème innovation du territoire de la Caisse régionale, et celles qui disposent d'une forte croissance potentielle. Grâce à cette agence bancaire dédiée aux entreprises innovantes, le Crédit Agricole Atlantique Vendée est aujourd'hui un acteur identifié sur le sujet.

En 2023, 28 start-up ont été accompagnées par l'Agence Innovation en financement dont 8 nouvelles. Leurs domaines d'activité sont variés dont une partie significative dans le numérique et le développement durable. Cette année, les trois financements les plus importants concernent des entreprises à impact positif.

Développer le fonds Atlantique Vendée Innovation

Le fonds Atlantique Vendée Innovation (AVI), filiale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a été créé fin 2018. Ce fonds est doté de 5 millions d'euros et a pour objectif d'accompagner les start-up innovantes du territoire. Fin 2023, AVI compte 15 participations actives dans son portefeuille, avec 1 nouvelle participation et 4 réinvestissements réalisés en 2023.

Organiser le marketing autour de la filière innovation

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est la première banque et le premier acteur du financement à proposer un écosystème complet dans l'innovation.

Depuis le premier mars, cette dynamique a été renforcée par l'ouverture du « Local CA Vous by CA » aux Herbiers. Ce tiers lieu est composé d'un espace de coworking et d'un espace événementiel ouvert à tout l'écosystème local afin d'accompagner les transitions agro/agri, numérique et sociétale/RSE. Un peu plus de 110 événements (avec environ 750 visiteurs) ont eu lieu en 2023 pour favoriser le partage, les rencontres et la création de liens au service du territoire.

5 partenariats innovants ont été animés en Loire-Atlantique et en Vendée avec :

- La Nantes Digital Week : 4 événements co-construits ou accompagnés sur des thématiques fortes : le « Numérique pour tous » (La journée des sens numériques, Cybersécurité Show, les start-up et la digitalisation des professionnels du bâtiment, l'acculturation aux métiers de la Data),
- L'Innovation Week : 2 événements organisés (Cybersécurité, attractivité des jeunes en Vendée) pour environ 80 participants,
- Le fonds Spécifik : 18 dossiers de candidatures reçus,
- Le festival Chtiing : un atelier de design fiction avec environ 20 participants,
- L'agence de développement Oryon : 5 ateliers de pitch training ou de business model Canvas.

En partenariat avec ECOSYSTEM, une collecte de petit équipement électrique et numérique obsolète auprès des collaborateurs et des services informatiques a permis de recueillir environ 3 m³ de matériel à réparer ou recycler.

Une Learning expedition dans le cadre de la Nantes Digital Week a permis à d'une dizaine de collaborateurs d'aller s'inspirer sur des événements professionnels autour du digital.

Accompagner le tissu associatif local et l'attractivité des territoires

Accompagner, aux côtés des Caisses locales, les associations du territoire

En lien avec ses valeurs de banque coopérative et mutualiste, le Crédit Agricole Atlantique Vendée, via ses Caisses locales et son tout nouveau comité de rayonnement, est intervenu tout au

long de l'année pour soutenir de nombreuses actions dans les domaines liés à la santé, l'accompagnement du vieillissement, le handicap, l'emploi etc. En 2023, plus de 1000 projets ont été portés en Loire-Atlantique et en Vendée.

À chaque utilisation de cette carte, 1 centime d'euro est versé sur un fonds destiné aux actions de solidarité et de mécénat portées conjointement par les Caisses locales et la Caisse régionale. Il a choisi d'amplifier l'utilité du Crédit Agricole Atlantique Vendée. En 2023 sur l'orientation « Accompagner tous les clients avec expertise et dans tous leurs moments de vie » :

- L'association Espace Solidaire renforce et développe de nouveaux partenariats sur le territoire permettant :
- La poursuite de l'utilisation de solutions d'accompagnement des clients avec le renouvellement, par exemple, du partenariat EDF,
- La mise en place de nouvelles solutions d'accompagnement (micro-crédit) pour les clients en situation de fragilité par exemple : convention avec Emmaüs Vendée, Areams, Adapei-Aria...,
- La planification de nouveaux ateliers budgétaires tournés vers un public d'adultes avec des revenus RSA (Association SEIDRE) et de jeunes migrants (MAST Rosa Parks).
- L'association Espace Solidaire participe à des échanges, réflexions, expériences sur le territoire dans des domaines différents (alimentaire et expérimentation territoire zéro non recours correspondant à l'accès aux droits sociaux).

Mesurer l'engagement sociétal de la Caisse régionale

Dans la réflexion à long terme des Caisses régionales, le Groupe Crédit Agricole souhaite être reconnu comme un créateur de lien qui apporte de l'utilité dans les territoires. Ainsi, en 2020 il a décidé de créer un nouvel indicateur stratégique destiné à mesurer et à suivre la contribution perçue des Caisses régionales aux grands enjeux sociétaux de leurs territoires mesuré tous les deux ans : l'Indice d'engagement sociétal (IES).

Dans cette étude, les clients et prospects interrogés sont invités à donner leur perception de l'engagement du Crédit Agricole sur le territoire sur les sujets liés à la RSE. Ils répondent à plusieurs questions sur l'engagement économique, social et environnemental de leur Caisse régionale.

Fin 2020, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a réalisé pour la première fois, cette étude auprès de ses clients et prospects de Loire-Atlantique et de Vendée. Pour cette première mesure, la Caisse régionale a obtenu la note de 5,9 sur 10 et en 2022 une note de 6.7 sur 10.

4. Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateurs clés de performance	2020	2022	Évolution	Objectif
Indice d'engagement sociétal (IES)	5,9/10	6,7/10	+0,8 points	En augmentation

Engagement 6

Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs et réaffirmer les valeurs du pacte social basé sur le temps long

1. Définition du risque

Levier	Risque RSE majeur	Engagement de la Caisse régionale
Social	Insuffisance de mise en œuvre du plan de développement des compétences	Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs et réaffirmer les valeurs du pacte social basé sur le temps long

2. Politique et engagements

Conscient que le capital humain est un élément essentiel de la performance et de la pérennité de l'entreprise, le Crédit Agricole Atlantique Vendée affiche une politique de ressources humaines ambitieuse et dynamique qui favorise l'épanouissement personnel et professionnel. Cette politique s'appuie sur trois principes essentiels : le développement des compétences, l'accompagnement des trajectoires professionnelles et l'association des collaborateurs à l'avenir de l'entreprise. La combinaison de ces trois objectifs a pour but de favoriser le développement et l'engagement de ses collaborateurs.

La Caisse régionale déploie des moyens importants en formation pour développer les compétences et l'expertise de ses collaborateurs au service de la satisfaction client, de l'excellence relationnelle et bien sûr de l'efficacité commerciale. Le dispositif de formation s'adapte aux évolutions sociétales, technologiques ou encore d'organisation. En complément des formations internes, elle propose également à ses collaborateurs des formations diplômantes favorisant leur employabilité.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée accompagne l'ensemble des collaborateurs dans la gestion de leurs trajectoires professionnelles au travers d'un processus de mobilité interne lisible et transparent. Il est complété par une cartographie des parcours et des fiches métiers qui encouragent à la proactivité dans la gestion de carrière. Sont également proposés des moments d'échanges réguliers et formalisés (entretiens d'évaluation, d'évolution, etc.) qui permettent un accompagnement dans les perspectives d'évolution. L'accompagnement des collaborateurs est au cœur des processus de mobilité, notamment dans leur préparation et prise de fonction.

3. Actions et résultats

Contribuer au développement des compétences et à l'employabilité

Le développement des compétences est un enjeu central pour la Caisse régionale afin d'assurer un haut niveau de qualité dans le conseil apporté à ses clients et dans l'accompagnement de leurs projets. Dès lors, de nombreuses actions sont engagées aussi bien à destination des nouveaux arrivants qu'à destination des collaborateurs plus expérimentés

Valoriser les collaborateurs

Le « portrait des collaborateurs » est un article qui présente le collaborateur sous forme d'interview. Le collaborateur se présente de manière ludique et accessible. C'est une manière de mettre en avant et d'incarner la richesse et la diversité des trajectoires professionnelles. Ces portraits sont publiés sur la plateforme interne accessible aux collaborateurs et administrateurs, mais peuvent également être utiles en externe, pour attirer des candidats grâce au témoignage d'un salarié.

Développer une politique de formation ambitieuse

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée accompagne les collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel dans l'entreprise via un cycle de formation adapté : cursus de préparation à l'exercice d'un nouveau métier, perfectionnement dans l'emploi et développement des compétences. La Caisse régionale a accompagné 14 collaborateurs dans l'obtention d'une formation diplômante au cours de l'année 2023.

De plus, un parcours Certifiant RSE en collaboration avec l'École de management Audencia a débuté avec la participation de 15 collaborateurs ; ils seront à l'issue les ambassadeurs RSE de la Caisse régionale. Ils porteront et incarneront ses engagements autour des enjeux de transitions. Ce nouveau dispositif, au cœur du projet sociétal, marque la volonté d'acculturation et de sensibilisation d'ores et déjà amorcée au sein de l'entreprise par d'autres actions de formation (e-learning), et animations (fresque du Climat).

Cette année encore, l'investissement en formation a été soutenu avec 14 948 jours de formation (116 598 heures) soit près de 39,5 heures de formation par collaborateur.

Le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation s'élève à 6,27 % en 2023, en augmentation de 0,06 points par rapport à 2022.

Intégrer les nouveaux embauchés

L'intégration est un événement important pour les collaborateurs qui rejoignent la Caisse régionale. Afin de mettre les collaborateurs dans les meilleures dispositions, celle-ci a mis en place un cursus d'intégration pour les nouveaux embauchés. Ce « Welcome day » permet aux collaborateurs recrutés en CDI de se rencontrer, de découvrir les activités de la Caisse régionale sa culture de l'entreprise, ses valeurs mutualistes, ses actions RSE, et aussi de recueillir les informations pratiques utiles à leur carrière dans l'entreprise. En 2023, 15 Welcome Days ont été organisés pour accueillir 218 collaborateurs embauchés en CDI.

En 2023, ce parcours d'intégration a été repensé pour une mise en œuvre au premier janvier 2024 afin de tenir compte des besoins et attentes des nouveaux embauchés. Le programme a été revu et la durée modifiée afin de faciliter l'intégration des nouveaux embauchés et de les mettre dans les meilleures conditions d'apprentissage.

Accompagner la trajectoire professionnelle des collaborateurs

Un accompagnement adapté et personnalisé des collaborateurs dans leur trajectoire professionnelle « My trajectoire pro »

Depuis le premier juin 2021, chaque collaborateur de la Caisse régionale a un interlocuteur dédié pour l'accompagner dans les différentes étapes de sa vie professionnelle. Ce conseiller en trajectoires professionnelles guide le collaborateur vers les solutions de formation et les dispositifs nécessaires à la préparation de son projet professionnel. Cette relation de proximité, accentuée par une présence en agence ou dans les services, permet de travailler et de co-construire une trajectoire personnalisée avec chaque collaborateur de la Caisse régionale.

Créer les conditions, pour que chaque collaborateur soit acteur de sa trajectoire professionnelle

Dans un objectif de transparence et de lisibilité des opportunités de parcours professionnel au sein de l'entreprise, la Caisse régionale a organisé, pour ses collaborateurs :

- Des demi-journées dédiées aux trajectoires professionnelles, dans chaque secteur et dans chaque direction de l'entreprise, destinées à partager des informations pour accompagner chacune et chacun dans l'exercice de son métier pour imaginer sa trajectoire professionnelle. Elles étaient organisées autour de deux temps forts :
 - Des ateliers de formation en mode disruptif sur les dispositifs RH de la Caisse régionale,
 - Des entretiens personnalisés avec des conseillers spécialisés en gestion de carrière.
- Une « week-RH » pour sensibiliser et informer les collaborateurs, leaders manager et leaders d'expertise sur les thématiques RH en lien avec leur projet professionnel. 280 personnes ont participé aux 25 webinaires.
- Le renforcement des dispositifs de formation avec :
 - La mise à disposition d'autoformation deux fois plus utilisée qu'en 2022. Les modules destinés à sensibiliser aux enjeux RSE ont été plébiscités,
 - La création de dispositifs de labellisation volontaire et diplômante pour les conseillers professionnels, agricoles et patrimoniaux.

Afin de favoriser la mobilité interne et d'accompagner les trajectoires professionnelles de ses collaborateurs, la Caisse régionale a mis à disposition de ses équipes la solution 365 Talents. Cette plateforme innovante, rend les collaborateurs acteurs de leur projet professionnel, en valorisant leurs compétences et en augmentant leur visibilité en interne. 365 Talents a été testée par 276 collaborateurs volontaires, séduits par la démarche. Fortes de ce succès en 2022, les équipes RH ont accompagné en 2023 tous les collaborateurs de l'entreprise avec cette nouvelle plateforme, qui leur permet de valoriser leur expérience, entre autres lors de leur candidature pour effectuer une mobilité.

En 2023, 463 mobilités ont eu lieu au sein de la Caisse régionale et 392 collaborateurs ont bénéficié d'une promotion.

Un projet de leadership inspirant

Dans le cadre de son projet d'entreprise la Caisse régionale a l'ambition de permettre à chacun de révéler son plein potentiel. Pour cela, elle met en place un « leadership inspirant » construit autour de 5 compétences clés : faire confiance et cultiver la confiance, agir avec discernement, être autonome et développer l'autonomie, prendre et favoriser l'initiative, être responsable et mettre en responsabilité.

Le déploiement de ce modèle de leadership se poursuit avec des

plans d'accompagnements dédiés aux deux cercles de leaders identifiés dans la Caisse régionale :

- Le cercle des leaders managers qui compte plus de 200 membres,
- Le cercle des leaders d'expertise qui compte plus de 300 membres.

Parmi les leviers mis en œuvre pour développer les compétences de leadership la Caisse régionale s'appuie sur l'appropriation de la pratique du « feedback » qui a été accompagnée par :

- Des travaux en ateliers,
- Un 360° réalisé auprès de 100 leaders-managers volontaires.

Pour développer les compétences de leadership dans le cercle des leaders d'expertise, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a créé une formation avec l'école d'ingénieurs ICAM à Nantes. 15 candidats ont été retenus à l'issue du processus de sélection et sont engagés dans cette première promotion.

Partenariat SIRIUS

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée devient mécène pour 4 ans du parcours d'ouverture sociale Sirius d'Audencia, l'école de management de Nantes. Ce dispositif permet à des jeunes bacheliers professionnels d'accéder à une année de renforcement gratuite pour les préparer à poursuivre des études supérieures. La convention de mécénat prévoit notamment de mobiliser des collaborateurs de la Caisse régionale pour les accompagner pendant leurs trois premières années d'études, sous forme de mentorat et de formation pour acquérir de nouvelles compétences. Ainsi, 3 mentors, membres du cercle des leaders d'expertise de la Caisse régionale accompagnent 3 jeunes bacheliers sur l'année 2023/2024.

CA Nous inspire

Au regard de l'expérience 2022, la Caisse régionale a renouvelé l'événement intitulé « CA Nous inspire » en s'appuyant sur la communauté des 60 innov'acteurs. Ceci permet de favoriser et accompagner l'ouverture utile à la réalisation de notre projet d'entreprise CA Nous. 488 inscrits ont participé aux 19 ateliers animés par des collaborateurs sur les thématiques en lien avec l'intelligence émotionnelle : cohésion de groupe, facilitation graphique, activités autour du bien-être, etc.

4. Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateurs clés de performance	2022	2023	Évolution	Objectif
Nombre d'heures de formation par collaborateur	37 heures	39,5 heures	+6,75 %	

Engagement 7

Poursuivre les actions en matière de qualité de vie au travail

1. Définition du risque

Levier	Risque RSE majeur	Engagement de la Caisse régionale
Social	Dysfonctionnement de la politique de prévention de l'entreprise en matière de santé et sécurité sur le lieu de travail.	Poursuivre les actions en matière de Qualité de Vie au Travail.

2. Politique et engagements

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée cherche à proposer les meilleures conditions matérielles et sociales pour l'exercice de l'activité professionnelle de ses collaborateurs. La sécurité, l'équilibre vie professionnelle/vie privée et la qualité de vie au travail (QVT) sont des points sur lesquels la Caisse régionale travaille prioritairement afin que ses collaborateurs soient dans les meilleures dispositions possibles pour travailler.

3. Actions et résultats

Mettre en place des outils d'écoute des collaborateurs

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis en place depuis plusieurs années un dispositif d'écoute sociale de ses collaborateurs, afin de recueillir leur ressenti sur différents sujets comme les conditions de travail, la communication interne, la formation professionnelle, le climat de travail, etc. Ce baromètre intègre des questions communes à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole sur l'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER), et des questions propres au Crédit Agricole Atlantique Vendée afin d'analyser et mesurer la progression de ses indicateurs sur le long terme. Le résultat de l'IER 2023 est de 80 %, un score qui positionne la Caisse régionale une fois de plus au rang des meilleures Caisses régionales.

En 2023, quasiment tous les items ont progressé, pour exemple le niveau d'autonomie et de délégation, l'accompagnement des trajectoires professionnelles. De bons scores sont à noter sur la perception du management, avec l'item de la satisfaction et l'accompagnement du manager qui progresse encore cette année, ce qui traduit la confiance des équipes.

Les deux sujets qui étaient les plus en retrait l'année dernière et qui ont fait l'objet de plans d'actions spécifiques ont bien progressé.

Les négociations autour de la flexibilité dans le réseau d'agences et la pédagogie autour de la rémunération ont porté leurs fruits.

Traiter les irritants des collaborateurs et maintenir un bon niveau d'IER

Chaque collaborateur peut d'une manière simple et rapide faire part de ses irritants ou suggestions pour améliorer l'expérience des clients. En 2023, le dispositif « La voix des collaborateurs » a permis de prendre en charge 776 irritants ou suggestions exprimées par 448 collaborateurs.

Cette écoute permet d'apporter des réponses immédiates aux

problématiques des collaborateurs ou clients (dans un tiers des cas via la pédagogie ou l'information), et de contribuer au dispositif d'amélioration continue en livrant tous les mois des solutions opérationnelles. Une communication mensuelle permet de cultiver cette culture anti-irritants, de valoriser la prise de parole et les avancées livrées. En 2023, 80 % des collaborateurs qui ont répondu au questionnaire de satisfaction se disent satisfaits de la démarche. Cette satisfaction contribue à l'amélioration de l'IER collaborateur (Indice d'Engagement et de Recommandation) et nourrit l'objectif d'excellence client.

Promouvoir un dialogue social riche

Les instances de représentation du personnel, font partie intégrante de la stratégie RSE de la Caisse régionale. À ce titre, et dans le cadre de leurs prérogatives, des échanges constructifs ont eu lieu lors d'instances dédiées (comité social et économique, réunions de négociation...). Par leur rôle central sur les thématiques majeures de l'entreprise, impactant notamment son organisation, sa gestion ou les conditions de travail, les représentants du personnel, assurant l'expression collective des salariés ont pu s'exprimer et s'associer à la définition de la stratégie RSE.

Comme chaque année, des réunions de négociation se sont tenues avec les délégués syndicaux et ont permis de conclure en 2023, 11 accords d'entreprise sur des thèmes variés.

Ces démarches de concertation avec les organisations syndicales représentatives des salariés permettent de travailler ensemble pour l'amélioration continue de l'environnement de travail. Ce fut le cas cette année encore, année au cours de laquelle, la Caisse régionale et ses partenaires sociaux ont conclu des accords importants et attendus par le corps social, comme le travail à distance, l'organisation du travail, l'intéressement ou encore la REC (Rémunération extra conventionnelle).

Ces accords ont tous apporté des améliorations de notre cadre social et ces avancées sont en phase avec l'ambition de notre projet d'entreprise CA Nous.

Promouvoir l'articulation entre la vie professionnelle et vie personnelle et la qualité de vie au travail

Afin de promouvoir la qualité de vie au travail, depuis plusieurs années la rénovation du parc immobilier de la Caisse régionale permet de rendre l'environnement de travail plus agréable pour les collaborateurs et clients.

La qualité de vie au travail passe également par le dispositif de prévention des incivilités et le dispositif de prévention des risques échangés et discutés dans le cadre des commissions santé sécurité et conditions de travail qui se réunit tous les trimestres.

Plus significatif, cette année, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a conclu deux accords majeurs avec les partenaires sociaux permettant une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle :

- Un accord sur le travail à distance accessible aux collaborateurs des sites, mais également aux collaborateurs du réseau d'agences,
- Une flexibilité de 2h par semaine permettant d'apporter un cadre horaire plus souple aux collaborateurs.

De plus pour faciliter la pratique du sport, une prise en charge partielle des abonnements sportifs est proposée aux collaborateurs et à leurs enfants.

Faciliter l'engagement citoyen

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est engagé en 2023 via deux partenariats ambitieux avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée et le Service Départemental d'Incendie et

de Secours de la Loire-Atlantique pour une durée de 5 ans.

Dans ce partenariat, le Crédit Agricole Atlantique Vendée permet à ses salariés, sapeurs-pompiers volontaires ou désireux de le devenir, de s'absenter pendant leur temps de travail notamment pour se former ou réaliser des missions opérationnelles sous forme d'astreintes, ou de gardes postées dans la limite de 15 jours ouvrés par an.

« En France, conformément à la législation nationale en vigueur, si un collaborateur fait partie de la réserve opérationnelle militaire ou celle de la police nationale, il bénéficie d'une autorisation d'absence ».

Engagement 8

Favoriser la diversité et la mixité au sein de l'entreprise et lutter contre les discriminations à l'embauche

1. Définition du risque

Levier	Risques RSE majeurs	Engagement de la Caisse régionale
Social	Absence ou dysfonctionnement de la politique de mixité hommes/femmes de l'entreprise.	Favoriser la diversité et la mixité au sein de l'entreprise et lutter contre les discriminations à l'embauche.
	Défaut ou dysfonctionnement de politique en faveur de l'insertion professionnelle des salariés en situation de handicap.	

2. Politique et engagements

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée exerce également sa responsabilité sociétale en matière d'emploi. En tant que tout premier employeur privé de son territoire, la Caisse régionale travaille fortement son attractivité et sa marque employeur au travers de pratiques responsables et d'une politique de recrutement soucieuse de la diversité.

En adéquation avec les évolutions sociétales, la Caisse régionale développe des méthodes de recrutement qui intègrent les évolutions numériques et humaines de son environnement. Elle met en œuvre de nouvelles solutions pour susciter l'intérêt des candidats et capter de nouveaux profils.

Pour faciliter l'embauche et l'insertion des personnes en situation de handicap, les Caisses régionales ont créé, depuis 2006, la mission HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole) en s'engageant collectivement par des accords de branche successifs signés avec les partenaires sociaux et agréés par le Ministère du Travail.

4. Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateurs clés de performance	2022	2023	Évolution	Objectif
Indice d'engagement et de recommandation (IER) collaborateurs	81 %	80 %*	-1 pts	En augmentation

*Pas de comparaison possible en raison d'une modification de la structure de l'indicateur.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée veille à diversifier les profils. Le niveau de diplôme est un point d'entrée, mais les natures de diplôme et les domaines d'activité restent très ouverts. En 2022, l'entreprise a diversifié les niveaux de diplôme des nouveaux embauchés, en allant jusqu'au niveau BAC pour des personnes ayant une expérience commerciale intéressante. Ainsi, elle a recruté de BAC à BAC +5. De nombreux profils recrutés sont en reconversion, issus de domaines très variés.

Dans une logique d'attractivité et de pré-recrutement, le service « Attractivité et recrutement » gère et pilote les stages école avec un suivi actif des stagiaires. De même, la Caisse régionale mène une politique volontariste en matière d'alternance en faisant bénéficier les étudiants d'un accompagnement spécifique afin de monter en compétences.

3. Actions et résultats

Développer des méthodes de recrutement qui intègrent les évolutions numériques et humaines

Depuis plusieurs années, la Caisse régionale investit fortement dans les hommes et les femmes du territoire. Dans le contexte sanitaire particulier des dernières années, elle a poursuivi sa dynamique de recrutement. En 2023, elle a organisé des événements recrutement dans des lieux chaleureux et neutres à Nantes et à La Roche-sur-Yon via YouzFul ou Wizbii, et à distance via Team's, afin de capter le plus grand nombre de candidats. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a également participé à de nouveaux salons à Vallet, à La Roche-sur-Yon, à Nantes, etc.

Être un acteur majeur de l'emploi en Loire-Atlantique et Vendée

Cette année, la Caisse régionale a un effectif de 2330 collaborateurs. En 2023, elle a réalisé 218 embauches en CDI. C'est une année record en termes de recrutement aussi bien en CDI, qu'en alternance.

Participer à l'employabilité des jeunes de Loire-Atlantique et Vendée

Acteur dynamique du territoire, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a participé activement à des événements dans les écoles sur le territoire afin d'accompagner les jeunes dans leur projet professionnel.

La Caisse régionale a également organisé des Jobs dating 100 % à distance, qui ont permis de maintenir des événements d'attractivité et de garantir un recrutement à la hauteur de ses besoins en 2023.

En décembre 2020, le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est

engagé pour l'avenir professionnel des jeunes en annonçant le lancement de Youzful, une plateforme gratuite, 100 % digitale dédiée à l'emploi et à l'orientation. Youzful connecte les jeunes avec les entreprises qui recrutent sur leur territoire pour favoriser l'emploi local.

En 2023, sur le territoire du Crédit Agricole Atlantique Vendée, 8025 jeunes se sont inscrits sur la plateforme et 370 professionnels placent la Caisse régionale au premier rang de mise en visibilité des professionnels recherchant des collaborateurs. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a démontré ainsi sa volonté d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi auprès des professionnels, et a fortement investi dans l'animation de la plateforme (notamment par le biais du recrutement d'un collaborateur à temps plein dédié).

Contribuer au plan jeunesse du Groupe Crédit Agricole

Cette année, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a recruté 153 alternants. C'est l'occasion pour l'entreprise de développer de nouvelles méthodes de travail, grâce aux apports des jeunes alternants notamment pour les fonctions support. La Caisse régionale participe à leur formation, et de leur côté ils permettent aux équipes de s'enrichir de nouvelles idées et méthodes. Toutes les offres d'emploi et stages sont diffusées sur Youzful.

Assumer son label « Happy Trainees »

Pour la 7^e année consécutive, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a décroché le label Happy Trainees. Les stagiaires et alternants de la Caisse régionale se sont exprimés positivement sur la capacité du Crédit Agricole Atlantique Vendée à les intégrer et à favoriser leur montée en compétence avec un taux de recommandation de 82,5 %. Le label « Happy Trainees » est un label reconnu dans le développement de la réputation et de la performance extra-financière des organisations, il constitue un des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG). La Caisse régionale a obtenu une note de 4.09 étoiles sur 5 en 2023, elle est dans le Top 5 Happy Trainees 2023.

Développer les relations avec les écoles

Les relations avec les écoles de Loire-Atlantique et de Vendée se sont intensifiées en 2023, par la présence de la Caisse régionale au sein même des écoles pour le recrutement des stagiaires 2022/2023, mais aussi des alternants 2023/2024. De nouvelles relations ont débuté avec des écoles nantaises et vendéennes.

Lutter contre la discrimination en veillant à diversifier les profils recrutés

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée, développe une politique volontariste en matière de diversification des profils recrutés. Cela passe bien entendu par le niveau de diplôme qui varie de BAC à BAC +5 en 2023, par l'âge, les profils recrutés variant de 21 à 57 ans cette année, mais également par les expériences professionnelles, l'origine, et le genre.

Afin de tenir les engagements de la Caisse régionale dans la lutte contre la discrimination, l'ensemble de l'équipe Attractivité et recrutement est formée à la non-discrimination à l'embauche et au cours de la vie professionnelle des collaborateurs.

Agir en faveur de l'égalité femmes-hommes

Au 31 décembre 2023, la part des femmes dans la population des cadres représente 42,47 %. Ce pourcentage est en constante évolution depuis plusieurs années. En collaboration avec les partenaires sociaux, un accord collectif sur l'égalité femmes-hommes est déployé au sein de la Caisse régionale. Il comporte quatre axes prioritaires pour promouvoir l'égalité et la mixité professionnelle : l'embauche, la promotion professionnelle, la rémunération et la formation. Afin de mesurer l'avancée des actions sur ces points, une commission sociale se réunit tous les ans.

Comme chaque année, la Caisse régionale a mesuré son index égalité professionnelle femmes-hommes et pour la deuxième année consécutive, ce chiffre est en progression et atteint ainsi le score de 94 sur 100 au premier mars 2023. Au premier mars 2022, l'index était de 93 sur 100, et de 88 au premier mars 2021.

Pour la deuxième année consécutive, la Caisse régionale a calculé la part des femmes au sein des instances dirigeantes. Elle est de 33 % au sein du Comité de direction et de 35 % pour l'ensemble des cadres dirigeants (Comité de direction et autres instances ou comités).

Concernant le recrutement, les équipes du Crédit Agricole Atlantique Vendée veillent à recruter de façon équilibrée des hommes et des femmes en tenant compte bien évidemment des compétences.

Agir en faveur des personnes en situation de handicap

En complément de la mission Handicap et Emploi (HECA Atlantique Vendée), qui prend en compte les difficultés des collaborateurs et organise les aménagements de poste de travail pour favoriser le maintien dans l'emploi, la Caisse régionale mène des actions de sensibilisation au handicap en interne comme en externe. Des relations ont été nouées en fin d'année 2022 avec Up Intérim pour développer le recrutement de collaborateurs en situation de handicap.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée veut être une banque de référence en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Grâce à sa politique volontariste conjuguant, sensibilisation des collaborateurs, adaptation des postes de travail et accompagnement personnalisé, le taux d'emploi de personnes handicapées avoisine les 6 % en 2022. Les équipes du Crédit Agricole se mobilisent également à travers leurs achats, en faisant appel à des prestataires de services issus du secteur adapté et protégé.

En fin d'année 2023, la Caisse régionale a signé un nouvel accord en faveur des personnes en situation de handicap articulé autour de 4 grandes priorités :

- L'embauche de collaborateurs en situation de handicap,
- L'intégration durable de collaborateurs en situation de handicap,
- Le maintien dans l'emploi,
- L'augmentation du volume d'affaire confié au secteur adapté et protégé.

En outre, un nouvel accord passant le montant des chèques CESU à 800 € (versus 600 €) en faveur des salariés en situation de handicap, vient d'être signé fin 2023.

4. Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateurs clés de performance	2022	2023	Évolution	Objectif
Index de mixité Homme Femme (N-1)	93/100	94/100	En hausse	En augmentation
Taux de travailleurs en situation de handicap (N-1)	5,39 %	5,52 %	En hausse	6 %

Engagement 9

Accompagner les transitions agricoles et agro-alimentaires

1. Définition du risque

Levier	Risque RSE majeur	Engagement de la Caisse régionale
Environnement	Absence d'accompagnement et d'offres pour les transitions agricoles et agro-alimentaires	Accompagner les transitions agricoles et agro-alimentaires.

2. Politique et engagements

Dans le cadre du déploiement de sa nouvelle stratégie RSE, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a renforcé son action pour accompagner la transition agricole et agro-alimentaire depuis 2022 en collaboration avec ses parties prenantes.

La Caisse régionale a choisi d'accompagner ses clients agriculteurs au quotidien et dans tous leurs moments de vie. Acteur majeur du territoire, elle a soutenu différents projets pour développer les circuits courts et proposer à ses clients l'accès aux producteurs locaux.

Afin d'améliorer la souveraineté alimentaire, la Caisse régionale facilite l'installation de la jeune génération d'agriculteurs.

Engagé dans la réduction de l'empreinte environnementale des activités agricoles, le Crédit Agricole Atlantique Vendée accompagne également ses clients agriculteurs dans leurs projets de transition énergétique.

3. Actions et résultats

Accompagner l'ensemble des transitions agricoles

La Caisse régionale a procédé à une refonte de sa gamme d'accompagnement à destination des agriculteurs qui s'engagent dans une transition agricole (transitions énergétique, agro-écologique, labellisation...).

Cela passe par des solutions de financement modulable et à taux bonifié pour des investissements responsables (prêt Transitions agri), et par le financement des avances aux cultures des agriculteurs engagés dans une démarche agro-écologique chez leur fournisseur d'approvisionnement (le CT Agil'Appro Transitions).

En complément de ces financements, la Caisse régionale incite les agriculteurs à la réalisation d'un diagnostic carbone ou énergétique. Elle marque ainsi l'importance donnée à ces diagnostics pour identifier des leviers de décarbonation des exploitations agricoles, tout en assurant une performance technico-économique.

Dans un souci permanent d'accompagner le renouvellement des générations, cette offre est également éligible aux financements des installations de jeunes agriculteurs.

Aider les agriculteurs dans leur quotidien

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a signé une convention de partenariat avec RÉAGIR 44 et 85, afin d'accompagner l'ensemble de ses clients dans leurs moments de vie. Avec la contribution

technique de RÉAGIR, son rôle est d'accompagner les exploitations fragilisées. En 2023, 15 situations ont été analysées pour proposer des solutions permettant la poursuite d'activité.

La Caisse régionale a également signé des conventions avec les différentes instances qui accompagnent les exploitants notamment comprenant la MSA et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour les deux départements (44 et 85). Une coordination existe ainsi entre ces différents acteurs pour que chaque entité puisse proposer son assistance à l'agriculteur en cas de besoin.

Favoriser les circuits courts

En 2023, la Caisse régionale a signé une convention avec « Bienvenue à la Ferme ». Cette structure accompagne les agriculteurs adhérents et les aide à vendre en direct leurs produits. La Caisse régionale valorise la démarche de « Bienvenue à la Ferme » en mettant à disposition des moyens de paiement pour faciliter leur activité.

En complément le Crédit Agricole a créé pour ses clients l'application « J'aime mon territoire », une place de marché en ligne qui met en relation directe les clients et les producteurs, et permet aux agriculteurs de commercialiser leurs produits en quelques clics dans le cadre de circuits courts.

S'engager dans la transition énergétique

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est un acteur du développement durable de son territoire. À ce titre, il soutient ses clients agriculteurs dans leur transition énergétique sur la méthanisation et l'installation de projets photovoltaïques. Avec ses experts la Caisse régionale a participé au financement de 156 projets photovoltaïques pour un total de 29 M€ de prêts accordés en 2023, contre 117 projets et 18,2 M€ à fin 2022.

Favoriser l'installation et les exploitations pour développer la souveraineté alimentaire

La Caisse régionale a signé une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture afin de participer au financement des études préalables à la mise en place de retenues d'eau.

Pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs elle a également mis en place une convention avec la SAFER sur le portage du foncier. En 2023, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a ainsi accompagné l'installation de 161 jeunes agriculteurs.

4. Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateurs clés de performance	2022	2023	Évolution	Objectif
Part de Jeunes Agriculteurs* sur le territoire parmi les JA aidés qui sont soutenus par la Caisse régionale	61 %	68 %	+7 %	65 %

*Jeunes agriculteurs qui présentent leur dossier d'installation en Commission départementale d'orientation de l'agriculture sur le 44 et la 85

Engagement 10

Respecter la trajectoire définie par l'accord de Paris Neutralité Carbone 2050

1. Définition du risque

Levier	Risques RSE majeurs	Engagement de la Caisse régionale
Environnement	Non-respect des obligations légales incombant à l'entreprise (Bilan Carbone, audit énergétique, plan de mobilité)	Respecter la trajectoire définie par l'accord de Paris (neutralité carbone 2050).
	Inadéquation et absence de mise en œuvre de la trajectoire ou du plan d'action pour contribuer à la neutralité carbone de l'empreinte interne de l'entité	

2. Politique et engagements

Face aux enjeux climatiques rappelés lors de la COP21 et en résonance avec l'accord de Paris, le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est organisé pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et son recours aux énergies fossiles. C'est dans ce sens qu'il travaille sur divers leviers de progrès lui permettant de protéger les ressources naturelles, de préserver la biodiversité et de lutter contre le changement climatique.

Le bilan carbone du fonctionnement interne de la Caisse régionale est réalisé régulièrement. Il indique que :

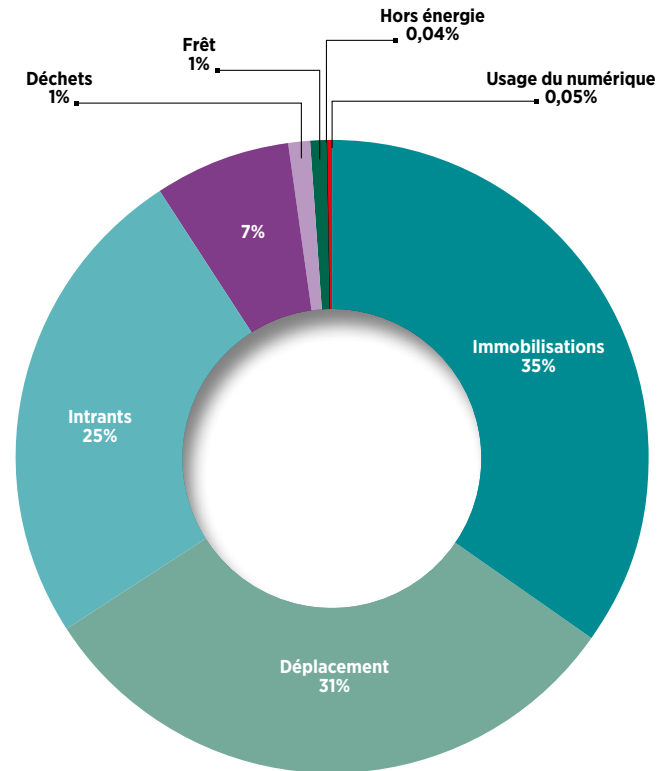
- Les déplacements représentent le poste le plus important en matière d'émissions de GES pour la Caisse régionale. Elle s'attache donc à influencer sur les modes de transports de ses collaborateurs : affectation au plus près du domicile, incitation au co-voiturage, plans de mobilité, développement de l'usage des outils de connexion à distance, intégration de véhicules électriques et hybrides dans la flotte de l'entreprise, etc.,
- La maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments est également un axe important de progrès en matière d'émissions de GES. Actuellement engagée dans un programme de rénovation de ses sites et points de vente, la Caisse régionale met en place des moyens pour améliorer l'efficacité énergétique de son parc immobilier. Elle va encore plus loin en responsabilisant ses collaborateurs et en valorisant les éco-gestes.

En matière de consommation de papier, le Crédit Agricole Atlantique Vendée sensibilise ses collaborateurs et propose des solutions dématérialisées à ses clients. Il utilise des papiers labellisés PEFC ou FSC. Il favorise également le tri des déchets. Leur traçabilité, leur recyclage et leur valorisation sont étroitement suivis auprès des prestataires externes qui interviennent pour le compte du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

3. Actions et Résultats

Poursuivre l'action en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a réalisé en 2022 son cinquième Bilan Carbone¹ sur l'exercice 2021. Les émissions de gaz à effet de serre de la Caisse régionale atteignaient 17 190 téq. CO₂ en 2018. Elles atteignent 14 434téq. CO₂ en 2021 soit une diminution de 28 %.



La diminution des émissions de Gaz à effet de serre s'explique par les actions menées :

- La rénovation du parc immobilier de la Caisse régionale avec la volonté d'optimiser la consommation énergétique,
- Le renouvellement du parc informatique avec l'équipement en PC portable de tous les collaborateurs, solution plus économe que le PC fixe,
- La réduction des déplacements professionnels liés à la fin de la crise COVID.

Le comité de pilotage RSE a analysé en détail ces résultats. Il a identifié plusieurs leviers pour diminuer les émissions de GES d'ici 2024 (prochain bilan carbone) : la poursuite de la maîtrise de l'énergie, le déploiement d'une politique achats responsables, l'adaptation du parc informatique aux stricts besoins de l'entreprise, l'accompagnement vers une mobilité douce des collaborateurs, les évolutions des services bancaires et enfin la compensation carbone.

¹ Le bilan Carbone de la Caisse régionale sera réalisé tous les deux ans.

Bilan Carbone des émissions de Gaz à Effet de Serre (scopes 1, 2)

	Consommations en (Mhw)			Tonnes éq CO ₂ /an		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Gaz	1628	1144	2357	370	260	477
Fioul						
Scope 1	1628	1144	2357	370	260	477
Électricité	7851	10170	9561	621	529	544
Réseau de chaleur		0	0		0	0
Réseau de froid		0	0		0	0
Électricité data centers		nc	nc		nc	nc
Scope 2	7851	10170	9561	621	529	544
TOTAL	9479	11314	11663	991	789	1050

Les consommations d'énergies continuent à baisser :

- -20 % sur le site de Nantes entre 2023 et 2022 par la prise en main des outils de réglages et une campagne active de sobriété énergétique,
- -43 % sur le site de La Roche-sur-Yon lors de sa première année de fonctionnement en site rénové,
- -11 % sur le réseau d'agences : continuité des investissements du programme horizon conjuguée à la campagne de sobriété énergétique.

Maîtriser la consommation énergétique des bâtiments

La maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments est un axe important de progrès en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour la Caisse régionale.

Depuis dix ans, le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est engagé dans un vaste chantier de construction et de rénovation de son parc immobilier. En septembre 2020, la Caisse régionale a réceptionné un nouveau bâtiment sur son site de Nantes baptisé le Campus by CA. Le bâtiment accueille les filiales du Groupe Crédit Agricole présentes sur son territoire ainsi que le Village by CA Atlantique Vendée. Il est certifié Haute Qualité Environnementale (HQE), profil « exceptionnel ». En 2023, la transformation du Campus by CA de La Roche-sur-Yon a été finalisée. Le projet a permis la transformation du site (10 000 m²) en optimisant et en réduisant la surface tertiaire, ainsi que le changement de l'ensemble des façades et l'isolation de tout le bâtiment.

Dans le cadre de la rénovation de son parc d'agences, la Caisse régionale les a équipés d'un système de gestion technique du bâtiment. Ce système permet de piloter les bâtiments à distance en récupérant des indicateurs permettant d'identifier les leviers d'économies d'énergie possibles.

Adapter le parc immobilier

La Caisse régionale comptabilise 171 points de vente dont 137 en concept agence Horizon. 6 points de vente ont été rénovés en 2023. Dans ces dernières agences, les chaudières au gaz et au fioul ont été remplacées par des pompes à chaleur pour le traitement thermique (exemple : Pornic et les Essarts).

Le déploiement de la gestion thermique des bâtiments (GTB) a été réalisé dans chacune des nouvelles agences. L'outil GTB permet de visualiser le bon fonctionnement électrique et énergétique du site et d'intervenir à distance sur les équipements.

Les Campus by CA Nantes et La Roche-sur-Yon sont également équipés d'une GTB qui définit les plages de fonctionnement des équipements de manière automatique : chauffage, climatisation et centrale de traitement d'air.

Le projet Campus by CA Nantes intègre également l'accompagnement à la mobilité douce des collaborateurs avec la mise en place de bornes de recharge pour les voitures électriques (11 bornes de rechargement

doubles), et de prises électriques pour les vélos ou motos. Celui de La Roche-sur-Yon aussi (19 bornes de rechargement doubles).

Suivre la consommation énergétique

La Caisse régionale a mis en place un indicateur de suivi de consommation énergétique de l'ensemble de son parc immobilier. Cet indice énergétique indique le nombre de kilowatts-heures consommé par mètre carré et par an. L'année de référence de cet indice est 2015, date de la construction du siège social du Crédit Agricole Atlantique Vendée à Nantes. À cette date, la consommation énergétique était de 167 kw/m²/an, elle est passée à 88 kw/m²/an en 2023 en prenant en compte l'ensemble du Campus de Nantes, soit une réduction de 29 % en six années. Cet indice confirme que les outils mis en place répondent à l'objectif de maîtrise de la consommation d'énergie.

Justifier la bonne Maîtrise de la consommation énergétique

En janvier 2021, le nouveau bâtiment du siège du Crédit Agricole Atlantique Vendée à Nantes a reçu la certification HQE. Ce certificat, remis par Certivea, confirme la Haute Qualité Environnementale (HQE) du projet de construction du bâtiment Calypso, depuis la phase de conception jusqu'à la réalisation.

Cette certification est délivrée avec un passeport « Niveau Exceptionnel » traduisant une volonté forte de réaliser un projet résolument durable.

Cette certification prend en compte 11 critères sur deux axes. Sur l'axe bien-être et santé des usagers, sont pris en compte : la qualité de l'air intérieur, les espaces partagés, le confort acoustique, le confort thermique, le confort spatial et visuel et les activités sportives. Sur l'axe efficacité technique, énergétique et impacts environnementaux, sont pris en compte : l'utilisation des énergies renouvelables, la maîtrise des consommations d'eau, la sensibilisation environnementale, l'intégration paysagère et la maîtrise de l'exploitation.

Limiter les conséquences de l'activité de l'entreprise sur le changement climatique

Afin de limiter au maximum la consommation de papier, la dématérialisation se poursuit au sein de la Caisse régionale avec la gestion des documents légaux des fournisseurs, la facturation et le désarchivage, ainsi que la dépose des propositions pour signature sur le site internet et la signature électronique par les clients pour la souscription à de nouveaux produits. Les clients sont incités à utiliser les services 100 % en ligne en toute autonomie.

Cette année, des ateliers d'acculturation au digital ont été organisés. Ces ateliers ont notamment permis de partager des éco-gestes numériques dans la gestion de la messagerie, dans la prise de notes dématérialisée et dans l'organisation de réunion à distance. Ces 114 ateliers à distance de format court ont réuni 699 participants. Et pour accompagner au mieux les clients 10 ateliers sur les applications Ma Banque, Paiement mobile et Pacifica ont été réalisés. Ils ont accueilli 199 participants.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements professionnels et domicile-travail des collaborateurs

L'activité de Crédit Agricole étant peu sujette au transport aval. Pour les trajets professionnels (amont), la Caisse régionale encourage depuis plusieurs années, le co-voiturage et les réunions en audioconférence et visioconférence. Elle a également mis en place l'indemnité kilométrique « Verte » (indemnité kilométrique majorée) qui s'applique à tous les déplacements professionnels en co-voiturage, et en cas de recours à des véhicules propres (voiture électrique, hybride, GPL et/ou hydrogène).

Les déplacements des collaborateurs représentent un des postes majeurs d'émissions de CO₂ de la Caisse régionale. Les déplacements effectués en 2022 sont responsables de l'émission de 4 494 téq. CO₂.

Faciliter la mobilité douce des collaborateurs

Pour les trajets domicile-travail, la Caisse régionale a mis en place un plan de mobilité avec Nantes Métropole et a renouvelé son engagement auprès du Plan de Déplacement Inter-Entreprises de l'agglomération de La Roche-sur-Yon. Ces dispositifs permettent aux collaborateurs de bénéficier de tarifs avantageux sur les transports en commun ou les vélos des collectivités. Afin d'encourager les collaborateurs à utiliser un mode de transport alternatif à la voiture, la Caisse régionale propose également l'indemnité kilométrique (IK) vélo qui s'applique à tous les trajets domicile-travail. Cette année, 68 999 kilomètres vélo ont été déclarés.

Affecter les collaborateurs au plus proche de leur domicile

En tant qu'employeur responsable, le Crédit Agricole Atlantique Vendée porte une attention aux impacts RSE des mobilités professionnelles de ses collaborateurs et favorise le travail à distance.

Mettre en place des actions pour favoriser la réduction de l'impact environnemental

Au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Caisse régionale sensibilise et mène de premières actions afin de diminuer son impact environnemental.

Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes

Dans le cadre de sa stratégie RSE, la Caisse régionale a pris l'engagement d'atteindre la neutralité carbone en 2050, afin de respecter les trajectoires de l'accord de Paris. Pour y arriver, elle doit réduire son empreinte interne.

La charte des éco-gestes qui a été réalisée par la communauté des éco-gestes est la première étape. Destinée aux collaborateurs, elle reprend de manière synthétique les bons réflexes à adopter en termes de mobilité, de numérique, d'énergie, de consommables et d'alimentation.

Recycler les matériaux réutilisables

Les guichets automatiques connaissent une durée de vie d'une dizaine d'années. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a fait le choix de l'entreprise Dode située à Écouflant (49) pour assurer le recyclage des automates. L'entreprise est soumise à une autorisation d'exploitation préfectorale, dans le cadre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et aux contrôles périodiques, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, quant au respect des règles environnementales en vigueur. Dode est en charge du démontage et du recyclage des composants des distributeurs automatiques de billets.

4. Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateurs clés de performance	2018	2021	Évolution (N / N-1)	Objectif
Émission des GES de la Caisse régionale* (tég. CO2)	17 190 tég. CO2	14 434 tég. CO2	-28 %	En diminution

* La méthode de calcul de l'indicateur a été fait par le bilan carbone réalisé par la société Eco act

Engagement 11

Intégrer dans les orientations de financement la prise en compte de l'impact environnemental

1. Définition du risque

Levier	Risques RSE majeur	Engagement de la Caisse régionale
Environnement	Non prise en compte des risques climatiques et des phénomènes associés extrêmes, absence de mesures en faveur de la biodiversité dans la politique de continuité de l'entreprise	Intégrer dans les orientations de financement la prise en compte de l'impact environnemental

2. Politique et engagements

Risques liés au climat et à la nature/ biodiversité

Risques associés au changement climatique

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. À la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier, couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole S.A. En 2023, Crédit Agricole S.A. a ainsi annoncé des trajectoires de décarbonation et des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25 % d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025). De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances

« Net Zero » respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi Crédit Agricole Assurances (CAA) a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019¹. Tandis qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050² d'ici à 2025.

Risques associés à la nature et biodiversité

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. De plus, les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la Directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) de l'Union Européenne qui serait applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity (GBF), le Crédit Agricole S.A. a rejoint la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) en tant que membre du Forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements. La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi et notamment évalué dans le critère 'Biodiversité & Pollution' de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les entreprises.

3. Rappel du cadre réglementaire

Le reporting de durabilité et l'investissement durable (ou ESG - Environnement, Social et Gouvernance) sont définis et encadrés par un ensemble de directives et de règlements européens :

- **Le règlement SFDR** (« *Publication d'informations en matière de durabilité des politiques et produits d'investissement* »), aussi appelé « règlement disclosure »
- **Le règlement MiFID II** a pour objectif de faire converger finance et durabilité en imposant aux intermédiaires financiers d'intégrer les préférences de leurs clients en matière de durabilité
- **Le règlement Taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental et le « Green Asset Ratio » (GAR)**
- **Deux nouvelles thématiques en 2023** : le lien Nation-Armée et les émissions de GES liées au transport amont/aval.

La réglementation SFDR (politique relative aux risques en matière de durabilité des investissements)

■ Le cadre légal

Le règlement SFDR ou « Disclosure » établit pour les acteurs des marchés financiers (*producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille*) et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur :

- L'intégration des **risques de durabilité** et la prise en compte dans les politiques d'investissement des **incidences négatives** des investissements sur la durabilité ;

- La **fourniture d'informations** en matière de durabilité en ce qui concerne les produits d'investissement.

La réponse Groupe Crédit Agricole

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :

- **Au niveau de la conception de ces produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
- **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités

- **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100 % des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.
- **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables. Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux

¹ Objectif sur l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions cotées et en obligations d'entreprises géré par Amundi pour CAA (127 milliards d'euros au 31/12/2021)

² Périmètre hors JV, hébergement de fonds et mandat de conseil

produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG. Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100 % de l'analyse des financements aux entreprises et agriculteurs.

La politique complète répondant à la réglementation SFDR est consultable en annexe.

MiFID II /IDD

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance).

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale. De plus, les réglementations européennes sur l'épargne financière MiFID¹ et IDD² régissent la question des préférences des clients en matière de durabilité de leurs investissements. En parallèle le règlement Taxonomie et le règlement SFDR ou « Disclosure ("*Sustainable Finance Disclosure Regulation*") précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définies par SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

La réglementation relative au Green Asset Ratio (GAR)

■ Le cadre légal

Les régulateurs font évoluer le cadre réglementaire des établissements financiers pour tenir compte des nouveaux impératifs en matière de développement durable et financement de la transition énergétique.

Les évolutions portent à la fois sur la prise en compte du climat dans le dispositif de gestion des risques (mise en place de stress tests climatiques, intégration dans le cadre d'appétence aux risques) et la publication d'informations et d'indicateurs notamment sur la part des expositions sur des industries « polluantes » ou au contraire les proportions d'investissements ou de financements à des industries vertes.

La réglementation relative à la Taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental nécessite une prise en compte dès la DPEF 2021.

Toutes les entreprises soumises à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) publient une déclaration de performance extra-financière (DPEF) et devront enrichir ces publications avec les éléments suivants :

- Plusieurs ratios liés aux activités alignées à la Taxonomie
- Des éléments méthodologiques liés à ces ratios (méthode de calcul, exclusions, etc.)

La réponse Groupe Crédit Agricole

Cadre et exigences réglementaires

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants :

- i) Elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental,
- ii) Elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement,
- iii) Elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités éligibles qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la Taxonomie ».

Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.



Activités éligibles

Activités recensées dans la taxonomie pour chacun des objectifs environnementaux



Contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux (SC)



Absence de **préjudice important** à l'un des cinq autres objectifs (DNSH)



Respect des **garanties minimales en matière sociale** (DNSH)



Activités alignées

Activités respectant les 3 critères d'alignement

1 MiFID II : Markets in Financial Instruments Directive

2 IDD : Insurance Distribution Directive

Le règlement Taxonomie a été complété par 4 actes délégués :

- **L'acte délégué – Article 8 – 2021/2178** : concernant le contenu et la présentation des informations à publier par les entreprises assujetties à la directive NFRD.
- **L'acte délégué – Climat – 2021/2139** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des deux objectifs climatiques « atténuation du changement climatique » et « adaptation du changement climatique ». Une modification a été apportée par le règlement 2023/2485 pour introduire de nouvelles activités économiques éligibles et de nouveaux critères techniques applicables pour évaluer l'alignement (l'étude de l'alignement de ces nouvelles activités se fera à partir de l'arrêté du 31/12/2025).
- **L'acte délégué – Gaz & Nucléaire – 2022/1214** : concernant les activités économiques en lien avec les secteurs du gaz et du nucléaire au regard des objectifs climatiques.
- **L'acte délégué – Environnemental – 2023/2486** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des quatre autres objectifs environnementaux (*alignement applicable à partir de l'arrêté du 31/12/2025 pour les établissements de crédit*).

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Depuis l'année de reporting 2021 (sur la base des données au 31 décembre 2021), la Caisse régionale Atlantique Vendée doit publier annuellement (i) la part des actifs « éligibles » (c'est-à-dire finançant des activités décrites dans les actes délégués) et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que, celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ; à partir du reporting de l'année 2023, l'éligibilité est calculée sur les 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie.
- À partir de cette année, sur la base des données au 31 décembre 2023, la Caisse régionale Atlantique Vendée doit publier la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio » ou GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement est menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés.
- Toujours à partir de cette année, les établissements de crédit devront publier des indicateurs complémentaires :
 - Ratio des actifs sous gestion : représente le rapport entre les actifs gérés pour des entreprises et qui financent des activités économiques alignées sur la taxonomie et le total des actifs gérés.
 - Ratio des garanties financières : représente la part des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport à l'ensemble des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance accordées à des entreprises.

Cette première analyse d'alignement des actifs sera menée sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ».

- Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025) la Caisse régionale Atlantique Vendée devra publier un ratio d'actifs alignés à la Taxonomie sur les quatre autres objectifs, et prendre en compte les nouvelles activités climatiques (ajoutées par le règlement 2023/2485). De plus, des

indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter de cette même date.

En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) de publier des informations relatives à l'éligibilité et l'alignement des actifs à la taxonomie pour 2023.

De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2023.

ACTIFS EXCLUS	
Portefeuille de négociation	Administrations et banques centrales, émetteurs supranationaux
<i>D'après l'art. 10, Par 3 du règlement délégué, le Crédit Agricole Atlantique Vendée se doit de publier la part de ses actifs exclus du périmètre d'éligibilité par rapport au total actif</i>	

ACTIFS COUVERTS			
ACTIFS EXCLUS AU NUMÉRATEUR	Produits dérivés (portefeuille bancaire)	Prêts interbancaires	Expositions qui ne sont pas assujetties à la NFRD
	Trésorerie et équivalent trésorerie	Autres actifs	
<i>D'après le point 1.1.2, du troisième alinéa de l'annexe V du règlement délégué, le Crédit Agricole Atlantique Vendée se doit de publier la part de ses actifs exclus du numérateur du ratio d'éligibilité par rapport aux actifs couverts</i>			
ACTIFS DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA TAXONOMIE	Actifs éligibles à la Taxonomie	Actifs non-éligibles à la Taxonomie	
	<i>D'après l'art. 10, Par 3(a) de l'acte délégué, le Crédit Agricole Atlantique Vendée se doit de publier la part de ses actifs éligibles et non éligibles à la Taxonomie par rapport aux actifs couverts.</i>		
ACTIFS ALIGNÉS AU PÉRIMÈTRE DE LA TAXONOMIE	Actifs alignés à la Taxonomie		
<i>D'après l'art. 10, Par 5 du règlement délégué, le Crédit Agricole Atlantique Vendée se doit de publier la part de ses actifs alignés à la Taxonomie par rapport aux actifs couverts.</i>			

TABLEAUX QUALITATIFS ET QUANTITATIFS	
Activités liées à l'activité nucléaire	Activités liées au gaz fossile
<i>D'après le règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, le Crédit Agricole Atlantique Vendée se doit de publier les tableaux relatifs à ses activités liées à l'activité nucléaire et au gaz fossile.</i>	

Le 21 décembre 2023, la Commission européenne a publié un projet de communication dédié aux entreprises financières sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions de l'acte délégué du 6 juillet 2021 relatif à la publication des informations en vertu de l'article 8 du règlement de l'Union européenne sur la taxonomie.

Ce projet de communication précise notamment les modalités de calcul de l'alignement et définit par ailleurs de nouvelles informations à publier (par exemple des indicateurs sectoriels ou nouveau ratio consolidé) et peut donc avoir des impacts significatifs à la fois sur le niveau du ratio d'actifs verts et sur la nature des informations publiées.

Compte tenu de la parution tardive de ce projet de communication, le Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas pu tenir compte des dispositions de ce dernier pour la publication sur les données du 31 décembre 2023. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a cependant d'ores et déjà engagé les travaux afin de se conformer aux exigences de cette communication pour la prochaine publication.

Les informations relatives à la période comparative, au flux de la période et à l'éligibilité des expositions aux quatre objectifs environnementaux autres que climatiques (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) seront communiquées au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

Méthodologie de détermination des actifs éligibles

est assujettie pour la première fois à la publication de la part des actifs alignés à la Taxonomie.

Les activités alignées sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat » et le règlement délégué « Environnement »

Afin de calculer l'alignement des actifs à la Taxonomie, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l'Union européenne ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales de l'Union européenne ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF et dont les données ont pu être collectées.

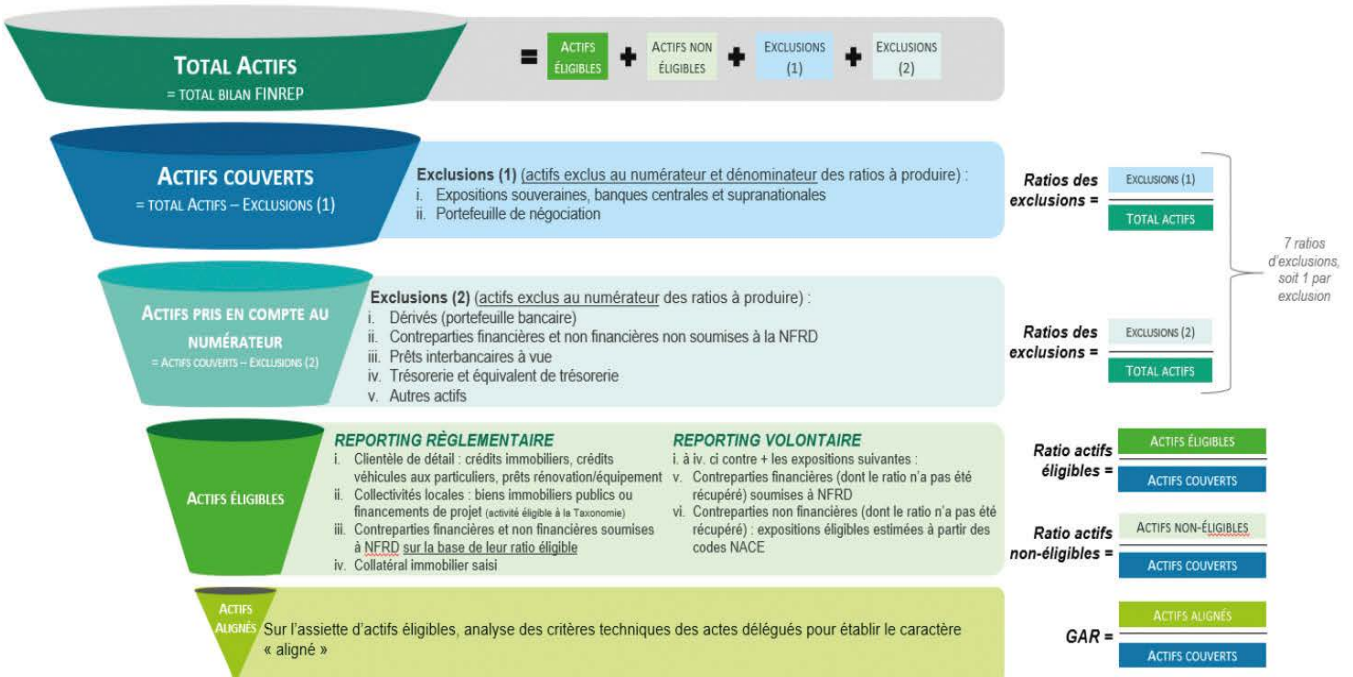
Sur la base des actifs éligibles ci-dessus, l'identification des actifs alignés à la Taxonomie est effectuée via deux angles :

- Pour les financements généraux, à partir des informations publiées par les contreparties financières et non financières NFRD, notamment les ratios d'actifs verts (Green Asset Ratio), chiffres d'affaires verts et dépenses d'investissement vertes, qui sont collectées auprès du fournisseur de données externes Clarity AI ou, le cas échéant, récupérées de façon bilatérale directement auprès des clients ;
- Pour les financements dont l'objet est connu, à partir des caractéristiques du bien financé en y appliquant les critères techniques d'alignement à la Taxonomie.

Le montant d'actifs alignés est rapporté au montant d'actifs couverts qui correspond aux éléments éligibles ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

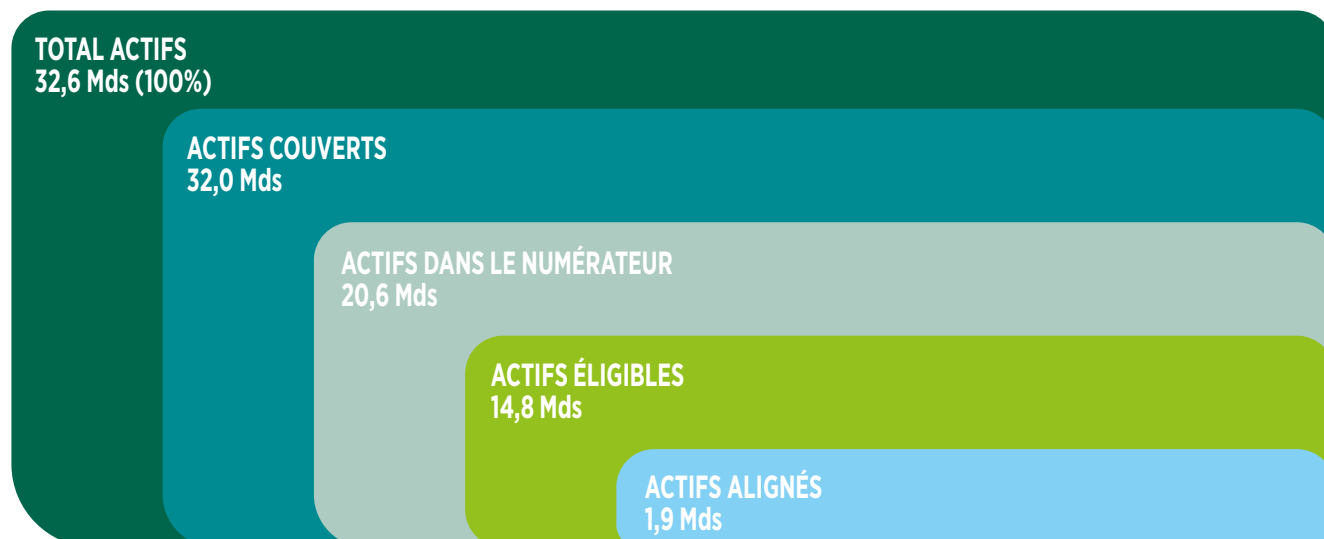
- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs¹ ;

Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.



¹ Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.

Les chiffres sur le périmètre de la Caisse régionale Atlantique Vendée au 31 décembre 2023



Les tableaux sur le périmètre du Crédit Agricole Atlantique Vendée publiés au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023

Modèle 0 - Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (base CA)	ICP (base CAPEX)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	1 880 646 195,03 €	5,88 %	5,91 %	98,17 %	36,71 %	1,83 %

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (base CA)	ICP (base CAPEX)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaires	GAR (flux)						
	Portefeuille de négociation						
	Garanties financières	1 734 923,53 €	0,45 %	0,55 %			
	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 %	0,00 %			
	Frais et commissions perçus						

Les ICP relatifs aux frais et commissions et au portefeuille de négociation ne s'appliquent qu'à partir de 2026, sur les données du 31 décembre 2025.

Le GAR (flux) étant calculé en faisant la différence entre le stock et les flux de l'année précédente et le GAR étant publié pour la

première fois cette année, la présentation du stock sera équivalente à la présentation du flux. Les informations relatives à la période comparative et au flux de la période seront communiquées au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

En millions d'euros	Date de référence des informations T					
	Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Dont utilisation du produit	Dont transitoire
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur						
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	20 620 443 912,12 €	14 809 131 556,96 €	1 880 646 194,93 €	1 865 075 819,37 €	1 450 149,11 €	5 270 178,52 €
Entreprises financières	3 296 174 512,03 €	938 149 309,13 €	213,69 €	0,00 €	80,78 €	25,58 €
Établissements de crédit	3 270 466 526,80 €	938 148 077,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances	3 194 445 666,38 €	926 389 243,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	76 020 860,42 €	11 758 834,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres entreprises financières	25 707 985,23 €	1 231,25 €	213,69 €	0,00 €	80,78 €	25,58 €
Dont entreprises d'investissement	4 822 638,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances						
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	4 822 638,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres						
Dont sociétés de gestion	16 050 634,64 €	305,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances						
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	12 993 344,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres	3 057 290,00 €	305,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont entreprise d'assurance	9 657,39 €	925,53 €	213,69 €	0,00 €	80,78 €	25,58 €
Prêts et avances	9 657,39 €	925,53 €	213,69 €	0,00 €	80,78 €	25,58 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)						
Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Entreprises non financières	177 648 737,77 €	66 417 044,59 €	15 570 161,87 €	0,00 €	1 450 068,33 €	2 564 509,15 €
Prêts et avances	36 169 957,38 €	1 219 924,64 €	43 323,43 €	0,00 €	0,00 €	6 057,19 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	141 259 263,57 €	65 194 924,78 €	15 526 838,44 €	0,00 €	1 450 068,33 €	2 558 451,96 €
Instruments de capitaux propres	219 516,82 €	2 195,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ménages	15 933 032 658,65 €	13 655 714 836,10 €	1 845 419 974,02 €	1 845 419 974,02 €	0,00 €	2 705 643,79 €
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	13 864 980 297,80 €	13 584 304 843,46 €	1 845 419 974,02 €	1 845 419 974,02 €	0,00 €	2 705 643,79 €
dont prêts à la rénovation de bâtiments	71 426 543,27 €	71 409 992,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont prêts pour véhicules à moteur	303 136 694,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Financement d'administrations locales	1 213 588 003,67 €	148 850 367,14 €	19 655 845,35 €	19 655 845,35 €	0,00 €	0,00 €
Financement de logements	88 837 120,13 €	88 837 120,13 €	19 655 845,35 €	19 655 845,35 €	0,00 €	0,00 €
Autres financements d'administrations locales	1 124 750 883,54 €	60 013 247,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)						
Entreprises financières et non financières	9 007 340 572,91 €					
PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	8 991 562 832,19 €					
Prêts et avances	6 962 015 220,72 €					
dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 649 906 729,47 €					
dont prêts à la rénovation de bâtiments	353 147,59 €					
Titres de créance	96 221 680,50 €					
Instruments de capitaux propres	1 933 325 930,97 €	0,00 €				
Contreparties de pays tiers non soumis aux obligations de publication de la NFRD	15 777 740,72 €					
Prêts et avances	15 777 740,72 €					
Titres de créance						
Instruments de capitaux propres						
Dérivés	833 478 000,00 €					
Prêts interbancaires à vue	1 390 612 000,00 €					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 763 000,00 €					
Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	76 602 000,00 €					
Total des actifs du GAR	31 983 239 485,03 €	14 809 131 556,96 €	1 880 646 194,93 €	1 865 075 819,37 €	1 450 149,11 €	5 270 178,52 €
Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR						
Administrations centrales et émetteurs supranationaux	570 924 855,77 €					
Expositions sur des banques centrales	12 201 273,39 €					
Portefeuille de négociation	14 323 000,00 €					
Total des actifs	32 580 688 614,19 €					
Exposition de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD						
Garanties financières	381 845 482,60 €	77 799 599,05 €	1 734 542,99 €	0,00 €	1 590 328,21 €	97 705,76 €
Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

En millions d'euros	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T			
		Adaptation au changement climatique (CCA)			
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)		Dont utilisation du produit	Dont habilitant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur					
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	20 620 443 912,12 €	3 897 440,70 €	0,11 €	0,00 €	0,08 €
Entreprises financières	3 296 174 512,03 €	3 868 125,34 €	0,11 €	0,00 €	0,08 €
Établissements de crédit	3 270 466 526,80 €	3 868 064,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances	3 194 445 666,38 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	76 020 860,42 €	3 868 064,84 €	0,00 €		0,00 €
Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Autres entreprises financières	25 707 985,23 €	60,50 €	0,11 €		0,08 €
Dont entreprises d'investissement	4 822 638,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances					
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	4 822 638,45 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Instruments de capitaux propres					
Dont sociétés de gestion	16 050 634,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances					
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	12 993 344,64 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Instruments de capitaux propres	3 057 290,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Dont entreprise d'assurance	9 657,39 €	60,50 €	0,11 €	0,00 €	0,08 €
Prêts et avances	9 657,39 €	60,50 €	0,11 €		0,08 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)					
Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Entreprises non financières	177 648 737,77 €	29 315,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances	36 169 957,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	141 259 263,57 €	29 315,36 €	0,00 €		0,00 €
Instruments de capitaux propres	219 516,82 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Ménages	15 933 032 658,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	13 864 980 297,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont prêts à la rénovation de bâtiments	71 426 543,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont prêts pour véhicules à moteur	303 136 694,53 €				
Financement d'administrations locales	1 213 588 003,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Financement de logements	88 837 120,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres financements d'administrations locales	1 124 750 883,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)					
Entreprises financières et non financières	9 007 340 572,91 €				
PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	8 991 562 832,19 €				
Prêts et avances	6 962 015 220,72 €				
dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 649 906 729,47 €				
dont prêts à la rénovation de bâtiments	353 147,59 €				
Titres de créance	96 221 680,50 €				
Instruments de capitaux propres	1 933 325 930,97 €				
Contreparties de pays tiers non soumis aux obligations de publication de la NFRD	15 777 740,72 €				
Prêts et avances	15 777 740,72 €				
Titres de créance					
Instruments de capitaux propres					
Dérivés	833 478 000,00 €				
Prêts interbancaires à vue	1 390 612 000,00 €				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 763 000,00 €				
Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	76 602 000,00 €				
Total des actifs du GAR	31 983 239 485,03 €	3 897 440,70 €	0,11 €	0,00 €	0,08 €
Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR					
Administrations centrales et émetteurs supranationaux	570 924 855,77 €				
Expositions sur des banques centrales	12 201 273,39 €				
Portefeuille de négociation	14 323 000,00 €				
Total des actifs	32 580 688 614,19 €				
Exposition de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD					
Garanties financières	381 845 482,60 €	99 578,87 €	380,54 €	0,00 €	380,54 €
Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

En millions d'euros	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T				
		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur						
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	20 620 443 912,12 €	14 813 028 997,66 €	1 880 646 195,03 €	1 865 075 819,37 €	1 450 149,11 €	5 270 178,60 €
Entreprises financières	3 296 174 512,03 €	942 017 434,47 €	213,80 €	0,00 €	80,78 €	25,66 €
Établissements de crédit	3 270 466 526,80 €	942 016 142,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances	3 194 445 666,38 €	926 389 243,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	76 020 860,42 €	15 626 899,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Autres entreprises financières	25 707 985,23 €	1 291,76 €	213,80 €	0,00 €	80,78 €	25,66 €
Dont entreprises d'investissement	4 822 638,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	4 822 638,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Dont sociétés de gestion	16 050 634,64 €	305,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	12 993 344,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres	3 057 290,00 €	305,73 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Dont entreprise d'assurance	9 657,39 €	986,03 €	213,80 €	0,00 €	80,78 €	25,66 €
Prêts et avances	9 657,39 €	986,03 €	213,80 €	0,00 €	80,78 €	25,66 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Entreprises non financières	177 648 737,77 €	66 446 359,95 €	15 570 161,87 €	0,00 €	1 450 068,33 €	2 564 509,15 €
Prêts et avances	36 169 957,38 €	1 219 924,64 €	43 323,43 €	0,00 €	0,00 €	6 057,19 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	141 259 263,57 €	65 224 240,14 €	15 526 838,44 €	0,00 €	1 450 068,33 €	2 558 451,96 €
Instruments de capitaux propres	219 516,82 €	2 195,17 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Ménages	15 933 032 658,65 €	13 655 714 836,10 €	1 845 419 974,02 €	1 845 419 974,02 €	0,00 €	2 705 643,79 €
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	13 864 980 297,80 €	13 584 304 843,46 €	1 845 419 974,02 €	1 845 419 974,02 €	0,00 €	2 705 643,79 €
dont prêts à la rénovation de bâtiments	71 426 543,27 €	71 409 992,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont prêts pour véhicules à moteur	303 136 694,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Financement d'administrations locales	1 213 588 003,67 €	148 850 367,14 €	19 655 845,35 €	19 655 845,35 €	0,00 €	0,00 €
Financement de logements	88 837 120,13 €	88 837 120,13 €	19 655 845,35 €	19 655 845,35 €	0,00 €	0,00 €
Autres financements d'administrations locales	1 124 750 883,54 €	60 013 247,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)						
Entreprises financières et non financières	9 007 340 572,91 €					
PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	8 991 562 832,19 €					
Prêts et avances	6 962 015 220,72 €					
dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 649 906 729,47 €					
dont prêts à la rénovation de bâtiments	353 147,59 €					
Titres de créance	96 221 680,50 €					
Instruments de capitaux propres	1 933 325 930,97 €					
Contreparties de pays tiers non soumis aux obligations de publication de la NFRD	15 777 740,72 €					
Prêts et avances	15 777 740,72 €					
Titres de créance						
Instruments de capitaux propres						
Dérivés	833 478 000,00 €					
Prêts interbancaires à vue	1 390 612 000,00 €					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 763 000,00 €					
Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	76 602 000,00 €					
Total des actifs du GAR	31 983 239 485,03 €	14 813 028 997,66 €	1 880 646 195,03 €	1 865 075 819,37 €	1 450 149,11 €	5 270 178,60 €
Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR						
Administrations centrales et émetteurs supranationaux	570 924 855,77 €					
Expositions sur des banques centrales	12 201 273,39 €					
Portefeuille de négociation	14 323 000,00 €					
Total des actifs	32 580 688 614,19 €					
Exposition de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD						
Garanties financières	381 845 482,60 €	77 899 177,92 €	1 734 923,53 €	0,00 €	1 590 328,21 €	98 086,30 €
Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

En millions d'euros	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T				
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Dont utilisation du produit	Dont transitoire
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur						
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	20 620 443 912,12 €	14 225 360 773,88 €	1 889 953 356,98 €	1 865 075 819,37 €	5 680 131,66 €	7 338 854,37 €
Entreprises financières	3 296 174 512,03 €	334 413 272,48 €	326,65 €	0,00 €	114,33 €	16,66 €
Établissements de crédit	3 270 466 526,80 €	331 306 692,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances	3 194 445 666,38 €	319 444 566,64 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	76 020 860,42 €	11 862 125,64 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Autres entreprises financières	25 707 985,23 €	3 106 580,20 €	326,65 €		114,33 €	16,66 €
Dont entreprises d'investissement	4 822 638,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances						
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	4 822 638,45 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres						
Dont sociétés de gestion	16 050 634,64 €	3 057 290,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances						
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	12 993 344,64 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres	3 057 290,00 €	3 057 290,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Dont entreprise d'assurance	9 657,39 €	1 039,66 €	326,65 €	0,00 €	114,33 €	16,66 €
Prêts et avances	9 657,39 €	1 039,66 €	326,65 €		114,33 €	16,66 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)						
Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Entreprises non financières	177 648 737,77 €	85 776 174,59 €	24 877 210,96 €	0,00 €	5 680 017,33 €	4 633 193,92 €
Prêts et avances	36 169 957,38 €	13 138 233,79 €	3 824 965,43 €	0,00 €	0,00 €	19 036,87 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	141 259 263,57 €	72 574 280,93 €	21 025 903,52 €		5 680 017,33 €	4 614 157,05 €
Instruments de capitaux propres	219 516,82 €	63 659,88 €	26 342,02 €		0,00 €	0,00 €
Ménages	15 933 032 658,65 €	13 655 714 836,10 €	1 845 419 974,02 €	1 845 419 974,02 €	0,00 €	2 705 643,79 €
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	13 864 980 297,80 €	13 584 304 843,46 €	1 845 419 974,02 €	1 845 419 974,02 €	0,00 €	2 705 643,79 €
dont prêts à la rénovation de bâtiments	71 426 543,27 €	71 409 992,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont prêts pour véhicules à moteur	303 136 694,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Financement d'administrations locales	1 213 588 003,67 €	149 456 490,70 €	19 655 845,35 €	19 655 845,35 €	0,00 €	0,00 €
Financement de logements	88 837 120,13 €	88 837 120,13 €	19 655 845,35 €	19 655 845,35 €	0,00 €	0,00 €
Autres financements d'administrations locales	1 124 750 883,54 €	60 619 370,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)						
Entreprises financières et non financières	9 007 340 572,91 €					
PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	8 991 562 832,19 €					
Prêts et avances	6 962 015 220,72 €					
dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 649 906 729,47 €					
dont prêts à la rénovation de bâtiments	353 147,59 €					
Titres de créance	96 221 680,50 €					
Instruments de capitaux propres	1 933 325 930,97 €	0,00 €				
Contreparties de pays tiers non soumis aux obligations de publication de la NFRD	15 777 740,72 €					
Prêts et avances	15 777 740,72 €					
Titres de créance						
Instruments de capitaux propres						
Dérivés	833 478 000,00 €					
Prêts interbancaires à vue	1 390 612 000,00 €					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 763 000,00 €					
Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	76 602 000,00 €					
Total des actifs du GAR	31 983 239 485,03 €	14 225 360 773,88 €	1 889 953 356,98 €	1 865 075 819,37 €	5 680 131,66 €	7 338 854,37 €
Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR						
Administrations centrales et émetteurs supranationaux	570 924 855,77 €					
Expositions sur des banques centrales	12 201 273,39 €					
Portefeuille de négociation	14 323 000,00 €					
Total des actifs	32 580 688 614,19 €					
Garanties financières	381 845 482,60 €	32 897 688,74 €	2 083 695,19 €	0,00 €	1 583 165,26 €	341 052,11 €
Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

En millions d'euros	Date de référence des informations T				
	Valeur comptable brute totale	Adaptation au changement climatique (CCA)			
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habitant	
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur					
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	20 620 443 912,12 €	4 891,56 €	0,16 €	0,00 €	0,08 €
Entreprises financières	3 296 174 512,03 €	5,67 €	0,16 €	0,00 €	0,08 €
Établissements de crédit	3 270 466 526,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances	3 194 445 666,38 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	76 020 860,42 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Autres entreprises financières	25 707 985,23 €	5,67 €	0,16 €		0,08 €
Dont entreprises d'investissement	4 822 638,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances					
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	4 822 638,45 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Instruments de capitaux propres					
Dont sociétés de gestion	16 050 634,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances					
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	12 993 344,64 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Instruments de capitaux propres	3 057 290,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Dont entreprise d'assurance	9 657,39 €	5,67 €	0,16 €	0,00 €	0,08 €
Prêts et avances	9 657,39 €	5,67 €	0,16 €		0,08 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)					
Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Entreprises non financières	177 648 737,77 €	4 885,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances	36 169 957,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	141 259 263,57 €	4 885,89 €	0,00 €		0,00 €
Instruments de capitaux propres	219 516,82 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Ménages	15 933 032 658,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	13 864 980 297,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont prêts à la rénovation de bâtiments	71 426 543,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont prêts pour véhicules à moteur	303 136 694,53 €				
Financement d'administrations locales	1 213 588 003,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Financement de logements	88 837 120,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres financements d'administrations locales	1 124 750 883,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)					
Entreprises financières et non financières	9 007 340 572,91 €				
PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	8 991 562 832,19 €				
Prêts et avances	6 962 015 220,72 €				
dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 649 906 729,47 €				
dont prêts à la rénovation de bâtiments	353 147,59 €				
Titres de créance	96 221 680,50 €				
Instruments de capitaux propres	1 933 325 930,97 €				
Contreparties de pays tiers non soumis aux obligations de publication de la NFRD	15 777 740,72 €				
Prêts et avances	15 777 740,72 €				
Titres de créance					
Instruments de capitaux propres					
Dérivés	833 478 000,00 €				
Prêts interbancaires à vue	1 390 612 000,00 €				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 763 000,00 €				
Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	76 602 000,00 €				
Total des actifs du GAR	31 983 239 485,03 €	4 891,56 €	0,16 €	0,00 €	0,08 €
Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR					
Administrations centrales et émetteurs supranationaux	570 924 855,77 €				
Expositions sur des banques centrales	12 201 273,39 €				
Portefeuille de négociation	14 323 000,00 €				
Total des actifs	32 580 688 614,19 €				
Exposition de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD					
Garanties financières	381 845 482,60 €	11 731,42 €	271,82 €	0,00 €	271,82 €
Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

En millions d'euros	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T				
		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Dont utilisation du produit	Dont transitoire
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur						
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	20 620 443 912,12 €	14 225 365 665,44 €	1 889 953 357,15 €	1 865 075 819,37 €	5 680 131,66 €	7 338 854,45 €
Entreprises financières	3 296 174 512,03 €	334 413 278,15 €	326,82 €	0,00 €	114,33 €	16,74 €
Établissements de crédit	3 270 466 526,80 €	331 306 692,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances	3 194 445 666,38 €	319 444 566,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	76 020 860,42 €	11 862 125,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Autres entreprises financières	25 707 985,23 €	3 106 585,87 €	326,82 €	0,00 €	114,33 €	16,74 €
Dont entreprises d'investissement	4 822 638,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	4 822 638,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Dont sociétés de gestion	16 050 634,64 €	3 057 290,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts et avances		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	12 993 344,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres	3 057 290,00 €	3 057 290,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Dont entreprise d'assurance	9 657,39 €	1 045,33 €	326,82 €	0,00 €	114,33 €	16,74 €
Prêts et avances	9 657,39 €	1 045,33 €	326,82 €	0,00 €	114,33 €	16,74 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Entreprises non financières	177 648 737,77 €	85 781 060,49 €	24 877 210,96 €	0,00 €	5 680 017,33 €	4 633 193,92 €
Prêts et avances	36 169 957,38 €	13 138 233,79 €	3 824 965,43 €	0,00 €	0,00 €	19 036,87 €
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	141 259 263,57 €	72 579 166,82 €	21 025 903,52 €	0,00 €	5 680 017,33 €	4 614 157,05 €
Instruments de capitaux propres	219 516,82 €	63 659,88 €	26 342,02 €		0,00 €	0,00 €
Ménages	15 933 032 658,65 €	13 655 714 836,10 €	1 845 419 974,02 €	1 845 419 974,02 €	0,00 €	2 705 643,79 €
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	13 864 980 297,80 €	13 584 304 843,46 €	1 845 419 974,02 €	1 845 419 974,02 €	0,00 €	2 705 643,79 €
dont prêts à la rénovation de bâtiments	71 426 543,27 €	71 409 992,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont prêts pour véhicules à moteur	303 136 694,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Financement d'administrations locales	1 213 588 003,67 €	149 456 490,70 €	19 655 845,35 €	19 655 845,35 €	0,00 €	0,00 €
Financement de logements	88 837 120,13 €	88 837 120,13 €	19 655 845,35 €	19 655 845,35 €	0,00 €	0,00 €
Autres financements d'administrations locales	1 124 750 883,54 €	60 619 370,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)						
Entreprises financières et non financières	9 007 340 572,91 €					
PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	8 991 562 832,19 €					
Prêts et avances	6 962 015 220,72 €					
dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 649 906 729,47 €					
dont prêts à la rénovation de bâtiments	353 147,59 €					
Titres de créance	96 221 680,50 €					
Instruments de capitaux propres	1 933 325 930,97 €					
Contreparties de pays tiers non soumis aux obligations de publication de la NFRD	15 777 740,72 €					
Prêts et avances	15 777 740,72 €					
Titres de créance						
Instruments de capitaux propres						
Dérivés	833 478 000,00 €					
Prêts interbancaires à vue	1 390 612 000,00 €					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 763 000,00 €					
Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	76 602 000,00 €					
Total des actifs du GAR	31 983 239 485,03 €	14 225 365 665,44 €	1 889 953 357,15 €	1 865 075 819,37 €	5 680 131,66 €	7 338 854,45 €
Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR						
Administrations centrales et émetteurs supranationaux	570 924 855,77 €					
Expositions sur des banques centrales	12 201 273,39 €					
Portefeuille de négociation	14 323 000,00 €					
Total des actifs	32 580 688 614,19 €					
Exposition de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD						
Garanties financières	381 845 482,60 €	32 909 420,16 €	2 083 967,01 €	0,00 €	1 583 165,26 €	341 323,93 €
Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont titres de créance	0,00 €					
Dont instruments de capitaux propres	0,00 €					

Les ratios d'éligibilité sur les quatre autres objectifs (« Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines », « Transition vers une économie circulaire », « Prévention et la réduction de la pollution » et « Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ») n'ont pas été indiqués dans le tableau ci-dessus car ils dépendent des données qui seront publiées pour la première fois par les entreprises non financières en 2024 (pour l'arrêté au 31/12/2023). Le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourra donc publier ces informations qu'à compter de l'arrêté du 31 décembre 2024.

Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)
1042 - fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	0,00 €	0,00 €		
1051 - fabrication de beurre	0,00 €	0,00 €		
2012 - fabrication de colorants et de pigments	0,00 €	0,00 €		
2222 - fabrication d'emballages en matières plastiques	1 621 385,82 €	24 425,91 €		
2341 - fabrication d'articles céramiques a usage domestique ou ornemental	4 487 266,49 €	1 109 211,94 €		
2599 - fabrication d'autres articles métalliques	2 896 187,44 €	1 708 750,59 €		
2790 - fabrication d'autres matériels électriques	10 055 441,45 €	660 584,54 €		
2811 - fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	411 328,31 €	0,00 €		
2812 - fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	227 352,66 €	0,00 €		
2829 - fabrication d'autres machines d'usage général	1 286 282,62 €	13 816,14 €		
3092 - fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	2 893 397,91 €	2 340 504,94 €		
3101 - fabrication de meubles de bureau et de magasin	1 119 896,07 €	255 628,45 €		
3102 - fabrication de meubles de cuisine	761 096,62 €	463 548,56 €		
3212 - fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	2 989 798,17 €	1 195 919,27 €		
3311 - réparation d'ouvrages en métaux	236,43 €	23,95 €		
3320 - conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	2 044 721,42 €	1 275 718,38 €		
4531 - commerce de gros d'équipements automobiles	0,00 €	0,00 €		
4532 - commerce de détail d'équipements automobiles	1 295 922,76 €	0,00 €		
4612 - centrales d'achat de carburant	15 346,01 €	5 115,34 €		
4673 - commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration	208 169,88 €	91 391,65 €		
4711 - hypermarchés	4 364 717,23 €	1 555 244,07 €		
4759 - commerce de détail de meubles	73 288,40 €	0,00 €		
4762 - commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé	0,00 €	0,00 €		
4763 - commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	20 065,65 €	0,00 €		
4772 - commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	4 034 063,02 €	0,00 €		
4778 - autres commerces de détail spécialisés divers	4 729 601,23 €	524 303,30 €		
4939 - téléphériques et remontées mécaniques	0,07 €	0,00 €		
4939 - transports routiers réguliers de voyageurs	10 607 669,71 €	4 263 063,91 €		
4941 - location de camions avec chauffeur	52,60 €	5,33 €		
4950 - transports par conduites	5 046 268,22 €	0,00 €		
5040 - transports fluviaux de fret	86 012,03 €	6 057,19 €		
5210 - entreposage et stockage non frigorifique	0,00 €	0,00 €		
5310 - activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	3 368 656,17 €	416 526,26 €		
5821 - ÉDITION de jeux électroniques	1 286 315,33 €	1 888,17 €		
6612 - courtage de valeurs mobilières et de marchandises	1 060,47 €	35,62 €		
6619 - supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	2 147 472,94 €	72 128,86 €		
6629 - autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	18 071,40 €	606,98 €		

Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)
1042 - fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	0,00 €	0,00 €		
1051 - fabrication de beurre	0,00 €	0,00 €		
2012 - fabrication de colorants et de pigments	0,00 €	0,00 €		
2222 - fabrication d'emballages en matières plastiques	0,00 €	0,00 €		
2341 - fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	0,00 €	0,00 €		
2599 - fabrication d'autres articles métalliques	0,00 €	0,00 €		
2790 - fabrication d'autres matériels électriques	0,00 €	0,00 €		
2811 - fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	0,00 €	0,00 €		
2812 - fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	0,00 €	0,00 €		
2829 - fabrication d'autres machines d'usage général	0,00 €	0,00 €		
3092 - fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	0,00 €	0,00 €		
3101 - fabrication de meubles de bureau et de magasin	0,00 €	0,00 €		
3102 - fabrication de meubles de cuisine	0,00 €	0,00 €		
3212 - fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	0,00 €	0,00 €		
3311 - réparation d'ouvrages en métaux	0,00 €	0,00 €		
3320 - conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	0,00 €	0,00 €		
4531 - commerce de gros d'équipements automobiles	0,00 €	0,00 €		
4532 - commerce de détail d'équipements automobiles	0,00 €	0,00 €		
4612 - centrales d'achat de carburant	0,00 €	0,00 €		
4673 - commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration	0,00 €	0,00 €		
4711 - hypermarchés	0,00 €	0,00 €		
4759 - commerce de détail de meubles	29 315,36 €	0,00 €		
4762 - commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé	0,00 €	0,00 €		
4763 - commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	0,00 €	0,00 €		
4772 - commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	0,00 €	0,00 €		
4778 - autres commerces de détail spécialisés divers	0,00 €	0,00 €		
4939 - téléphériques et remontées mécaniques	0,00 €	0,00 €		
4939 - transports routiers réguliers de voyageurs	0,00 €	0,00 €		
4941 - location de camions avec chauffeur	0,00 €	0,00 €		
4950 - transports par conduites	0,00 €	0,00 €		
5040 - transports fluviaux de fret	0,00 €	0,00 €		
5210 - entreposage et stockage non frigorifique	0,00 €	0,00 €		
5310 - activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	0,00 €	0,00 €		
5821 - ÉDITION de jeux électroniques	0,00 €	0,00 €		
6612 - courtage de valeurs mobilières et de marchandises	0,00 €	0,00 €		
6619 - supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	0,00 €	0,00 €		
6629 - autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	0,00 €	0,00 €		

Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
1042 - fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	0,00 €	0,00 €		
1051 - fabrication de beurre	0,00 €	0,00 €		
2012 - fabrication de colorants et de pigments	0,00 €	0,00 €		
2222 - fabrication d'emballages en matières plastiques	1 621 385,82 €	24 425,91 €		
2341 - fabrication d'articles céramiques a usage domestique ou ornemental	4 487 266,49 €	1 109 211,94 €		
2599 - fabrication d'autres articles métalliques	2 896 187,44 €	1 708 750,59 €		
2790 - fabrication d'autres matériels électriques	10 055 441,45 €	660 584,54 €		
2811 - fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	411 328,31 €	0,00 €		
2812 - fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	227 352,66 €	0,00 €		
2829 - fabrication d'autres machines d'usage général	1 286 282,62 €	13 816,14 €		
3092 - fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	2 893 397,91 €	2 340 504,94 €		
3101 - fabrication de meubles de bureau et de magasin	1 119 896,07 €	255 628,45 €		
3102 - fabrication de meubles de cuisine	761 096,62 €	463 548,56 €		
3212 - fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	2 989 798,17 €	1 195 919,27 €		
3311 - réparation d'ouvrages en métaux	236,43 €	23,95 €		
3320 - conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	2 044 721,42 €	1 275 718,38 €		
4531 - commerce de gros d'équipements automobiles	0,00 €	0,00 €		
4532 - commerce de détail d'équipements automobiles	1 295 922,76 €	0,00 €		
4612 - centrales d'achat de carburant	15 346,01 €	5 115,34 €		
4673 - commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration	208 169,88 €	91 391,65 €		
4711 - hypermarchés	4 364 717,23 €	1 555 244,07 €		
4759 - commerce de détail de meubles	102 603,76 €	0,00 €		
4762 - commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé	0,00 €	0,00 €		
4763 - commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	20 065,65 €	0,00 €		
4772 - commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	4 034 063,02 €	0,00 €		
4778 - autres commerces de détail spécialisés divers	4 729 601,23 €	524 303,30 €		
4939 - téléphériques et remontées mécaniques	0,07 €	0,00 €		
4939 - transports routiers réguliers de voyageurs	10 607 669,71 €	4 263 063,91 €		
4941 - location de camions avec chauffeur	52,60 €	5,33 €		
4950 - transports par conduites	5 046 268,22 €	0,00 €		
5040 - transports fluviaux de fret	86 012,03 €	6 057,19 €		
5210 - entreposage et stockage non frigorifique	0,00 €	0,00 €		
5310 - activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	3 368 656,17 €	416 526,26 €		
5821 - édition de jeux électroniques	1 286 315,33 €	1 888,17 €		
6612 - courtage de valeurs mobilières et de marchandises	1 060,47 €	35,62 €		
6619 - supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	2 147 472,94 €	72 128,86 €		
6629 - autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	18 071,40 €	606,98 €		

Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)
1042 - fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	0,00 €	0,00 €		
1051 - fabrication de beurre	0,00 €	0,00 €		
2012 - fabrication de colorants et de pigments	871 558,73 €	62 254,19 €		
2222 - fabrication d'emballages en matières plastiques	1 941 705,37 €	720 409,79 €		
2341 - fabrication d'articles céramiques a usage domestique ou ornemental	4 789 778,84 €	1 210 049,39 €		
2599 - fabrication d'autres articles métalliques	2 896 187,44 €	1 563 941,22 €		
2790 - fabrication d'autres matériels électriques	10 210 039,60 €	1 966 497,15 €		
2811 - fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	1 020 741,01 €	0,00 €		
2812 - fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	243 363,42 €	0,00 €		
2829 - fabrication d'autres machines d'usage général	1 381 613,98 €	0,00 €		
3092 - fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	5 212 902,11 €	4 904 462,13 €		
3101 - fabrication de meubles de bureau et de magasin	4 057 594,45 €	0,00 €		
3102 - fabrication de meubles de cuisine	2 020 194,73 €	1 832 269,64 €		
3212 - fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	0,00 €	0,00 €		
3311 - réparation d'ouvrages en métaux	223,06 €	0,00 €		
3320 - conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	461 810,05 €	429 151,66 €		
4531 - commerce de gros d'équipements automobiles	1,80 €	0,08 €		
4532 - commerce de détail d'équipements automobiles	1 063 523,24 €	0,00 €		
4612 - centrales d'achat de carburant	1 621 561,86 €	51 153,37 €		
4673 - commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration	583 891,12 €	233 556,45 €		
4711 - hypermarchés	3 105 471,23 €	2 453 272,10 €		
4759 - commerce de détail de meubles	136 805,01 €	4 885,89 €		
4762 - commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé	0,00 €	0,00 €		
4763 - commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	20 065,65 €	0,00 €		
4772 - commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	4 688 910,92 €	154 964,01 €		
4778 - autres commerces de détail spécialisés divers	4 753 815,04 €	1 541 777,85 €		
4939 - téléphériques et remontées mécaniques	0,73 €	0,21 €		
4939 - transports routiers réguliers de voyageurs	10 919 923,13 €	3 822 178,10 €		
4941 - location de camions avec chauffeur	49,62 €	0,00 €		
4950 - transports par conduites	5 046 268,22 €	15 138,80 €		
5040 - transports fluviaux de fret	85 492,85 €	19 036,87 €		
5210 - entreposage et stockage non frigorifique	2 515 163,64 €	14 510,56 €		
5310 - activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	5 164 925,68 €	1 869 161,61 €		
5821 - édition de jeux électroniques	290 778,07 €	1 888,17 €		
6612 - courtage de valeurs mobilières et de marchandises	11 799,56 €	3 357,89 €		
6619 - supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	23 894 324,86 €	6 799 784,54 €		
6629 - autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	201 075,40 €	57 221,51 €		

Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Adaptation au changement climatique (CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)
1042 - fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
1051 - fabrication de beurre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2012 - fabrication de colorants et de pigments	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2222 - fabrication d'emballages en matières plastiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2341 - fabrication d'articles céramiques a usage domestique ou ornemental	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2599 - fabrication d'autres articles métalliques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2790 - fabrication d'autres matériels électriques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2811 - fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2812 - fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2829 - fabrication d'autres machines d'usage général	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
3092 - fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
3101 - fabrication de meubles de bureau et de magasin	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
3102 - fabrication de meubles de cuisine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
3212 - fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
3311 - réparation d'ouvrages en métaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
3320 - conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4531 - commerce de gros d'équipements automobiles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4532 - commerce de détail d'équipements automobiles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4612 - centrales d'achat de carburant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4673 - commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4711 - hypermarchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4759 - commerce de détail de meubles	4 885,89 €	0,00 €	0,00 €	
4762 - commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4763 - commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4772 - commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4778 - autres commerces de détail spécialisés divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4939 - téléphériques et remontées mécaniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4939 - transports routiers réguliers de voyageurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4941 - location de camions avec chauffeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4950 - transports par conduites	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
5040 - transports fluviaux de fret	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
5210 - entreposage et stockage non frigorifique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
5310 - activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
5821 - édition de jeux électroniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6612 - courtage de valeurs mobilières et de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6619 - supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6629 - autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
1042 - fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	0,00 €	0,00 €		
1051 - fabrication de beurre	0,00 €	0,00 €		
2012 - fabrication de colorants et de pigments	871 558,73 €	62 254,19 €		
2222 - fabrication d'emballages en matières plastiques	1 941 705,37 €	720 409,79 €		
2341 - fabrication d'articles céramiques a usage domestique ou ornemental	4 789 778,84 €	1 210 049,39 €		
2599 - fabrication d'autres articles métalliques	2 896 187,44 €	1 563 941,22 €		
2790 - fabrication d'autres matériels électriques	10 210 039,60 €	1 966 497,15 €		
2811 - fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	1 020 741,01 €	0,00 €		
2812 - fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	243 363,42 €	0,00 €		
2829 - fabrication d'autres machines d'usage général	1 381 613,98 €	0,00 €		
3092 - fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	5 212 902,11 €	4 904 462,13 €		
3101 - fabrication de meubles de bureau et de magasin	4 057 594,45 €	0,00 €		
3102 - fabrication de meubles de cuisine	2 020 194,73 €	1 832 269,64 €		
3212 - fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	0,00 €	0,00 €		
3311 - réparation d'ouvrages en métaux	223,06 €	0,00 €		
3320 - conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	461 810,05 €	429 151,66 €		
4531 - commerce de gros d'équipements automobiles	1,80 €	0,08 €		
4532 - commerce de détail d'équipements automobiles	1 063 523,24 €	0,00 €		
4612 - centrales d'achat de carburant	1 621 561,86 €	51 153,37 €		
4673 - commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration	583 891,12 €	233 556,45 €		
4711 - hypermarchés	3 105 471,23 €	2 453 272,10 €		
4759 - commerce de détail de meubles	141 690,91 €	4 885,89 €		
4762 - commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé	0,00 €	0,00 €		
4763 - commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	20 065,65 €	0,00 €		
4772 - commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	4 688 910,92 €	154 964,01 €		
4778 - autres commerces de détail spécialisés divers	4 753 815,04 €	1 541 777,85 €		
4939 - téléphériques et remontées mécaniques	0,73 €	0,21 €		
4939 - transports routiers réguliers de voyageurs	10 919 923,13 €	3 822 178,10 €		
4941 - location de camions avec chauffeur	49,62 €	0,00 €		
4950 - transports par conduites	5 046 268,22 €	15 138,80 €		
5040 - transports fluviaux de fret	85 492,85 €	19 036,87 €		
5210 - entreposage et stockage non frigorifique	2 515 163,64 €	14 510,56 €		
5310 - activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	5 164 925,68 €	1 869 161,61 €		
5821 - édition de jeux électroniques	290 778,07 €	1 888,17 €		
6612 - courtage de valeurs mobilières et de marchandises	11 799,56 €	3 357,89 €		
6619 - supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	23 894 324,86 €	6 799 784,54 €		
6629 - autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	201 075,40 €	57 221,51 €		

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T				
	Atténuation du changement climatique (CCM)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur					
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	71,82%	9,12%	9,04%	0,01%	0,03%
Entreprises financières	28,46%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Établissements de crédit	28,69%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Prêts et avances</i>	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)</i>	15,47%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Instruments de capitaux propres</i>					
Autres entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Prêts et avances</i>					
<i>Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Instruments de capitaux propres</i>					
Dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Prêts et avances</i>					
<i>Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Instruments de capitaux propres</i>	0,01%	0,00%		0,00%	0,00%
Dont entreprise d'assurance	9,58%	2,21%	0,00%	0,84%	0,26%
<i>Prêts et avances</i>	9,58%	2,21%	0,00%	0,84%	0,26%
<i>Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)</i>					
<i>Instruments de capitaux propres</i>					
Entreprises non financières	37,39%	8,76%	0,00%	0,82%	1,44%
Prêts et avances	3,37%	0,12%	0,00%	0,00%	0,02%
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	46,15%	10,99%	0,00%	1,03%	1,81%
Instruments de capitaux propres	1,00%	0,00%		0,00%	0,00%
Ménages	85,71%	11,58%	11,58%	0,00%	0,02%
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	97,98%	13,31%	13,31%	0,00%	0,02%
dont prêts à la rénovation de bâtiments	99,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Financement d'administrations locales	12,27%	1,62%	1,62%	0,00%	0,00%
Financement de logements	100,00%	22,13%	22,13%	0,00%	0,00%
Autres financements d'administrations locales	5,34%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux					
Total des actifs du GAR	46,30%	5,88%	5,83%	0,00%	0,02%

% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T			
	Adaptation au changement climatique (CCA)			
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Dont utilisation du produit	Dont habitant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur				
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%
Entreprises financières	0,12%	0,00%	0,00%	0,00%
Établissements de crédit	0,12%	0,00%	0,00%	0,00%
Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	5,09%	0,00%	0,00%	0,00%
Instruments de capitaux propres				
Autres entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Prêts et avances				
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Instruments de capitaux propres				
Dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Prêts et avances				
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%
Dont entreprise d'assurance	0,63%	0,00%	0,00%	0,00%
Prêts et avances	0,63%	0,00%	0,00%	0,00%
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)				
Instruments de capitaux propres				
Entreprises non financières	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%
Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%
Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%
Ménages	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
dont prêts pour véhicules à moteur				
Financement d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Financement de logements	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux				
Total des actifs du GAR	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%

% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T						Part du total des actifs couverts
	TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant		
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur							
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	71,84%	9,12%	9,04%	0,01%	0,03%	63,29%	
Entreprises financières	28,58%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,12%	
Établissements de crédit	28,80%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,04%	
<i>Prêts et avances</i>	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,80%	
<i>Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)</i>	20,56%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,23%	
<i>Instruments de capitaux propres</i>						0,00%	
Autres entreprises financières	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,08%	
Dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	
<i>Prêts et avances</i>						0,00%	
<i>Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	
<i>Instruments de capitaux propres</i>						0,00%	
Dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	
<i>Prêts et avances</i>						0,00%	
<i>Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,04%	
<i>Instruments de capitaux propres</i>	0,01%	0,00%		0,00%	0,00%	0,01%	
Dont entreprise d'assurance	10,21%	2,21%	0,00%	0,84%	0,27%	0,00%	
<i>Prêts et avances</i>	10,21%	2,21%	0,00%	0,84%	0,27%	0,00%	
<i>Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)</i>						0,00%	
<i>Instruments de capitaux propres</i>						0,00%	
Entreprises non financières	37,40%	8,76%	0,00%	0,82%	1,44%	0,55%	
Prêts et avances	3,37%	0,12%	0,00%	0,00%	0,02%	0,11%	
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	46,17%	10,99%	0,00%	1,03%	1,81%	0,43%	
Instruments de capitaux propres	1,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	
Ménages	85,71%	11,58%	11,58%	0,00%	0,02%	48,90%	
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	97,98%	13,31%	13,31%	0,00%	0,02%	42,56%	
dont prêts à la rénovation de bâtiments	99,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,22%	
dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,93%	
Financement d'administrations locales	12,27%	1,62%	1,62%	0,00%	0,00%	3,72%	
Financement de logements	100,00%	22,13%	22,13%	0,00%	0,00%	0,27%	
Autres financements d'administrations locales	5,34%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,45%	
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux						0,00%	
Total des actifs du GAR	46,31%	5,88%	5,83%	0,00%	0,02%	98,17%	

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T				
	Atténuation du changement climatique (CCM)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur					
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	68,99%	9,17%	9,04%	0,03%	0,04%
Entreprises financières	10,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Établissements de crédit	10,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Prêts et avances	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	15,60%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Instruments de capitaux propres					
Autres entreprises financières	12,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Prêts et avances					
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Instruments de capitaux propres					
Dont sociétés de gestion	19,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Prêts et avances					
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Instruments de capitaux propres	100,00%	0,00%		0,00%	0,00%
Dont entreprise d'assurance	10,77%	3,38%	0,00%	1,18%	0,17%
Prêts et avances	10,77%	3,38%	0,00%	1,18%	0,17%
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)					
Instruments de capitaux propres					
Entreprises non financières	48,28%	14,00%	0,00%	3,20%	2,61%
Prêts et avances	36,32%	10,57%	0,00%	0,00%	0,05%
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	51,38%	14,88%	0,00%	4,02%	3,27%
Instruments de capitaux propres	29,00%	12,00%		0,00%	0,00%
Ménages	85,71%	11,58%	11,58%	0,00%	0,02%
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	97,98%	13,31%	13,31%	0,00%	0,02%
dont prêts à la rénovation de bâtiments	99,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Financement d'administrations locales	12,32%	1,62%	1,62%	0,00%	0,00%
Financement de logements	100,00%	22,13%	22,13%	0,00%	0,00%
Autres financements d'administrations locales	5,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux					
Total des actifs du GAR	44,48%	5,91%	5,83%	0,02%	0,02%

% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T			
	Adaptation au changement climatique (CCA)			
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Dont utilisation du produit	Dont habilitant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur				
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Établissements de crédit	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Prêts et avances</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Instruments de capitaux propres</i>				
Autres entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Prêts et avances</i>				
<i>Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Instruments de capitaux propres</i>				
Dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Prêts et avances</i>				
<i>Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Instruments de capitaux propres</i>	0,00%	0,00%		0,00%
Dont entreprise d'assurance	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Prêts et avances</i>	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)</i>				
<i>Instruments de capitaux propres</i>				
Entreprises non financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%
Ménages	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
dont prêts pour véhicules à moteur				
Financement d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Financement de logements	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux				
Total des actifs du GAR	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T						Part du total des actifs couverts
	TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur							
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	68,99%	9,17%	9,04%	0,03%	0,04%	63,29%	
Entreprises financières	10,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,12%	
Établissements de crédit	10,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,04%	
Prêts et avances	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,80%	
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	15,60%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,23%	
Instruments de capitaux propres						0,00%	
Autres entreprises financières	12,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,08%	
Dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	
Prêts et avances						0,00%	
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	
Instruments de capitaux propres						0,00%	
Dont sociétés de gestion	19,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	
Prêts et avances						0,00%	
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,04%	
Instruments de capitaux propres	100,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,01%	
Dont entreprise d'assurance	10,82%	3,38%	0,00%	1,18%	0,17%	0,00%	
Prêts et avances	10,82%	3,38%	0,00%	1,18%	0,17%	0,00%	
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)						0,00%	
Instruments de capitaux propres						0,00%	
Entreprises non financières	48,29%	14,00%	0,00%	3,20%	2,61%	0,55%	
Prêts et avances	36,32%	10,57%	0,00%	0,00%	0,05%	0,11%	
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	51,38%	14,88%	0,00%	4,02%	3,27%	0,43%	
Instruments de capitaux propres	29,00%	12,00%		0,00%	0,00%	0,00%	
Ménages	85,71%	11,58%	11,58%	0,00%	0,02%	48,90%	
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	97,98%	13,31%	13,31%	0,00%	0,02%	42,56%	
dont prêts à la rénovation de bâtiments	99,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,22%	
dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,93%	
Financement d'administrations locales	12,32%	1,62%	1,62%	0,00%	0,00%	3,72%	
Financement de logements	100,00%	22,13%	22,13%	0,00%	0,00%	0,27%	
Autres financements d'administrations locales	5,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,45%	
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux						0,00%	
Total des actifs du GAR	44,48%	5,91%	5,83%	0,02%	0,02%	98,17%	

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour le Groupe Crédit Agricole. Les prêts immobiliers alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15% les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire a été déposé avant le 31/12/2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10% au seuil fixé par la réglementation NZEB - *Nearly zero-emission building*, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31/12/2020), respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie. Pour l'analyse de l'alignement et sur la base des études réalisées par

l'Observatoire de l'Immobilier Durable, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15% les plus performants du parc immobilier français comme étant les biens anciens ayant un DPE A ou B et les biens immobiliers neufs soumis à la réglementation thermique RT 2012. Par ailleurs, conformément à l'interprétation du Ministère français de la Transition écologique, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent le critère NZEB-10%.

L'identification et l'évaluation des risques physiques ont été réalisées sur la base de la méthodologie utilisée pour le reporting réglementaire Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas de risques auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation.

Modèle 4 - ICP GAR flux (sur la base des CA et CAPEX verts des contreparties)

Le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 a clarifié la méthode de calcul du flux qui correspond à la valeur comptable brute des nouvelles expositions sans déduction des montants des remboursements de prêts ou des cessions de titres au cours de l'année précédant la date de publication. Le Groupe Crédit Agricole n'étant pas en mesure d'appliquer les recommandations de cette communication en raison de sa publication tardive, il n'est donc pas possible de présenter ce

tableau pour le 31 décembre 2023.

Le Groupe Crédit Agricole publiera le tableau 4 - ICP GAR Flux pour l'arrêté au 31 décembre 2024 selon la méthodologie précisée dans le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 qui consiste à ne retenir que les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

Modèle 5 - ICP des expositions de hors-bilan (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Date de référence des informations T				
	Atténuation du changement climatique (CCM)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
Garanties financières (ICP FinGuar)	20,37%	0,45%	0,00%	0,42%	0,03%
Actifs sous gestion (ICP AuM)					

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Date de référence des informations T				
	Adaptation au changement climatique (CCA)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont habilitant		
Garanties financières (ICP FinGuar)	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Actifs sous gestion (ICP AuM)					

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Date de référence des informations T				
	TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
Garanties financières (ICP FinGuar)	20,40%	0,45%	0,00%	0,42%	0,03%
Actifs sous gestion (ICP AuM)					

Modèle 5 - ICP des expositions de hors-bilan (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Date de référence des informations T				
	Atténuation du changement climatique (CCM)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
Garanties financières (ICP FinGuar)	8,62%	0,55%	0,00%	0,41%	0,09%
Actifs sous gestion (ICP AuM)					

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Date de référence des informations T				
	Adaptation au changement climatique (CCA)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont habilitant		
Garanties financières (ICP FinGuar)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Actifs sous gestion (ICP AuM)					

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Date de référence des informations T				
	TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
Garanties financières (ICP FinGuar)	8,62%	0,55%	0,00%	0,41%	0,09%
Actifs sous gestion (ICP AuM)					

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément à l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, le Crédit Agricole Atlantique Vendée publie les tableaux relatifs aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. S'agissant des ICP d'alignement, les tableaux

présentés concernent les ratios d'actifs verts (GAR) en vision CA et CAPEX. Les autres indicateurs (GAR flux, GAR hors bilan) ne sont pas publiés.

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Atlantique Vendée fournit une vue d'ensemble de ses financements et expositions dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Ce tableau présente à la fois, les financements directs qui sont octroyés pour des projets dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, mais également l'ensemble des expositions indirectes sur ces activités, c'est-à-dire les expositions qui peuvent découler d'un financement d'un client, qui lui-même a des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose uniquement d'exposition indirecte dans ces activités au travers de financements accordés à des clients qui publient des ratios éligibles et alignés pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Pour ces financements géné-

raux (dont l'objet n'est pas connu), l'exposition du Crédit Agricole Atlantique Vendée est pondérée par les ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, publiés par les clients et récupérés auprès du fournisseur de données Clarity AI. Ce tableau est complété à partir du tableau 2 [Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)].

Par ailleurs, au 31/12/2022 le Groupe Crédit Agricole a publié ce tableau en tenant compte uniquement des expositions directes. Pour cet arrêté au 31/12/2023, le Groupe Crédit Agricole intègre également les expositions indirectes, en pondérant les financements généraux aux ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile publiés par les contreparties.

Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 337 247	0%	1 337 247	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	1 879 308 948	6%	1 879 308 947	6%	-	0%
8	Total ICP applicable	31 983 239 485	100%	31 983 239 485	100%	31 983 239 485	100%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Atlantique Vendée présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). Le Crédit Agricole Atlantique Vendée ayant unique-

ment des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	216 087	0%	216 087	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 816 786	0%	1 816 786	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	1 887 920 485	6%	1 887 920 484	6%	-	0%
8	Total ICP applicable	31 983 239 485	100%	31 983 239 485	100%	31 983 239 485	100%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Atlantique Vendée présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). Le Crédit Agricole Atlantique Vendée ayant uniquement des

expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	1 337 247	0%	1 337 247	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	1 879 308 948	100%	1 879 308 947	100%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	1 880 646 195	100%	1 880 646 195	100%	-	0%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Atlantique Vendée présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). Le Crédit Agricole Atlantique Vendée ayant uniquement des

expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assurés à la NFRD.

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	216 087	0%	216 087	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	1 816 786	0%	1 816 786	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	1 887 920 485	100%	1 887 920 484	100%	-	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	1 889 953 357	100%	1 889 953 357	100%	-	0%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Atlantique Vendée présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). Le Crédit Agricole Atlantique Vendée ayant uniquement des

expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assurés à la NFRD.

Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	831 152	0%	831 152	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	51 224	0%	51 224	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	12 931 500 426	40%	12 927 602 986	40%	3 897 441	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	12 932 382 803	40%	12 928 485 362	40%	3 897 441	0%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Atlantique Vendée présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs

alignés). Le Crédit Agricole Atlantique Vendée ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires éligible mais non aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires aligné publiés par les clients).

Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	391 935	0%	391 935	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	22 766	0%	22 766	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	12 334 997 607	39%	12 334 992 716	39%	4 891	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	12 335 412 308	39%	12 335 407 417	39%	4 891	0%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Atlantique Vendée présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). Le Crédit Agricole Atlantique Vendée ayant

uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles mais non alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre les dépenses d'investissement éligibles et les dépenses d'investissement alignés publiés par les clients).

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	15 955 222	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	15 955 222	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	10 263 657	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	15 955 222	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	17 112 081 165	54%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	17 170 210 487	54%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Atlantique Vendée présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre le

total des actifs du GAR et les actifs éligibles). Le Crédit Agricole Atlantique Vendée ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires non éligible sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	15 955 222	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	5 691 564	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	4 780	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	5 441	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	17 736 216 812	55%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	17 757 873 820	56%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Atlantique Vendée présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence

entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). Le Crédit Agricole Atlantique Vendée ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement non éligibles sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, mettre uniquement un terme au financement des énergies fossiles permettrait de « verdier » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

À cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole ne se limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre

également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;
- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires.

4. Actions et résultats

Les trajectoires Net-Zero (portefeuilles de financement et d'investissement)

Présentation générale de la stratégie climat

La stratégie climat de Crédit Agricole, précisée en 2022 et enrichie en décembre 2023, repose ainsi sur l'équation suivante : (i) déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, les infrastructures bas-carbone,

les technologies propres et les projets d'efficacité énergétique, (ii) accompagner tous les clients dans leurs transitions et (iii) cesser tout financement de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles et adopter une approche sélective dans l'accompagnement des énergéticiens inscrits dans cette transition. De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat (volet "matérialité environnementale" telle que définie par la NFRD – Non-Financial Reporting Directive) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).

L'analyse des impacts financiers potentiels des risques climatiques sur les activités du Groupe (volet "matérialité financière" telle que définie par la NFRD) est quant à elle traitée au sein de la partie 4 "La gestion des risques ESG" de ce chapitre.

Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes mises en œuvre tout au long de 2020 et 2021 :

- Adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;
- Création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition. Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

En tant qu'acteur majeur de l'économie, le Crédit Agricole considère qu'il est de sa responsabilité d'accompagner l'ensemble de ses clients (particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs) dans leur adaptation aux défis posés par le changement climatique. Cette conviction, qui est au fondement de sa stratégie climat depuis 2019, s'est traduite au cours de l'année 2022 par la poursuite des plans d'action suivants.

À la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole. En 2023, Crédit Agricole a ainsi annoncé des trajectoires ou des ambitions de décarbonation ainsi que des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie

(i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

En parallèle, des politiques sectorielles RSE explicitent les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans les politiques de financement et d'investissement. Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents, et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité (cf. infra). Le but des politiques sectorielles est ainsi de préciser les principes et règles d'intervention extra-financiers concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés.

Accélérer le développement des énergies renouvelables

Crédit Agricole Transitions & Énergies

Fort de l'expérience acquise dans le secteur des énergies nouvelles et de la transition énergétique et de sa volonté d'accélérer les transitions, le Crédit Agricole a annoncé la création de Crédit Agricole Transitions & Énergies (CA T&E) en juin 2022, à l'occasion du Plan Moyen Terme de Crédit Agricole S.A. « Ambitions 2025 ».

Avec Crédit Agricole Transitions & Énergies, le Crédit Agricole devient énergéticien des territoires en rendant les transitions accessibles à tous et en accélérant le développement des énergies renouvelables sur les territoires à travers deux activités complémentaires :

La production et la fourniture d'électricité renouvelable en circuit court, en coopération avec les acteurs des territoires, avec à l'appui une offre d'investissement et une offre de financement ; le conseil et les solutions en transitions, en accompagnant les démarches de sobriété des clients.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour développer les énergies renouvelables dans les territoires

- L'investissement : l'objectif est de se donner les moyens d'initier et sourcer les projets en faveur du renforcement de la filière EnR grâce aux expertises du Groupe, de contribuer au renforcement des fonds propres des développeurs et d'acquérir des actifs de production ;
- Le financement : apporter une solution financière complète à tous les projets de production d'EnR et d'efficacité énergétique avec les banques du Groupe, une offre d'ingénierie financière et juridique, ainsi que des offres de financement dans différents domaines de l'énergie durable (énergies renouvelables, performance énergétique, environnement). D'ici 2030, l'ambition de Crédit Agricole Transitions & Énergies est de mobiliser 19 milliards d'euros de financement apportés par les entités du Groupe Crédit Agricole en France. Avec le transfert des équipes d'Unifergie de Crédit Agricole Leasing & Factoring (convention de partenariat signée, suite à la bascule d'Unifergie de CAT&E à CAL&F, en T4 2023), Crédit Agricole Transitions & Énergies dispose d'une équipe d'experts de haut niveau en matière de financement de projets dans les domaines de l'énergie.

La production et fourniture d'énergies renouvelables en circuit court : produire et fournir de l'électricité d'origine renouvelable localement au bénéfice des développeurs, des collectivités locales et des consommateurs. Crédit Agricole Transitions & Énergies vise 2 GW de capacité de production installée à partir des actifs détenus par le Groupe en 2028, et 500 GWh de fourniture d'électricité bas carbone, équivalent à une consommation annuelle de 196 000 habitants, en 2026. Cette offre est opérée par Selfee¹, dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence.

¹ Selfee est un opérateur du marché de l'électricité qui permet d'acheter en circuit court, à prix local, l'électricité produite sur le territoire en étant l'unique intermédiaire avec le producteur d'énergie.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour accompagner les démarches de sobriété des clients

Pour accompagner ses clients entreprises et collectivités publiques vers des démarches de sobriété énergétique et environnementale, Crédit Agricole Transitions & Énergies se dote d'une gamme de solutions opérée par R3 (100 experts conseil et solutions en transitions en 2023 et 200 d'ici 2025), dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence :

- Entreprises : accompagnement adapté à la maturité des entreprises (diagnostic énergétique, stratégie RSE, bilan carbone, plan de décarbonation...),
- Collectivités publiques : solutions leur permettant d'accélérer leur transformation en matière de durabilité : ville durable, énergie, déchets, eau...

Pour accompagner ses clients particuliers dans leurs projets d'éco-rénovation, Crédit Agricole Transitions & Énergies s'appuie sur la plateforme « J'écorénove mon logement » avec un diagnostic en ligne, des recommandations et des estimations sur les travaux à effectuer ainsi que des informations sur les aides disponibles.

Se désengager des énergies fossiles

Depuis plusieurs années, Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique (mines, centrales électriques, infrastructures de transport dédiées) à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde).

En 2022, Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements :

- Réduction de 25 % des émissions de carbone par million d'euros investi par Crédit Agricole Assurances¹ (2025 par rapport à 2019) ;
- **Pétrole et gaz** : diminution de 75% des émissions CO2e liées aux financements des secteurs gaz et pétrole d'ici 2030 ; baisse de 25 % de l'exposition² de Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025 ; pas de financement direct de nouveaux projets d'extraction de pétrole ; exclusion des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) ; exclusion des financements directs d'extraction de pétrole et de gaz en Arctique³ ; analyse annuelle du plan de transition des clients du secteur pétrole-gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scénario Net Zero 2050) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation ;
- **Électricité** : finalisation du désengagement des centrales à charbon ; sélectivité et réduction accrues du financement des

centrales à gaz.

En 2023, le Groupe Crédit Agricole a réaffirmé et amplifié ces engagements :

- **Pétrole et gaz** : arrêt de tout financement de nouveau projet d'extraction d'hydrocarbures fossiles (publication au T1 2024 du montant total des projets d'extraction fossile sur lesquels le Groupe était déjà engagé) ; arrêt des financements corporates pour les producteurs indépendants consacrés exclusivement à l'exploration et la production de pétrole et/ou gaz ; examen au cas par cas des financements corporates des énergéticiens, selon une appréciation mise à jour régulièrement, en tenant compte de leurs engagements dans la transition ; accélération de notre objectif de réduction des émissions financées, avec un rythme deux fois plus rapide que le scénario NZE de l'AIE.
- **Électricité** : triplement des financements annuels en France par Crédit Agricole Transitions & Énergies sur les énergies renouvelables entre 2020 et 2030⁴, suivant la recommandation de l'Union européenne ; augmentation de 80% de l'exposition de Crédit Agricole CIB aux énergies bas-carbone entre 2020 et 2025 pour atteindre 13,3 milliards d'euros en 2025.

Net Zero Banking Alliance

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la Net Zero Banking Alliance pour les métiers de la banque, la Net Zero Asset-Manager Initiative pour son métier de gestion d'actifs piloté par Amundi, la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances.

Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance...

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

Cette méthodologie repose sur 5 grandes étapes :



1 Empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions et obligations Corporate notées détenues en direct.

2 L'exposition retenue est l'Exposure At Default (EAD). Le pourcentage d'attribution est sur les dépenses d'investissement (Capex).

3 L'AMAP pour l'Arctique terrestre et au-delà de la ligne Köppen dans l'Arctique marin.

4 Plus précisément, l'ambition du Groupe Crédit Agricole est de porter les financements structurés par CAT&E/Unifergie de 1Mds aujourd'hui à 3Mds en 2030 pour atteindre 19 milliards d'euros en cumulés d'ici 2030

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 10 secteurs les plus émissifs des portefeuilles de financement (les énergies fossiles, production d'électricité, transports maritimes, aviation, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces 10 secteurs représentent environ 60% des encours du Groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires pour adresser l'enjeu du changement climatique.

En 2023, le point de départ par secteur des émissions financées a été calculé sur les 5 secteurs matériels suivants, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture et production d'électricité. La plupart du temps la méthodologie PCAF a été utilisée ce qui consiste à calculer crédit par crédit, la part des émissions des clients que le Groupe Crédit Agricole peut s'attribuer en tant que banque, selon une formule adaptée à chaque secteur, typologie de clients et données disponibles. Cette méthodologie permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises. Elle part des crédits financés (bottom-up).

Concernant le choix des métriques et scénarios, pour aligner les portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, les trajectoires sont appuyées sur les travaux de l'AIEI (scénario NZE 2050²) pour la plupart des secteurs, en prenant parfois d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques sur certains secteurs.

Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions du Groupe Crédit Agricole sur cinq secteurs pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050

Électricité

- **Indicateur** : montant en intensité (gCO₂e/kWh) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des clients ayant une activité dans la production d'électricité.
- **Périmètre** : scope 1

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole		
Base de référence 2020	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
224 gCO ₂ e/kWh	- 58 %	95 gCO ₂ e/kWh

Plans d'action

- Accroître significativement le financement des énergies renouvelables en multipliant par trois le financement des énergies renouvelables ;
- Accroître de 80 % de l'exposition (3) aux énergies bas-carbone (production et stockage) d'ici 2025 (par rapport à 2020), contre un objectif de 60% annoncé en 2022 ;
- Élargir la base de clients, en intégrant de nouveaux clients afin de mieux refléter la diversité croissante du secteur;
- Se retirer de manière sélective des unités de production à base d'énergie fossile en finalisant la sortie du charbon d'ici 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde).

Automobile

Indicateur : montant en intensité (gCO₂/km) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements de constructeurs automobiles et de véhicules (prêts particuliers, contrats de leasing, titrisation).

Périmètre : scope 3 des constructeurs et scope 1 des utilisateurs.

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole		
Base de référence 2020	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
190 gCO ₂ /km	- 50 %	95 gCO ₂ /km

Plans d'action

- Financer un véhicule neuf sur deux en motorisation hybride ou électrique à horizon 2025 (Crédit Agricole Consumer Finance) ;
- Promouvoir la transition des particuliers et des entreprises vers les véhicules électriques et la mobilité douce à travers d'outils comme les locations court et long termes, le leasing social ou des initiatives innovantes comme des partenariats avec de nouveaux acteurs du segment électrique (Agilauto, youRmobile, JV avec Watèa, Agilauto-partage, etc.) ;
- Accompagner la transformation du secteur en finançant de nouveaux acteurs, tels que les fabricants de batteries et les opérateurs de solutions de recharge, les constructeurs exclusivement dédiés aux véhicules électriques et avec un suivi rapproché des trajectoires des fabricants en matière d'émissions de carbone.

Immobilier commercial

Indicateur : montant en intensité (kgCO₂e/m²/an) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des bâtiments des clients professionnels et entreprises

Périmètre : scopes 1 et 2

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole		
Base de référence 2020	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
36 kgCO ₂ e/m ² /an	- 40 %	22 kgCO ₂ e/m ² /an

Plans d'action

- Jouer un rôle majeur dans le financement des besoins massifs en travaux de rénovation, en accompagnant les clients et capitalisant sur la réglementation locale : pour Crédit Agricole CIB, augmenter de 50 % l'exposition aux bâtiments verts³ (en 2025, comparé à 2020) ; pour LCL, atteindre plus de 4 milliards d'euros de nouveaux financements verts⁴ cumulés sur la période 2023-2030 ;
- Mettre l'efficacité énergétique au cœur des efforts commerciaux et des politiques en matière de risques, en développant des solutions tout-en-un et clés en main pour faciliter la gestion de l'énergie dans tous les bâtiments;
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de la donnée pour compléter la connaissance du portefeuille et des efforts des clients.

Immobilier résidentiel

Crédit Agricole s'engage à accompagner les propriétaires immobiliers pour contribuer à l'atteinte de l'objectif français de 12,4 kgCO₂e/m²/an⁵ en 2030, une décarbonation qui reposera sur la mobilisation de toutes les parties prenantes (propriétaire, politique publique, filière du bâtiment), tout en tenant compte de l'hétérogénéité des territoires en matière d'émissions de gaz à effet de serre des logements.

1 *International Energy Agency* ou Agence Internationale de l'Energie est une organisation internationale fondée par l'OCDE, qui se concentre sur une grande variété de questions, allant de la sécurité électrique aux investissements, au changement climatique et à la pollution de l'air, à l'accès et à l'efficacité énergétique.

2 *Le Net Zero Emission* est une feuille de route établie par l'Agence Internationale de l'Energie qui présente un scénario de transition énergétique cross sectoriel afin d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

3 Bâtiments verts selon le Green Bond Framework CASA à date (<https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations>).

4 Vert : DPE > D.

5 Objectif défini par le scénario CRREM 2020.

Plans d'action

- Systématiser les échanges avec les clients autour de la rénovation globale et performante, notamment au moment de l'acquisition d'un nouveau bien immobilier avec un dpe e, f et g ;
- Développer des solutions clients innovantes, tout en mobilisant l'ingénierie financière du groupe. C'est par exemple l'objet de « j'écorénove mon logement », une plateforme lancée en mai 2023 ;
- Adapter les politiques d'octroi et tarifaires pour encourager la rénovation ;
- Capitaliser sur l'ancrage territorial pour renforcer les actions locales, notamment par des partenariats et une sensibilisation accrue des clients.

Agriculture

Partenaire historique du monde agricole, Crédit Agricole s'engage à accompagner ses clients dans leur démarche de décarbonation tout en veillant à renforcer la souveraineté alimentaire :

- En se mettant au service des feuilles de route que fixeront la profession et les filières en lien avec les pouvoirs publics (travaux en cours) ;
- En accompagnant les leviers de décarbonation déjà identifiés par les filières ;
- En adaptant son accompagnement dans le respect des écosystèmes, des territoires et des acteurs ;
- À l'échelle de la France et de l'exploitation.

Plans d'action

- Au niveau national, crédit agricole ambitionne d'accompagner la ferme France à travers la structuration du marché du crédit carbone volontaire (lancement au t1 2024 d'une plateforme exploitée en collaboration avec France Carbon Agri, mettant en relation des agriculteurs aux pratiques vertueuses et des entreprises ou collectivités soucieuses de contribuer à la neutralité

par l'achat de crédit carbone en complément de la réduction de leurs propres émissions), le soutien à l'innovation, et l'accompagnement à la transition des acteurs amont et aval de la filière (lancement de fonds de transitions à hauteur de 500 millions d'euros avec une cible de 1 milliard d'euros pour financer les stratégies de transition des acteurs des secteurs) ;

- Au niveau de chaque Caisse régionale, le Groupe Crédit Agricole renforcera son accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de transition : en dialoguant avec eux pour évaluer leur maturité sur les sujets de transitions, en les accompagnant dans leurs démarches via des solutions et des outils dédiés, en développant de nouvelles offres en faveur des énergies renouvelables à l'échelle de l'exploitation (méthanisation, solaire, etc.).

La Caisse régionale Atlantique Vendée s'inscrit dans les travaux du Groupe et a défini des leviers de décarbonation qui doivent se décliner en plans d'actions pour accompagner les clients de son territoire dans la décarbonation de leurs activités. Ces travaux vont se poursuivre en 2024.

5. Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateurs clés de performance	2022	2023	Évolution (n / n-1)	Objectif
Green Asset Ratio % Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	52%	46%	-11%	
Green Asset Ratio % Part des expositions sur des activités alignés à la taxonomie dans les actifs couverts		5,88%		En augmentation

Informations complémentaires

Les informations non traitées ou non pertinentes pour l'activité de l'entreprise

Actions engagées en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable

À ce jour, l'activité directe de la Caisse régionale ne nécessite pas de stratégie d'adaptation spécifique aux conséquences de ces thématiques.

Actions engagées en faveur des droits de l'homme

Ce type d'action n'a pas d'impact direct sur l'activité de la Caisse régionale. L'impact indirect sur les droits humains est traité quant à lui notamment à travers la politique achats de l'entreprise.

Actions engagées en faveur de l'économie circulaire

Au regard de l'activité directe du Crédit Agricole Atlantique Vendée, la thématique liée à l'économie circulaire a été jugée comme non pertinente. Néanmoins, les impacts indirects sont pris en compte et intégrés notamment dans la politique achats de l'entreprise.

Actions engagées en faveur du gaspillage alimentaire

Au regard de l'activité directe du Crédit Agricole Atlantique Vendée, la thématique liée au gaspillage alimentaire a été jugée comme non pertinente. Néanmoins, l'impact indirect lié à la restauration collective proposée sur les deux sites est traité par ELIOR, prestataire missionné par la Caisse régionale sur le sujet.

Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Au regard de l'activité directe du Crédit Agricole Atlantique Vendée, la thématique liée à la pratique d'activités physiques et sportives a été jugée comme non pertinente. Néanmoins, les impacts indirects sont pris en compte et intégrés notamment dans la qualité de vie au travail.

Précisions méthodologiques

La Déclaration de performance extra-financière (DPEF) couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Des fiches détaillées de procédure de reporting permettent, pour certains indicateurs cités dans la DPEF, de préciser leur définition exacte, leur mode de collecte et leur périmètre. Le périmètre de reporting se compose ainsi :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée : ses sites (Nantes et La Roche-sur-Yon), ses points de vente,
- les agences spécifiques,
- les Caisses locales affiliées.

La filiale CAAV participations SAS détenue à 100 % par la Caisse régionale, activité de holding dans la filière immobilière, est exclue

du périmètre de collecte pour fait qu'elle n'est pas intégrée dans les comptes consolidés de la Caisse régionale.

Réalisation du modèle d'affaires

Le modèle d'affaires proposé dans la Déclaration de performance extra-financière 2023 a été réalisé sur la base de celui proposé par un groupe de travail national composé de représentants de Crédit Agricole S.A. et de Caisses régionales. Il a ensuite été adapté et complété avec les spécificités (territoriales, organisationnelles, etc.) du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Il a été présenté et partagé avec le Comité de direction et le Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Dans le cadre des données sociales communiquées dans la DPEF 2023

- Les effectifs prennent en compte :
 - L'ensemble des collaborateurs disposant d'un contrat de travail à durée déterminée et indéterminée, ou d'un contrat en alternance en cours avec la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au 31 décembre 2023. Les salariés en suspension de contrat pour quelque motif que ce soit sont intégrés à l'effectif total de fin de période,
 - Les embauches intègrent les recrutements externes, les transformations de contrat CDD en CDI, et les mobilités en provenance du Groupe Crédit Agricole en CDI,
 - Le nombre de licenciements comprend les licenciements pour faute et inaptitude.
- La répartition des effectifs (CDI) par âge dans le cadre de la DPEF 2023 est basée sur la répartition par âge opérée dans le cadre du Bilan social ;
- Les heures de formation prennent en compte la totalité des heures effectuées dispensées en interne ou par un prestataire externe pour les salariés en CDI et en CDD (pendant et hors temps de travail), à l'exclusion des formations à destination des directeurs ;
- Le nombre de travailleurs handicapés reporté est la valeur déclarée dans le cadre de la Déclaration Obligatoire Travailleurs Handicapés en vigueur (DOETH) de l'année N-1 (incluant CDI + CDD + Alternant Hors ESAT) en unité de base :
 - Pour les retraites : compte uniquement sur le temps de présence (ex : 3/12, etc.),
 - Pour les salariés présents sur l'année entière mais avec une DTH validée au cours de l'année, prise en compte de l'année entière.

Dans le cadre des données environnementales communiquées dans la DPEF 2023 :

- Le périmètre retenu s'étend à l'ensemble des sites, les agences et les logements de fonction ;
- La période de collecte s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;
- La détermination de la consommation de gaz est une estimation à partir des consommations réelles facturées de janvier à décembre 2023 ;
- La détermination de la consommation de fioul correspond à la somme des factures reçues en litre puis convertie en kWh. Le taux de conversion utilisé est le suivant : 1L = 10kWh (facteur de conversion interne) ;
- Les données relatives aux gaz à effet de serre prennent en compte les biens immobiliers de la Caisse régionale et de la SCI « Les Terres Noires ». Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées à partir des différentes sources d'émissions :

- Pour les émissions issues de consommations énergétiques, la donnée est calculée à partir des consommations reportées en kWh et en utilisant pour chaque source les facteurs d'émissions 2021 de la Base Carbone de l'ADEME ;
- Pour faciliter la lecture des évolutions des émissions, les facteurs d'émissions 2021 de la Base Carbone de l'ADEME sont appliqués sur les années précédentes ; Estimation des émissions de CO2 liées aux financements : le Groupe Crédit Agricole a mis en place une méthode d'estimation des émissions de GES dans le cadre de l'activité de sa banque de financement à l'international. Cette méthode open source est reconnue par l'ADEME et présentée

dans son guide sur les méthodologies de calcul des émissions de CO2 (<http://www.bilans-ges.ademe.fr/docutheque/docs/guide-3-tomes.pdf>) ;

- Cette méthodologie Top/Down a été adaptée par un groupe d'experts pour utiliser les données disponibles dans les Caisses régionales. Ainsi depuis 2018, toutes les Caisses régionales disposent d'une méthode unique et fiable pour rendre compte du poids carbone de leurs financements en accord avec l'article 173 de la loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte. Dans la DPEF 2021, les mesures publiées seront celles prenant la base des prêts à fin 2010.

Annexe 1

Politique d'intégration des risques de durabilité et des incidences négatives

Informations sur la politique d'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans le conseil en investissement et en assurance

1. Préambule

L'intégration des enjeux de la transition climatique et l'émergence d'une finance durable sont un des axes majeurs de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui est au cœur du projet du Crédit Agricole. Ces enjeux sont aujourd'hui cruciaux pour la protection des investisseurs et le système financier.

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de son engagement de longue date, le Groupe s'est doté en 2019 d'une Raison d'Être qui l'engage résolument à « Agir chaque jour dans l'intérêt du client et de la société ». Cette Raison d'Être a été traduite par le nouveau Projet Groupe « Ambitions 2022 » qui repose sur trois piliers stratégiques :

- Un projet client qui vise l'excellence relationnelle ;
- Un projet humain qui développe la responsabilité en proximité ;
- Un projet sociétal qui poursuit notre engagement mutualiste en faveur d'un développement pour tous et qui veut faire de la finance verte une des clés de notre croissance.

Le Crédit Agricole propose, dans le cadre de ses solutions d'épargne, des services de conseil en investissement et de conseil en assurance.

Le présent document présente l'intégration par le Crédit Agricole des risques en matière de durabilité dans le conseil en investissement et le conseil en assurance. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 3 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers pour les produits financiers visés¹.

La Commission Européenne prévoit de modifier les actes délégués relatifs à la Directive Européenne concernant les Marchés d'Instruments Financiers II (MIFID II) et la Directive Européenne sur la Distribution dans l'Assurance (DDA) afin que les préférences des clients en matière de durabilité soient prises en compte dans l'évaluation du caractère approprié des investissements recommandés par le conseiller financier. Ces évolutions réglementaires seront déterminantes dans les processus cibles à mettre en place concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans le conseil financier.

La présente politique expose comment le Crédit Agricole conçoit l'intégration de la durabilité dans le conseil financier à ce jour.

2. Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans l'activité de conseil en investissement et en assurance

a) Qu'est-ce que le risque de durabilité et en quoi impacte-t-il les investissements ?

Le risque de durabilité est défini par le Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers comme un événement ou une situation dans le domaine Environnemental, Social ou de la Gouvernance d'entreprise (ci-après « ESG ») qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

¹ Produits financiers visés par le Règlement européen 2019/2088 : a) Portefeuille géré au sens de la gestion de portefeuille ; b) Fonds d'investissement alternatif (FIA) ; c) Produit d'investissement fondé sur l'assurance ; d) Produit de retraite ; e) Régime de retraite ; f) OPCVM ; ou g) Produit pan-européen de retraite personnelle (PEPP).

Le risque de durabilité est lié à de multiples enjeux ou facteurs ESG qui, s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée par les émetteurs, peuvent induire des impacts financiers ou des impacts non-financiers (réputation, juridiques...) pouvant à leur tour générer des impacts financiers.

- Exemples d'enjeux ou facteurs environnementaux : changement climatique, épuisement des ressources naturelles, pollution de l'air et de l'eau, déforestation, perte de biodiversité...
- Exemples d'enjeux ou facteurs sociaux : inclusion sociale, diversité en entreprise, santé et sécurité des collaborateurs, droits de l'homme, exposition au travail illégal des enfants, protection des données personnelles...
- Exemples d'enjeux ou facteurs de gouvernance : efficacité du Conseil d'administration, conformité et éthique, rémunération des dirigeants...

b) L'intégration des risques de durabilité dans le service de conseil en investissement et en assurance

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier est une composante essentielle de la **finance durable**. Par leurs conseils, les prestataires de services d'investissement et les distributeurs de produits d'assurance peuvent jouer un rôle central dans la réorientation du système financier vers la durabilité et ainsi répondre aux deux impératifs de la finance durable :

- Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables,
- Intégrer la durabilité dans la gestion des risques financiers pour renforcer la stabilité financière.

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier s'opère tant au niveau de la conception que de la distribution des produits financiers.

Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

c) L'intégration des risques de durabilité dans les produits financiers

La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités.

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa

création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.¹

Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.²

d) L'intégration du risque de durabilité dans l'activité de conseillers financiers

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.

Le Crédit Agricole est convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière.

Le Crédit Agricole distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits.

Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

e) L'intégration du risque de durabilité dans la politique de rémunération

Le présent paragraphe expose l'intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 5 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

La politique de rémunération du Crédit Agricole n'encourage aucune prise de risque excessive en matière de durabilité dans les activités de conseil en investissement et de conseil en assurance et est liée à la performance ajustée aux risques.

Aussi, conformément à la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, la politique de rémunération du Crédit Agricole ne favorise aucun conseil sur des produits financiers qui seraient préjudiciables à la protection et à la primauté des intérêts des clients.

¹ https://www.amundi.fr/fr_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation

² <https://www.ca-assurances.com/Chaines/Responsables-et-engages/CAA-sort-I-edition-2021-de-sa-politique-ESG-Climat>

3. Déclaration relative à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

L'article 4 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers requiert :

- La publication par les acteurs de marchés financiers d'informations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives ("Principal adverse impacts") des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ;
- La publication par les conseillers financiers d'informations relatives à la prise en considération, dans leurs conseils en investissement et en assurance, des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les incidences négatives correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement et de conseils en investissement sur les facteurs de durabilité tant environnementaux, climatiques, sociaux que de gouvernance.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, Amundi, principale société de gestion du Groupe, prend en compte les incidences négatives

à travers de sa Politique d'Investissement Responsable. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.amundi.fr. Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements prenant également en compte les incidences négatives. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

Concernant les activités de conseils en investissement et en assurance du Groupe Crédit Agricole, l'absence de textes réglementaires suffisamment précis et stabilisés et d'un panel suffisamment large de données comparables ne permet pas actuellement de garantir une prise en compte des incidences négatives au sens de la réglementation SFDR¹. Le Crédit Agricole respectera ces textes une fois disponibles et applicables et s'appuiera sur les données qui seront mises à disposition sur l'ensemble des fonds ou unités de compte conseillés par les entités du groupe conformément au calendrier réglementaire.

Fidèles au projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, les processus relatifs au conseil en investissement et en assurance, s'appuyant sur ces nouvelles données, évolueront au fil du temps afin d'être en mesure de prendre en considération les répercussions négatives et potentielles des investissements de manière exhaustive dans les activités de conseil. Porté par l'ambition d'être un leader européen de l'investissement responsable, le Groupe se mobilise autour d'une stratégie Climat en ligne avec l'Accord de Paris, tout en renforçant son engagement en faveur de la transition énergétique, et en promouvant des politiques d'investissement vertes et responsables.

Les informations publiées par le Crédit Agricole et ses entités sur leurs sites internet seront enrichies suivant ces évolutions.



¹ Règlement UE n°2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » SFDR

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDÉE
La Garde - Route de Paris - 44949 NANTES CEDEX 9

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDÉE (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, « tierce partie » accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1862, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, (ci-après respectivement les « informations » et la « Déclaration ») présentées dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A.225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Les informations fournies au titre des indicateurs clés de performance présentés pour les risques i) liés au modèle coopératif et l'association des parties prenantes, ii) l'accompagnement des entreprises à impact positif du territoire, et iii) le développement des compétences et l'employabilité des collaborateurs, iv) la qualité de vie au travail, v) la diversité et mixité au sein de la Caisse régionale, vi) le respect de la trajectoire carbone des accords de Paris ne rendent pas compte de la performance de l'entité au regard des politiques concernées, du fait de l'absence d'objectifs.

Préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et

communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- Sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- Préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- Préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant, ainsi que
- De mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent

d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- La sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques,

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- La sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre septembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 12 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Data et Pilotage de la transformation.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225 102 1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance affé-

rents aux principaux risques ; nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour l'ensemble des risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
- Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- Des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Siège social de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée, et couvrent entre 20% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Nantes, le 14 février 2024

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas JOLIVET
Associé

Anne Parenty
Associée Développement Durable

Annexe

Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Part des sociétaires parmi les clients ;
- Taux de collaborateurs formés aux règles de conformité et de sécurité financière ;
- Nombre de collaborateurs/administrateurs sensibilisés par la fresque du climat ;
- Un collaborateur de la Caisse régionale siège également au comité "Envol" ;
- Indice de recommandation client ;
- Accompagnement à la mobilité douce pour un montant total 18,61 millions euros ;
- Nombre de participations actives d'Atlantique Vendée Innovation et nombre de millions d'euros de réinvestissements réalisés en 2023 ;
- Nombre de prêts Ozé Pro mis à disposition des nouveaux entrepreneurs ;
- Indice d'engagement sociétal (IES) ;
- Nombre de Welcome Days organisés ;
- Nombre de collaborateurs qui ont changé d'emploi
- Nombre de collaborateurs qui ont bénéficié d'une promotion ;
- Nombre de collaborateurs volontaires ayant testé la plateforme 365 Talents ;
- Nombre d'heures de formation par collaborateur ;
- Nombre d'accords d'entreprise signés ;
- Indice d'engagement et de recommandation collaborateurs ;
- Nombre d'alternants recrutés ;
- Index de mixité Homme Femme ;
- Taux de travailleurs en situation de handicap ;
- Nombre de situations qui ont été analysées pour proposer des solutions permettant la poursuite d'activité ;
- Part de Jeunes Agriculteurs sur le territoire parmi les JA aidés qui sont soutenus par la Caisse régionale ;
- Nombre de points de vente rénovés en 2023 ;
- Nombre de kilomètres à vélo déclarés pour l'indemnité kilométrique ;
- Émission des GES de la Caisse régionale ;
- Green Asset Ratio.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Lancement du projet de labellisation Relations Achats et Fournisseurs Responsables ;
- Une animation sur le Campus de la Caisse régionale ;
- Obtention du label Relations Fournisseurs et Achats Responsables ;
- Ajout de la transition carbone dans la politique achats du groupe Crédit Agricole déclinée dans la politique de la Caisse régionale Atlantique Vendée ;
- Formation et sensibilisation des collaborateurs aux valeurs éthiques et responsables ;
- Renforcement de la cybersécurité dans la Caisse régionale ;
- Existence de modules et supports de formation sur la prévention et détection de la fraude ;
- Existence de dispositifs de protection et de détection visant à réaliser des tests de sécurité et des tests d'intrusion ;
- Mise en place d'un comité de pilotage RSE composé d'un membre de chacune des directions
- Mise en place d'un comité des parties prenantes
- Animation d'un modèle d'excellence relationnelle ;
- Accompagnement des associations de Loire-Atlantique et de Vendée proposant des solutions de conseil de recouvrement amiable et de gestion de budget ;
- Déploiement des offres « Impact Responsable » ;
- Développement du Fonds Atlantique Vendée Innovation ;
- Accompagnement et soutien à l'installation de professionnels ;
- Intégration des nouveaux embauchés ;
- Développement d'un projet de valorisation des encadrants de la Caisse régionale et la mise en place d'un plan d'animation annuel ;
- Déploiement de l'outil 365 Talents ;
- Mise en place d'outils d'écoute des collaborateurs ;
- Promotion d'un dialogue social riche ;
- Contribution au plan jeunesse ;
- Développement des relations avec les écoles ;
- Actions mises en place pour assurer un recrutement non discriminatoire ;
- Aide des agriculteurs dans leur quotidien en leur proposant des services et offres adaptés à leurs besoins ;
- Signature d'une charte avec les différentes instances qui accompagnent les exploitants : RÉAGIR, MSA, Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;
- Adaptation du parc immobilier ;
- Facilitation du covoiturage de ses collaborateurs ;
- Actions mises en place pour réduire la consommation de plastique ;
- Charte des Éco-gestes ;
- Accompagnement financier de l'association Rebond.



ATLANTIQUE
VENDÉE

www.ca-atlantique-vendee.fr

